

GRAND CONSEILCommission de gestion (COGES)



JUIN 2013

Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud

Année 2012

Embargo jusqu'au 24.04.2013 à 12 heures

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

BUREAU COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice générale Mme Valérie Schwaar

Vice-présidents M. Yves Ferrari

Mme Catherine Labouchère

DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Sécurité et environnement M. Jérôme Christen, rapporteur

M. Yves Ferrari

Mme Catherine Labouchère, rapportrice

Intérieur Mme Christine Chevalley

M. Claude Schwab, rapporteur

Santé et action sociale M. Jean-Luc Chollet, rapporteur

M. Eric Sonnay

Economie et sport Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice

Mme Pascale Manzini

Infrastructures et ressources humaines M. Albert Chapalay, rapporteur

M. Philippe Cornamusaz

Finances et relations extérieures M. Hugues Gander

M. Philippe Jobin, rapporteur

TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA	A COMMISSION DE GESTION	2
TABLE DES MATIERI	ES	3
INTRODUCTION		7
LISTE DES OBSERVA	TIONS	8
RAPPORT GENERAL		15
Secrétariat général du	ı Grand Conseil (SGC)	15
Chancellerie		17
Bureau du préposé à l	la protection des données et à l'information	19
1 ^{re} observation	Information du préposé à la protection des données	19
Bureau cantonal de m	nédiation administrative (BCMA)	19
Groupe Impact		20
Collaborations de la C	COGES avec d'autres commissions	21
Commissions extrapa	rlementaires	21
Journée d'étude de la	COGES dans le district de Lausanne	21
	A SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)	
	G-DSE)	
•	Cant)	
1 ^{re} observation	Définition géographique de l'interdiction de stade	
2 ^e observation	Accompagnement des supporters sur le domaine public	
3 ^e observation	Mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus	
	les et de la navigation (SAN)	
Service de la sécurité	civile et militaire (SSCM)	30
Service des eaux, sols	s et assainissement (SESA)	31
4 ^e observation	Surveillance du dossier de la décharge des Saviez	32
Service des forêts, de	la faune et de la nature (SFFN)	33
Service de l'environne	ement et de l'énergie (SEVEN)	33
Direction générale de	l'environnement (DGE)	35
5 ^e observation	Direction générale de l'environnement (DGE) : de l'aspect techn aux choix politiques	-
Service de la consom	mation et des affaires vétérinaires (SCAV)	37
6 ^e observation	Analyse des micropolluants	37
Bureau de l'égalité en	tre les femmes et les hommes (BEFH)	39
Conclusion		41

DEPARTEMENT DE L	A FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC).	42
Secrétariat général (S	G-DFJC)	42
Direction générale de	l'enseignement obligatoire (DGEO)	43
1 ^{re} observation	Ecole inclusive	46
Direction générale de	l'enseignement postobligatoire (DGEP)	47
2 ^e observation	Amélioration de la collaboration entre la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), de départements différents	50
3 ^e observation	Nouveau système informatique pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	50
Direction générale de	l'enseignement supérieur (DGES)	51
Service de l'enseigner	ment spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	54
Service de protection	de la jeunesse (SPJ)	57
4 ^e observation	Dialogue et communication entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et les justices de paix	
Service des affaires c	ulturelles (SERAC)	61
Conclusion		64
DEPARTEMENT DE L	Z'INTERIEUR (DINT)	65
Secrétariat général (S	G-DINT)	65
Unité logement (UL)		67
1 ^{re} observation	Contrôle de la Société vaudoise pour la création de logements à lo modérés (SVLM) par le service de tutelle	•
Ministère public cent	ral (MPc)	68
Service juridique et le	égislatif (SJL)	68
Service des commune	es et des relations institutionnelles (SeCRI)	69
2 ^e observation	Intendance de la cathédrale	70
Service du développe	ment territorial (SDT)	70
Service pénitentiaire	(SPEN)	71
3 ^e observation	Subsides fédéraux pour les infrastructures pénitentiaires	72
4 ^e observation	Recrutement du personnel pénitentiaire	73
5 ^e observation	Directeurs de piquet	75
Conclusion		76
DEPARTEMENT DE L	A SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)	77
Introduction		77
Secrétariat général (S	G-DSAS)	78
Contrôle cantonal des	s finances (CCF)	78
Service des assurance	es sociales et de l'hébergement (SASH)	79

Service de prévoyance	e et d'aide sociales (SPAS)	82
1 ^{re} observation	Remboursement de l'aide sociale	82
2 ^e observation	Subside pour paiement du loyer	84
3 ^e observation	Soutien à la signature de baux	85
Service de la santé pu	blique (SSP)	85
Conclusion		90
DEPARTEMENT DE L	'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)	91
Introduction		91
Secrétariat général (So	G-DECS)	92
Service de la promotio	on économique et du commerce (SPECo)	93
1 ^{re} observation	Pôles de développement et coordination entre le Département de l'éconor du sport (DECS) et le Département de l'intérieur (DINT)	
Service de l'emploi (S	SDE)	
- ·	re (SAGR)	
_	n physique et du sport (SEPS)	
2 ^e observation	Bilan du programme Cool & Clean	101
Service de la population	on (SPOP)	102
Conclusion		105
	INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).	
Secrétariat général (So	G-DIRH)	106
Service des routes (SF	R)	110
1 ^{re} observation	Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est	
Service de la mobilité	(SM)	
	es d'information (DSI)	
•	jour des enfants (OAJE)	
2 ^e observation	Développement des places d'accueil de jour des enfants	
	de l'Etat de Vaud (SPEV)	
•		
	EINANCES ET DES DEL ATIONS EVTEDIELIDES (DEIDE)	110
	FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)	
	G-DFIRE)	
•	ATVD)	
1 ^{re} observation	Quelle évolution pour Statistique Vaud (STATVD)?	
1 OUSELVALIOII	Anche expiration bont pranping and (prart x D):	141

Registre foncier (RF))	121
2 ^e observation	Numérisation des anciennes cartes parcellaires	122
Service d'analyse et	de gestion financières (SAGEFI)	122
Administration canto	onale des impôts (ACI)	124
Service immeubles, p	patrimoine et logistique (SIPAL)	128
3 ^e observation	Protection des sites archéologiques	131
Cour des comptes (CdC)		131
Conclusion		132

INTRODUCTION1

Ce rapport pour l'année 2012 est le premier de la Commission de gestion (COGES) pour la législature 2012 – 2017 ainsi que d'une Commission de gestion renouvelée.

Les commissaires ont pris leurs nouvelles fonctions avec enthousiasme et sérieux. Si certains continuent dans les départements pour lesquels ils effectuaient déjà la surveillance durant la législature précédente, d'autres découvrent de nouvelles entités (départements remaniés) ou débutent au sein de la COGES, voire également comme députés.

En début de législature, la désignation des sous-commissions a donné lieu à un travail fin à même de préserver les subtils équilibres politiques, d'intérêts, de compétences et d'affinités.

Afin de passer en revue la gestion 2012 de l'Etat de Vaud et d'établir le présent rapport, la COGES a tenu 9 séances plénières dont 2 journées entières d'examen des rapports des sous-commissions et des observations, auxquelles il faut ajouter toutes les séances et visites effectuées par les commissaires. Durant l'une des séances ordinaires de la COGES, le Contrôle cantonal des finances (CCF) est venu présenter ses activités. La présidente de la commission a également assisté à la présentation du budget 2013 de l'Etat de Vaud ainsi qu'aux présentations des rapports établis par la Cour des comptes (CdC). Quant à la traditionnelle journée d'étude « hors cadre », elle a été organisée cette année dans le district de Lausanne.

La commission tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour son travail important et de grande qualité effectué jour après jour pour la COGES.

La commission remercie également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

Ce premier rapport de gestion de la législature 2012 – 2017, pour lequel les commissaires n'ont eu que 6 mois pour visiter toutes les entités sous leur responsabilité, compte 26 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer la gestion de l'Etat. La liste des observations pour la gestion 2012 se trouve en page 8 de même qu'elles apparaissent avec leur contexte dans le corps du rapport. En outre, plusieurs remarques sont énoncées aux entités responsables lorsque que la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes. Des remarques sont également formulées à l'intention du Bureau du Grand Conseil, concernant notamment le Secrétariat du Grand Conseil car il ne peut être fait d'observation dans ce cas.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GENERAL

1^{re} observation Information du préposé à la protection des données

La procédure d'information du préposé à la protection des données n'est pas optimale. Ce dernier n'est pas toujours directement averti des projets ayant une incidence sur la protection des données. Il lui arrive d'en prendre connaissances par les médias. La formalisation d'une procédure d'information au préposé pour chaque nouveau projet optimiserait son action.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'optimiser l'action du préposé à la protection des données et de faciliter le flux des informations concernant les projets ayant une implication en termes de protection des données ; et notamment d'étudier l'opportunité de l'ajout d'un nouveau point dans la partie « conséquences » des exposés des motifs (EMPD et EMPL).

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

1^{re} observation **Définition géographique de l'interdiction de stade**

La présence de personnes interdites de stade a été l'occasion d'un échange de propos parfois peu clairs entre la sécurité du Lausanne Hockey Club (LHC) et les représentants des forces de l'ordre (gendarmes, polices municipales, observateurs) quant à l'étendue géographique de l'interdiction. Le parking de voitures se situant à proximité immédiate du stade devant pour certains être intégré à la zone d'interdiction de stade, alors que pour d'autres, l'interdiction de stade se limite à l'entrée dans ce dernier.

2^e observation Accompagnement des supporters sur le domaine public

Le comportement inadmissible de supporters adverses lorsqu'ils rejoignent leur car, les dégâts commis à l'encontre du matériel du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) ainsi que les risques de bagarre générale indiquent qu'il n'est pas suffisant de suivre les supporters de loin. Dans la plupart des patinoires de Suisse, lors des matchs à risques, les supporters « ultras » sont canalisés et n'ont pas d'autre issue que de monter dans leur autocar.

3^e observation **Mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus**

Le nombre d'heures que doivent passer les membres des unités d'intervention pour s'occuper de personnes détenues dans les cellules de la gendarmerie est de plus en plus important. Cela mobilise des forces qui ne peuvent donc pas être déployées sur le terrain. Cette mobilisation est d'autant plus importante que les cellules ne correspondent plus aux exigences actuelles.

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, en tenant compte de la Police cantonale (PolCant), du Ministère public central (MPc) et du Service pénitentiaire (SPEN), pour permettre aux gendarmes des unités d'intervention de retourner sur le terrain en lieu et place de s'occuper de personnes détenues dans des lieux peu adaptés. p.28

4^e observation Surveillance du dossier de la décharge des Saviez

Le Canton de Vaud a décidé de conduire une opération d'assainissement de la décharge des Saviez, alors qu'en la matière, sa mission première est de faire de la surveillance.

5^e observation

Direction générale de l'environnement (DGE) : de l'aspect technique aux choix politiques

La création de la DGE, qui fusionne les services des eaux, sols et assainissement (SESA), des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) ainsi que l'Unité des dangers naturels (UDN) permettra indiscutablement de renforcer les pôles environnement et énergie au sein de l'administration cantonale, mais également vis-à-vis des professionnels et de la population. Cette DGE a néanmoins pour corollaire que ce n'est plus la cheffe de département qui arbitrera les potentiels désaccords entre ce qui étaient les anciens services, mais un directeur qui est nommé et non élu.

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la façon dont il entend continuer à arbitrer et imposer une vision politique lors de différends qui pourraient apparaître entre les directions ou entre les divisions au sein de la DGE.
 p. 36

6^e observation Analyse des micropolluants

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ne dispose ni du personnel, ni des appareillages nécessaires à l'analyse de la plupart des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) potentiellement présents dans les eaux potables.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

1^{re} observation **Ecole inclusive**

L'intégration d'élèves différents par l'école constitue un défi car sur le terrain, les enseignants ont des craintes sur ce que cela signifie vraiment. Comment définir « l'école inclusive », quelles en sont les marges de manoeuvre et les limites ; autant de questions récurrentes posées dans les établissements.

2^e observation

Amélioration de la collaboration entre la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), de départements différents

La collaboration entre deux services de départements différents n'est pas toujours évidente. En effet, la façon de travailler, les objectifs à atteindre, les enjeux perçus avec un autre « oeil métier », la manière d'appréhender les choses au quotidien ne sont pas semblables. Cela génère des incompréhensions. Dans le cadre de la formation professionnelle et de l'informatique, le dossier du Système d'information des établissements de formation (SIEF) a laissé des séquelles dont les effets se font encore sentir. Le dialogue entre les collaborateurs de la DSI et de la DGEP reste complexe.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la collaboration entre la DSI et la DGEP.

3^e observation

Nouveau système informatique pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Le système informatique e*SA a dû être doublé de « plans B » (systèmes informatiques provisoires) pour répondre à toutes les exigences, notamment fédérales, liées aux 200 métiers différents qui sont offerts pour la formation des apprentis dans le Canton de Vaud. Un nouveau logiciel est en préparation pour les remplacer. Les utilisateurs de la DGEP ont le souci que ce nouveau logiciel puisse être opérationnel et performant (ayant fait ses preuves dans d'autres cantons) afin de répondre tant aux exigences cantonales que fédérales auxquelles les utilisateurs ont l'obligation de se conformer.

4^e observation

Dialogue et communication entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et les justices de paix

Si des rencontres régulières sont institutionnalisées entre le SPJ et les tribunaux, il n'en va pas de même avec les justices de paix. Les délais d'attente des évaluations pour les droits de visite sont souvent trop longs et la communication des informations entre le SPJ et les justices de paix pas optimale. Cela crée des tensions qui se répercutent sur les enfants et leurs familles.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

1^{re} observation

Contrôle de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) par le service de tutelle

La Commission de gestion constate la nécessité de clarifier la mission et les pratiques de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, soumise à la loi sur le logement (LL) et à la loi sur les subventions (LSubv).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir une gouvernance et des procédures de la SVLM conformes à la mission qui lui est assignée et aux lois en vigueur.
 p. 68

2^e observation Intendance de la cathédrale

La Commission de gestion a pris connaissance de l'organigramme de l'intendance de la cathédrale révélant d'une part des collaborateurs dépendant de deux départements différents, à savoir le Département de l'intérieur (DINT) et le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE,) et d'autre part mettant en lumière l'absence de suppléance de l'intendante.

3^e observation Subsides fédéraux pour les infrastructures pénitentiaires

Le coût des infrastructures pénitentiaires à réaliser est énorme.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les possibilités d'obtenir des subventions de la Confédération pour la construction d'infrastructures pénitentiaires....... p. 72

4^e observation **Recrutement du personnel pénitentiaire**

Il est difficile de recruter du personnel pénitentiaire du fait, entre autres, de conditions salariales inadaptées au vu de l'engagement et des responsabilités exigés.

5^e observation Directeurs de piquet

Le Grand Conseil a accepté une réponse du Conseil d'Etat à une observation de la Commission de gestion pour l'année 2010 qui concernait le système de suppléance des directeurs de prison. Or, les mesures annoncées n'ont pas été mises en œuvre.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réformer le dispositif de suppléance en cas d'absence des directeurs ainsi que les délais de mise en œuvre relatifs aux dispositions envisagées.
 p. 75

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation Remboursement de l'aide sociale

L'aide sociale versée à des ressortissants d'autres cantons est remboursée sur présentation des factures et justificatifs. Pour les ressortissants français notamment, le procédé est le même, sauf que la France doit aujourd'hui une somme estimée à CHF 14 millions d'arriérés cumulés.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il a entrepris ou les mesures qu'il entend entreprendre pour récupérer ces montants.
 2

2^e observation **Subside pour paiement du loyer**

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), en charge des subsides à l'assurance maladie, paie les primes ou partie de celles-ci directement aux caisses maladie. Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), qui verse la totalité ou partie du loyer, fait parvenir l'argent à la personne subventionnée. Or, il arrive dans un certain nombre de cas que le bénéficiaire paie tout autre chose que le loyer.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui font que l'argent n'est pas directement versé au bailleur.
 p. 84

3^e observation **Soutien à la signature de baux**

La Fondation Apollo, financée à 50% par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et soutenue par la Ville de Vevey, vise à aider voire à se substituer à des personnes fragiles financièrement dans leur recherche d'un logement. Par ce biais, 60 personnes ont pu signer un bail et pour 43 autres bénéficiaires, la Fondation Apollo a paraphé les baux. Toutes ces personnes ont maintenant un toit.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour soutenir des projets similaires dans d'autres localités du canton.
 85

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

1^{re} observation

Pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS) et le Département de l'intérieur (DINT)

La nouvelle répartition des différentes politiques des pôles de développement dans deux départements distincts (DECS et DINT) nécessite une bonne coordination des informations. Un échange rapide et efficace d'informations doit dès lors être garanti.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'optimiser la coordination des informations concernant les pôles de développement entre le Service du développement territorial (SDT), l'Unité logement (UL) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

2^e observation Bilan du programme Cool & Clean

Le financement du programme Cool & Clean est assuré jusqu'à la fin 2012. Cependant, il a été constaté qu'il est difficile de promouvoir ce programme au sein des associations sportives.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

1^{re} observation

Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est

L'immeuble de Rennaz et les installations annexes sont mis à disposition du canton par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'exploitation d'une part et pour les besoins de la Police cantonale (PolCant) d'autre part. Un ou des projets de rénovation ont été évoqués à quelques occasions afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs (vétusté de l'immeuble, besoins liés à Codex, etc.).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les intentions et plus spécialement sur le calendrier prévu par l'OFROU pour faire adapter l'immeuble et les installations utilisées 24 heures sur 24 à Rennaz.
 p. 112

2^e observation Développement des places d'accueil de jour des enfants

Le Conseil d'Etat présente dans le programme de législature 2012 – 2017 (chapitre 1.7) une importante liste d'actions concernant l'accueil de jour des enfants. Or, les échéances ne sont pas clairement définies par rapport aux différentes attentes, notamment financières, pour les petites et moyennes entreprises (PME) (paiement de la quote-part salariale et financement direct).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le programme qu'il entend conduire, plus spécialement dans ses relations avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), pour fournir les impulsions financières utiles notamment aux PME dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

1^{re} observation Quelle évolution pour Statistique Vaud (STATVD)?

Les ressources humaines assez restreintes de Statistique Vaud, le manque d'organisation faîtière des bureaux de statistiques cantonaux, la collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), la diminution des échantillonnages fédéraux, les demandes statistiques des régions ou d'autres organismes (par exemple de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, FAJE) mettent en évidence que les moyens à disposition ne sont pas optimums.

2^e observation Numérisation des anciennes cartes parcellaires

Les anciennes cartes parcellaires en papier ne sont pas scannées. Or, elles sont fragiles et, avec les multiples demandes des géomètres, sont souvent manipulées. En conséquence, il apparaît important de conserver ces cartes en les numérisant.

3^e observation **Protection des sites archéologiques**

Les recherches archéologiques dans le Canton de Vaud aiguisent différents appétits auprès d'amateurs avertis, mais pas forcément autorisés.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour limiter le pillage des sites archéologiques du canton.
 p. 131

RAPPORT GENERAL

Mme Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice: — Le Bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents, Mme Catherine Labouchère et M. Yves Ferrari, ainsi que de la présidente Mme Valérie Schwaar a rencontré le Secrétaire général du Grand Conseil. Elle a également visité la Chancellerie, le Bureau du préposé à la protection des données et à l'information, de même que le Groupe Impact.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Personnel

Section administrative

La section administrative compte 4 ETP dont un 0,5 vacant. En 2012, il y a eu des ajustements internes de postes. Un poste de secrétaire parlementaire (50%) est toujours vacant après le départ d'une des secrétaires fin 2012. L'autre secrétaire a été promue assistante de direction. Le reste de l'organigramme reste inchangé.

Le début de la nouvelle législature a donné un surcroît de travail à cette section mais qui a pu être absorbé. Néanmoins, le suivi de gros dossiers comme la construction du nouveau Parlement (commission de construction, coordination, etc.) ou l'enquête sur le juge cantonal a passablement surchargé le secrétaire général.

Bulletin du Grand Conseil

La section du bulletin du Grand Conseil compte 3,5 ETP occupés par 5 personnes. Le bulletin souffre d'un retard considérable d'édition depuis 2007, du fait des problèmes rencontrés avec le logiciel Feuille de style (FST) notamment. Depuis cette date, le bulletin n'est plus assemblé, ce qui signifie que si les débats sont retranscrits et disponibles sur internet, ils ne sont cependant pas assemblés avec les objets déposés au Grand Conseil. Dans le but de rattraper ce retard, une solution interne a été trouvée et un poste d'auxiliaire (0,5 ETP) pour 28 mois a été validé par le Bureau du Grand Conseil en juin 2012. Or, cette solution n'a pas encore été mise en œuvre par le Secrétariat général du Grand Conseil.

Remarque

La Commission de gestion prendra contact avec le Bureau du Grand Conseil afin de s'entretenir sur une solution visant à résoudre le problème d'édition du bulletin dans des délais raisonnables.

Secrétariat des commissions parlementaires

Le secrétariat des commissions parlementaires compte 6,5 ETP et 1 poste d'auxiliaire. Cette section connaît une surcharge de travail inquiétante. Les tâches de ces secrétaires sont multiples et dépassent ce que les députés peuvent observer. Malgré une forme d'annualisation du temps de travail – les secrétaires reprenant leurs heures durant les pauses du Grand Conseil –, la section comptait 1'018,66 heures supplémentaires au 31 décembre 2012. Sachant que sur la base de l'article 117 du règlement d'application de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (RLPers-VD), 60 heures supplémentaires peuvent être considérées comme admissibles, ce chiffre dépasse largement les 480 heures admissibles pour cette section employant 8 personnes.

A noter encore que ce nombre d'heures a été effectué alors qu'une personne auxiliaire à 80% était engagée pour épauler l'équipe. Cet auxiliaire sera remplacé courant 2013 par un poste fixe à 100%, soit une augmentation de 20% de la force de travail.

Il y a plusieurs facteurs à la surcharge de cette section :

- de nouvelles tâches incombent à cette section comme l'accompagnement de nouvelles commissions (Commission de haute surveillance du tribunal cantonal, CHSTC; Commission de visiteurs du Grand Conseil, CPVGC; Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité, CTITM) mises sur pied ces 2 dernières années;
- une charge importante est représentée par le travail administratif en amont et en aval des séances de commission (standardisation informatique, alimentation de la base de données, réservations, invitations, mise en page de rapports) précédemment effectués par la section administrative ainsi que par la section du bulletin;
- les secrétaires de commission offrent un appui parfois important à certains présidents de commission (rédaction de notes de synthèse, recherches, rédaction de rapports, etc.) qui n'est pas sans conséquences sur le nombre d'heures effectuées.

Remarque

Avec 1'018,66 heures supplémentaires au 31 décembre 2012, réparties entre les 8 secrétaires de commissions parlementaires, la section des secrétaires de commissions parlementaires connaît une surcharge de travail inquiétante.

La COGES s'entretiendra avec le Bureau du Grand Conseil afin de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour remédier à cette situation.

Recours Decfo-Sysrem

Des recours lié à la classification Decfo-Sysrem sont toujours pendants. Des visites de postes effectuées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) en 2011 ont d'ores et déjà permis la revalorisation de certaines fonctions (par exemple les postes de secrétaire de commissions parlementaires).

Apprentis

Il n'y a pas d'apprenti au sein du SGC en 2012 mais un engagement devrait être formalisé pour août 2013.

Informatique

Certains projets informatiques ont des impacts sur le Secrétariat général du Grand Conseil, notamment les projets liés à l'avenir du système Antilope et du logiciel FST. Le système Antilope (dont Safari est l'extension pour le Grand Conseil) va être abandonné d'ici 2014. Un groupe de pilotage SIEL (Système d'information exécutif-législatif) a été mis sur pied entre la Chancellerie et la Direction des systèmes d'information (DSI) (voir plus de détails sous le chapitre Chancellerie).

Entre-temps, le Secrétariat général du Grand Conseil a abandonné le système de mise en page FST et utilise le logiciel Word. Cet échec a eu des conséquences en termes d'efficacité et de temps pour toutes les sections du secrétariat, ce logiciel devant être utilisé tant pour le bulletin, que pour les rapports de commissions, les exposés des motifs et projet de décret ou projet de loi.

La commission ne manquera pas de suivre l'évolution de ce dossier et le calendrier annoncé.

Matériel dans la salle du Grand Conseil

A la question de savoir si le matériel électrique et informatique dans la salle du Grand Conseil fonctionne à satisfaction, il est répondu que suite au changement des boîtiers en 2007, aucune obsolescence n'est à constater pour l'instant. Des éléments de ce système seront d'ailleurs déménagés dans la nouvelle salle du Parlement, sauf le système de projection qui restera dans la salle de Rumine.

Objets en suspens

Les objets parlementaires en suspens sont de 2 types :

- Les premiers ont été traités par les services de l'Etat et sont en attente de traitement par le Grand Conseil. Certains sont mis plusieurs fois de suite à l'ordre du jour, d'autres attendent des rapports de commission. A mi-novembre 2012, ils étaient au nombre de 113 (selon la liste des objets en attente de traitement, état au 15 novembre 2012)
- Le second type recouvre les objets qui n'ont pas encore été traités par les services de l'Etat. Pour un certain nombre d'entre eux, les délais légaux de réponse sont dépassés : à mi-novembre 2012, ceux-ci étaient au nombre de 244 (11 déterminations, 5 initiatives, 38 interpellations, 32 motions, 23 pétitions, 98 postulats, 8 questions et 29 résolutions) selon la base de données Antilope. Sur mandat du Bureau du Grand Conseil, la COGES procèdera à une investigation visant à documenter les retards, leurs causes et les solutions à envisager. Cet examen fera l'objet d'un rapport à l'intention du Bureau du Grand Conseil.

Chancellerie

Le Bureau de la Commission de gestion, a effectué une visite de la Chancellerie le 17 janvier 2013. A cette occasion, il s'est longuement entretenu avec Monsieur le chancelier et, lors de la visite des bureaux, a rencontré le personnel de la Chancellerie.

Avec le changement de législature, l'année 2012 fut chargée pour la Chancellerie. Après le bilan de législature à finaliser et à publier, ont suivi les tâches liées à la nouvelle législature : préparation du travail de réorganisation et de répartition des départements, désignation de la présidence du Conseil d'Etat puis, travail de préparation des éléments nécessaires à l'élaboration du programme de législature. Ces différents processus ont largement occupé la première moitié de l'année.

Personnel

L'effectif total du personnel de la Chancellerie pour 2012, y compris les membres du Conseil d'Etat, est de 37,65 ETP. Le service occupe 2 apprentis, à la Chancellerie et au Bureau d'information et de communication (BIC). Si des recours contre l'enclassement liés à Decfo-Sysrem sont encore pendants, la majorité a reçu une décision.

La Chancellerie est divisée en 3 sections, sous la direction du chancelier.

Secrétariat du Conseil d'Etat

Le secrétariat du Conseil d'Etat est constitué d'une équipe de secrétaires (3 postes), chargées du courrier au Conseil d'Etat ainsi que de la préparation de l'ordre du jour et des documents y relatifs. Le logiciel FST, malgré les problèmes qu'il pose aux collaborateurs, est toujours utilisé par la Chancellerie. Tel que mentionné précédemment, ce logiciel dépend du système Antilope et doit être remplacé d'ici 2014. Le comité de pilotage de SIEL chargé du projet suit actuellement la migration informatique en cours dans le canton de Fribourg pour, le cas échéant, s'en inspirer afin de procéder au remplacement du système Antilope. D'autres services ont depuis longtemps abandonné ce logiciel au profit d'applications plus simples et plus efficaces. La COGES sera attentive au respect du calendrier annoncé et au choix d'applications facilement utilisables et confortables pour les collaborateurs.

Administration – protocole – huissiers et intendance de la Maison de l'Elysée.

Cette section s'occupe en autres tâches, du protocole. Depuis le départ à la retraite de la responsable du protocole, une adjointe a repris la responsabilité de la fonction qui consiste à fournir des renseignements d'ordre protocolaire. Ce peut être des questions posées par des communes ou des organisateurs de manifestation. La responsable et le chancelier s'attachent également à transcrire les règles non écrites afin de constituer un centre de documentation le plus fourni possible. Le chancelier reste, en dernier lieu, le dépositaire du protocole.

Il est discuté l'idée de créer une foire aux questions (FAQ) sur le site internet de l'Etat de Vaud qui rassemblerait les informations de base concernant le protocole. Ces éléments facilement disponibles à tout un chacun permettraient de décharger la responsable d'un certain nombre de demandes de renseignements.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le BIC a connu le départ à la retraite de son responsable et l'engagement de son successeur. La responsable de la revue de presse a également atteint l'âge de la retraite mais continue à travailler sous mandat. Ce service emploie 8 personnes, représentant 5,1 ETP.

Outre la revue de presse quotidienne (20'000 articles recensés par année), 100 conférences de presse ont été annoncées et 413 communiqués de presse ont été envoyés par le BIC en 2012. L'évolution des technologies et la mutation de l'information oblige le BIC à repenser les vecteurs de cette dernière. A cet effet, une rencontre entre le Conseil d'Etat et les médias a été organisée et de nouvelles pistes sont explorées, telles que l'internet et le site de l'Etat de Vaud, l'internet mobile, les réseaux sociaux et les autres formes de communication. Trois collaboratrices sont chargées du Web (mise à jour du site notamment).

L'année 2012 est donc une année charnière qui a permis d'assurer la succession tout en préparant ces différentes mutations. L'avenir doit permettre d'impulser la fonction de communication, d'assurer la veille technologique permettant de suivre et de s'adapter aux évolutions, de préparer la refonte du site internet de l'Etat de Vaud en lien avec la cyberadministration.

Concernant les communiqués de presse envoyés par le BIC, ils portent des en-têtes différents, suivant s'ils émanent du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil. Néanmoins, si un communiqué est envoyé par l'une ou l'autre des commissions parlementaires, l'en-tête reste celui du Grand Conseil. Cela peut prêter à confusion, l'ensemble des députés n'étant pas forcément informés du communiqué.

Remarque

Lorsqu'un communiqué est signé par l'une ou l'autre des commissions parlementaires, le communiqué porte l'en-tête du Grand Conseil uniquement, sans qu'il soit fait mention de la commission émettrice. La justification étant de distinguer les communications émanant du Conseil d'Etat de celles du Grand Conseil. Or, le Grand Conseil n'est pas un Collège comme l'est le Conseil d'Etat.

Ainsi, la COGES estime qu'il conviendrait de spécifier l'entité du Grand Conseil émettrice. Cela permettrait d'éviter toute confusion, l'ensemble des députés n'étant pas forcément informés du communiqué envoyé par l'une ou l'autre commission.

En conséquence, la COGES invite le Bureau du Grand Conseil à évaluer la situation actuelle et, le cas échéant, à décider des modifications nécessaires.

Locaux

La Chancellerie, à l'exception du BIC et des entités qui lui sont administrativement rattachées (préposé à la protection des données et à l'information, Bureau cantonal de médiation administrative – BCMA, Groupe Impact), se trouve au dernier étage du Château cantonal. Les locaux sont spacieux et jouissent d'un cachet et d'une vue enviables mais la faible température des pièces en hiver n'est pas très agréable pour le personnel présent toute la journée.

Bureau du préposé à la protection des données et à l'information

Le préposé à la protection des données et à l'information est entré en fonction le 1^{er} janvier 2009 et est chargé de la protection des données publiques. Son existence repose sur la loi sur l'information de 2002 (LInfo) ainsi que sur la loi sur la protection des données personnelles (LPrD). Tous les cantons, de même que la Confédération, ont un préposé à la protection des données.

Dès octobre 2010, ce bureau cantonal a quitté le Château cantonal pour s'établir dans les mêmes locaux que le BCMA à la place de la Riponne.

Le bureau est composé de 3 personnes (représentant 2 ETP) : le préposé à la protection des données, une adjointe juriste et une secrétaire.

Les principaux axes de travail sont : la vidéosurveillance (contrôle, information aux communes et suivi), les registres et le développement des cyberadministrations.

La COGES constate que le bureau souffre de plusieurs déficits :

- un déficit de notoriété : le bureau n'est pas assez sollicité en amont des projets. Le préposé prend souvent connaissance des projets de base de données par les médias ;
- un déficit en ressources : les ressources sont insuffisantes pour mener à bien les missions légales qui sont de plus en plus nombreuses ;
- une nécessaire hiérarchisation des missions.

A cela s'ajoute une complexité croissante du traitement des données et des projets de plus en plus importants, tels que le dossier « patient informatisé » ou le revenu déterminant unifié (RDU).

1^{re} observation Information du préposé à la protection des données

La procédure d'information du préposé à la protection des données n'est pas optimale. Ce dernier n'est pas toujours directement averti des projets ayant une incidence sur la protection des données. Il lui arrive d'en prendre connaissances par les médias. La formalisation d'une procédure d'information au préposé pour chaque nouveau projet optimiserait son action.

– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'optimiser l'action du préposé à la protection des données et de faciliter le flux des informations concernant les projets ayant une implication en termes de protection des données ; et notamment d'étudier l'opportunité de l'ajout d'un nouveau point dans la partie « conséquences » des exposés des motifs (EMPD et EMPL).

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

La COGES n'a pas visité le BCMA, la médiatrice ayant été auditionnée par le Bureau du Grand Conseil et une délégation de la Commission de gestion en vue de sa réélection. Fin 2012, celle-ci a été reconduite dans ses fonctions pour 5 ans. Un rapport a été établi dans ce but par le président du Grand Conseil.

Groupe Impact

Le Bureau de la COGES a rendu visite au Groupe Impact le 25 février 2013. A cette occasion, il a pris connaissances des statistiques à jour fin 2012 :

	2009	2010	2011	2012
Nombre total d'entretiens	464	401	590	506

Détail:

	2009	2010	2011	2011
Nouveaux cas	128	117	129	115
Médiations	33	28	32	30
Investigations terminées	9	7	7	12
Investigations en cours	4	1	4	1
Coachings	3	0	3	3
Interventions d'équipe	13	10	7	5
Présentations/ Formations	8	6	6	5

Sur les 12 investigations menées et terminées en 2012, 5 cas se sont révélés positifs selon la définition restrictive du harcèlement donnée par le Tribunal fédéral. Ce qui ne signifie pas que les 7 autres dossiers soient infondés : il s'agit le plus souvent de problèmes managériaux ou de mauvaise gestion du conflit.

Les missions du Groupe Impact ne se limitent pas à rendre des rapports sur les cas de harcèlement avérés mais sont multiples et débouchent sur plusieurs types de prise en charge :

- les médiations: entre 2 personnes d'abord reçues individuellement, puis ensemble pour la médiation (1-3 séances), un suivi est ensuite assuré;
- les interventions d'équipe : en général lors d'un conflit avec un supérieur (uniquement lorsqu'il n'y a pas d'acte abusif);
- les coachings: en général pour un cadre de l'administration sur demande de l'autorité d'engagement. Le coaching se fait dans les locaux du Groupe Impact;
- les dénonciations pour harcèlement : lors d'actes abusifs allégués, il y a rédaction d'une plainte (description des faits) et suite de la procédure jusqu'à la remise du rapport au chef de département.
 Dans le cas de harcèlement avéré, la procédure peut déboucher sur une sanction qui va de l'avertissement au licenciement immédiat. Dans le cas contraire, le rapport contient des remarques sur la situation constatée. Le Groupe Impact est informé des mesures prises par l'autorité d'engagement.

Personnel

Le personnel est soumis à l'annualisation du temps de travail. Ainsi, les surcharges périodiques (juin et décembre) peuvent être compensées le reste de l'année. Tous les postes sont repourvus, le plus souvent par des personnes au bénéfice d'une formation juridique. L'équipe est supervisée par un médecin psychiatre.

Le Groupe Impact est amené à collaborer sur la mise en œuvre de la mesure « Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information », inscrite dans le programme de législature 2012 - 2017 au chapitre 5.2 « Faire de l'Etat un employeur de référence pour une fonction publique efficace ».

Collaborations de la COGES avec d'autres commissions

La mise sur pied de nouvelles commissions, telles que la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC) et la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) a nécessité des ajustements dans les démarches et l'activité de celles-ci comme de la Commission de gestion. Pour ce faire, plusieurs séances de coordination ont eu lieu durant le dernier trimestre de 2012.

Certains thèmes transversaux ont également été traités lors de séances regroupant des délégations de la COGES et de la CHSTC ou de la CPVGC.

La Commission des finances (COFIN) et la COGES organisent des séances de travail communes. Durant le dernier trimestre 2012, elles ont notamment assister à la présentation du rapport du Contrôle cantonale des finances (CCF) sur les exonérations fiscales temporaires des entreprises, à la présentation du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) du rapport sur les participations de l'Etat et examiner le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour un moratoire sur les décisions d'octroi d'exonérations fiscales par le Canton de Vaud jusqu'à ce que celui-ci se dote d'instruments adéquats pour en mesurer leurs résultats et contrôler l'application des critères d'octroi. Les présidents des 2 commissions de surveillance, accompagnés de membres de leur commission, assistent à la présentation, en primeur, de chaque nouveau rapport de la Cour des Comptes (CdC).

Commissions extraparlementaires

Chaque année, la Commission de gestion s'attache à étudier un thème transversal aux 7 départements de l'Etat. Pour l'exercice 2012, elle a choisi d'évaluer les pratiques dans le domaine des commissions extraparlementaires. Le document écrit final étant conséquent, la COGES a décidé qu'elle transmettrait ses conclusions sous forme d'un rapport ad hoc.

Journée d'étude de la COGES dans le district de Lausanne

Le 28 novembre 2012, la journée annuelle d'étude a conduit la Commission de gestion dans l'agglomération lausannoise. Sous l'impulsion des députés du district et avec le précieux appui des 2 préfets, une série de visite se déclinant du nord au sud le long de l'axe du métro M2 a été organisée.

Le rendez-vous avait été donné tôt dans la matinée au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) à Vennes où la commission a été chaleureusement accueillie par la direction et des jeunes en formation, puis la COGES s'est déplacée d'un site à l'autre en utilisant le métro M2.

Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP)

Le COFOP est une école de métiers qui s'adresse aux jeunes ayant besoin d'un encadrement spécialisé par des maîtres d'enseignement professionnel afin de leur permettre d'obtenir soit un certificat fédéral de capacité (CFC), soit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), soit une attestation de formation élémentaire ou pratique.

Les formations données sont multiples (construction, bois, mécanique, horticulture, entretien, service, intendance, etc.)

En 2012, ce sont 260 jeunes qui sont en formation ou en préapprentissage sur le site de Vennes. Ils arrivent de tout le canton et font parfois de longs trajets journaliers pour venir chaque matin.

Le site est grand, mais la question d'un second centre ailleurs dans le canton peut se poser, notamment afin de mieux répartir les jeunes en fonction de leur domicile.

Foyer d'aide d'urgence de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) à Vennes

La commission s'est ensuite rendue au foyer d'aide d'urgence à Vennes. Elle a été reçue par le directeur de l'EVAM qui a présenté son établissement et rendu attentif la COGES au problème aigu de la place à disposition de l'EVAM. Dans le canton, il manque l'équivalent de 5 immeubles de la capacité de celui visité pour pouvoir loger les nouveaux arrivants. La difficulté à trouver des logements ou des immeubles – même temporairement – est due essentiellement à la pénurie généralisée dans le canton et aux craintes de la population.

Dans le bâtiment vétuste de Vennes, 2 sections sont organisées :

- Une aile est réservée aux requérants déboutés et aux « non entrée en matière » (NEM), tous des homme seuls. L'aménagement est spartiate, l'ambiance est calme. Chaque chambre (de 7 à 8 m²) est partagée par 2 résidents. Le centre est occupé à 100% de sa capacité.
- La deuxième aile, complètement séparée de la première, est réservée aux familles. Celles-ci ont chacune une chambre et se partagent une cuisine et une salle de bain par étage. Il n'y a ni salon, ni salle à manger, ni de salle de jeux. Les enfants circulent dans les couloirs.

Remarque

La période hivernale de la visite de la COGES ne se prête pas aux activités extérieures, néanmoins, constatant le délabrement des quelques jeux pour enfants devant l'immeuble, la Commission de gestion suggère qu'ils soient remis en état et sécurisés pour la belle saison avec notamment la fixation d'une balançoire sur le portique.

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Les commissaires se sont vus proposés 3 visites à choix, soit réfectoire – cuisines – centre ambulatoire d'oncologie; plateau technique et salles d'opération; service de radio-oncologie. Ces visites ont permis de prendre conscience des défis que rencontre un centre en perpétuelle mutation. Des problèmes de place se posent face à l'augmentation du nombre de patients mais aussi de la machinerie qui s'est développée en parallèle aux techniques médicales. Le directeur général, qui reçoit la commission, estime à environ 5'000 m² la surface supplémentaire nécessaire et ce, dans un environnement urbain contraint.

De grands chantiers sont actuellement en cours et d'autres sont à venir prochainement. Leur gestion est d'autant plus délicate qu'ils se déroulent dans des services qui continuent à fonctionner.

A l'occasion de l'excellent repas offert par le CHUV, le président du Grand Conseil, accompagné de son secrétaire général, rejoignent la délégation. Celle-ci est accueillie à l'apéritif, par quelques mots de bienvenue du Syndic de Lausanne.

Formation Danse-Etudes – collège de Béthusy

La Commission de gestion rend ensuite visite à des classes de la filière Danse-Etudes, dans le collège secondaire de Béthusy. Cette formation couplée entre un cursus secondaire/secondaire-supérieur et une formation de danse classique existe depuis 12 ans et est unique en Suisse. Pour ses besoins, elle occupe des locaux existant dans le complexe scolaire et loue un studio de danse à proximité.

Quarante-quatre élèves suivent actuellement cette filière encadrés par un ensemble d'enseignants. Le financement est assuré par le Canton de Vaud, une subvention de la Ville de Lausanne ainsi que l'Association pour la formation de jeunes danseurs (AFJD).

Etablissement pénitentiaire du Simplon

Il s'agit du plus petit établissement du canton ainsi que du plus récent (inauguré en avril 2012). Cet établissement concordataire (des détenus du canton de Neuchâtel étaient hébergés lors de la visite de la COGES) est dévolu aux peines de semi-détention et de travail externe. Ce sont soit des fins de peine ferme (minimum 50% déjà effectués) avec ouverture progressive vers l'extérieur (emploi à l'extérieur), soit des semi-détention (peines jusqu'à une année et compatibles avec la semi-détention).

L'établissement est pour l'instant réservé aux hommes et contrairement à d'autres établissements pénitentiaires, n'est pas plein car les critères d'admission à la semi-détention ou au travail externe sont stricts.

La commission a pu admirer une belle rénovation, avec des espaces lumineux et fonctionnels, accessibles aux personnes handicapées.

Compagnie générale de Navigation (CGN)

La commission arrive à Ouchy en fin de journée et est accueillie sur « Le Lavaux », un bateau récemment acquis par la compagnie. Rejoignant le chantier naval par le lac, elle est guidée pour une visite du site. Des travaux sont prévus sur les bâtiments (rénovation énergétique, réfection des vestiaires et des sanitaires, aménagement de sanitaires pour les employées). Avant de goûter à l'apéritif auquel nous rejoignent des membres du Conseil d'administration, de la direction et ainsi que les députés du district de Lausanne, la délégation découvre le chantier du « Vevey », qui subit une reconstruction totale.

Au terme de cette journée, les membres de la commission sont fatigués mais enthousiasmés par la riche découverte d'entités et de personnes fortement engagées dans leurs activités.

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Jérôme Christen, rapporteur: — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2012 était composée de MM. Yves Ferrari et Jérôme Christen, rapporteur.

Introduction

La plupart des services ont été visités en 2012 et début 2013 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport. Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

Les services et entités suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE)
- Police cantonale (PolCant)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
- Direction générale de l'environnement (DGE), en construction durant l'année 2012, fusionnant le SESA, le SEVEN, le SFFN et l'Unité des dangers naturels (UDN), effective en janvier 2013.

Secrétariat général (SG-DSE)

Le Secrétariat général a activement participé à la mise en œuvre de la Direction générale de l'environnement (DGE) afin que celle-ci soit opérationnelle au début 2013. Il a notamment contribué à l'élaboration des organigrammes, des plans des postes et des ressources humaines.

Le SG, au travers de son unité financière s'est fortement impliqué afin d'apprendre les rudiments du nouveau Système d'information financier (SIF)-SAP afin de pouvoir être capable de former tous les collaborateurs des unités financières du DSE. Deux ETP ont été créés à cet effet.

Le secrétariat général a également été chargé du suivi des CHF 100 millions débloqués par l'Etat de Vaud en faveur des énergies renouvelables afin de s'assurer de leur effet multiplicateur et d'en diminuer les frais de gestion.

Le SG a été perturbé par l'absence prolongée pour cause de maladie de la secrétaire générale adjointe depuis septembre 2012. Il compte actuellement 21,9 ETP.

Unité des dangers naturels (UDN)

L'UDN a été transférée à la DGE. Toutes les cartes seront prêtes à fin mars 2013 au terme du soutien financier confédéral. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont en appui. Il s'agit maintenant de mettre ce travail en lien avec le plan directeur cantonal (PDCn) au travers d'une évaluation pluridisciplinaire. Ceci devrait durer 2 ans. Au terme de la législature 2012 – 2017, les communes seront informées de ce qui les attend, notamment

concernant le danger d'avalanches. La personne en charge de ce dossier, après 2 contrats de durée déterminée, a vu son statut passer en contrat de durée indéterminée.

Police cantonale (PolCant)

La sous-commission de gestion en charge du DSE a visité la PolCant à 5 reprises. Trois fois dans les locaux du Centre Blécherette en présence du chef de service, une fois lors d'un match de hockey sur glace avec la cellule anti-hooliganisme et une fois lors d'une nuit avec une unité d'intervention dans la Région centre.

Organisation

La PolCant est organisée en 3 services et comprend en tout 998,8 ETP :

- Les services généraux qui viennent en appui logistique et opérationnel aux policiers de terrain (gendarmes et police de sûreté). 153,6 ETP y sont rattachés.
- La gendarmerie qui assure la sécurité sur tout le territoire cantonal, où il n'y a pas de police municipale. 597,9 ETP y sont rattachés. Décentralisée dans tout le canton, la gendarmerie est regroupée en 4 grands secteurs.
- La police de sûreté, composée de différentes brigades (stupéfiants, mineurs et mœurs, financière, etc.), qui exerce la police judiciaire sur tout le territoire cantonal à l'exception de la commune de Lausanne. 247,3 ETP y sont rattachés.

Concept Police-Population (PoPul)

Le concept Police-Population a fêté ses 20 ans. 103 communes y participent. Le but de ce concept est de construire un réseau de solidarité de surveillance entre voisins, d'améliorer le partenariat police-population, d'informer personnellement les membres du réseau, de recevoir régulièrement des conseils sécuritaires et d'alerter rapidement.

Une information mensuelle de la Division prévention de la criminalité de la PolCant, en collaboration avec les polices régionales, est envoyée aux membres des réseaux Police-Population. Cette information est composée de 3 parties :

- les Info-délits propres à chaque commune ;
- les Info-délits et ce qui concerne la criminalité en lien avec l'actualité cantonale ou nationale ;
- les Info-prév ou messages urgents qui sont des messages d'alerte.

Transmise la plupart du temps par courriel, ces informations peuvent être obtenues sur support papier. Dans ce cas, c'est l'ambassadeur ou le correspondant du réseau qui se charge de la distribution. Le rôle de la PolCant restant de conseiller ou d'alerter, mais pas de faire du porte à porte.

A la suite de plusieurs problèmes dans les stations-service, la PolCant envisage également de transmettre des informations ciblées au personnel des petits magasins des stations-essence. La gendarmerie a déjà augmenté ses observations et ses patrouilles dans les différentes stations-services du canton. Lors de la nuit que la sous-commission a passé avec une unité d'intervention, une visite dans une station-service a permis de constater que la présence de la PolCant est d'autant plus appréciée que les gérants limitent au maximum la main-d'œuvre et qu'une seule personne doit s'occuper des clients payant leur essence, du magasin, mais également du nettoyage de celui-ci. Les nombreuses caméras ne dissuadent pas toujours les malfaiteurs.

Recrutement

En mars 2012, 33 nouveaux gendarmes et 10 nouveaux inspecteurs prêtaient serment. Malgré la volonté d'augmenter de près de 50% le nombre d'aspirants, en mars 2013, seuls 32 nouveaux gendarmes et 9 nouveaux inspecteurs ont prêté serment. L'Académie de police de Savatan peut

néanmoins former 60 à 70 aspirants. Les campagnes publicitaires sont de plus en plus ciblées (affiches, réseaux sociaux, etc.) mais peinent à attirer suffisamment de candidats pour répondre au besoin de sécurité de la population vaudoise.

Code déontologique

Si la PolCant respecte et fait respecter la loi, sous peine de sanctions disciplinaires, elle a adopté un code déontologique qui régit l'exercice (droits et devoirs) de la profession de policier. Le code déontologique entrera en vigueur début 2013. Ce code répond aux aspirations du Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV) et de l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV).

Police coordonnée

La loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. A fin 2012, 9 séances du Conseil cantonal de sécurité ont eu lieu. La Direction opérationnelle a assuré le suivi de 9 grandes opérations qui ont été largement médiatisées, comme par exemple les actions contre les dealers. Des groupes de travail affinent les contours de cette police coordonnée. La souscommission en charge du DSE sera particulièrement attentive à ces développements dans les années à venir.

Suivi d'une manifestation avec la cellule anti-hooliganisme

En date du 20 novembre 2012, la sous-commission a accompagné la cellule anti-hooliganisme lors d'une rencontre de hockey sur glace qui opposait le Lausanne Hockey Club (LHC) au RedIce de Martigny, à la patinoire de Malley.

Rendez-vous a été pris dans un restaurant à proximité afin de connaître l'état de la situation. Il est alors question de supporters genevois qui viendront soutenir le club de Martigny (alors même que le Genève-Servette Hockey Club et le LHC sont des clubs partenaires) car leur équipe joue dans une patinoire très sécurisée, dans laquelle ne peuvent pénétrer les interdits de patinoire.

Aucune séance préparatoire n'a eu lieu car le renseignement relatif à la présence de supporters d'un club tiers n'a été connu de la cellule anti-hooliganisme que tardivement et suite à des informations émanant de la sécurité du LHC.

Aux 4 observateurs vaudois qui officient lors des matchs (personnes qui connaissent les supporters n'ayant pas le droit d'être présents) viennent s'ajouter 2 observateurs genevois (en raison de la présence de supporters genevois) et 2 observateurs valaisans.

Les cars des supporters genevois et valaisans seront accompagnés depuis le restoroute du Lavaux jusqu'à la patinoire de Malley par des gendarmes. Au retour, les cars seront suivis par la gendarmerie jusqu'à la frontière genevoise, respectivement jusqu'à la frontière valaisanne.

A l'entrée de la patinoire, plusieurs genevois, interdits de stade, se font remarquer par les observateurs genevois placés devant l'entrée. Ces « interdits » sont invités à se rendre dans un restaurant situé à proximité et s'exécuteront sans opposer de résistance. Aucun « interdit » vaudois ou valaisan ne se présente. Ils savent que les observateurs sont sur place, ce qui suffit manifestement à les faire renoncer.

Lors du match, la sécurité est assurée par une entreprise privée, mandatée par le LHC, aidée de diverses autres entreprises privées. La sécurité est composée des forces suivantes :

A l'intérieur de la patinoire :

- 80 personnes de la sécurité du LHC;
- 12 personnes de la sécurité du RedIce (pour encadrer les supporters valaisans et genevois) ;
- 10 personnes de la sécurité du Hockey Club Fribourg-Gottéron (qui viennent prêter mains fortes);
- 8 observateurs qui après le début de match se relaient pour regarder les supporters ;

A l'extérieur de la patinoire :

- 16 gendarmes en tenue de maintien de l'ordre (MO) (casque, bâton tactile, bouclier) ;
- 12 policiers de la Police de l'Ouest lausannois (PolOuest);
- 8 policiers de la Police municipale de Lausanne en tenue MO.

Il existe 2 types d'interdiction : les interdictions de périmètre et les interdictions de stade, celles-ci ayant une durée souvent plus longue que les interdictions de périmètre.

Le Cop Ouest du LHC (dont une partie sont des « ultras ») semble être très autonome (bar particulier, etc.) et les observateurs ne s'y aventurent qu'en cas d'absolue nécessité. Le troisième tiers-temps du match voit des bagarres se déclarer et l'un des observateurs indique que les dérapages sur la glace pendant le match sont souvent précurseurs de dérapages hors de la glace après le match. Cela se confirme à la fin de la partie lorsque les supporters genevois et valaisans se dirigent vers les cars, mais continuent, contournent le bâtiment et vont renverser une porte grillagée de 3 mètres de large par 4 mètres de haut. Ils se retrouvent alors à proximité immédiate (mais un étage au-dessous) des supporters du Cop Ouest du LHC. Les projectiles volent, le matériel est endommagé (plusieurs milliers de francs de dégâts) et un membre de la sécurité du LHC se fait casser le nez par un supporter lausannois qu'il tentait de contenir. Pendant ce temps, les gendarmes et les policiers en MO attendent à quelques mètres derrière les cars.

A l'issue du match, les supporters visiteurs sont canalisés en direction de leurs cars, ceux qui sont en voiture traversent à pied la zone où sortent les supporters lausannois. La situation est confuse dès lors que l'on ne peut différencier les utilisateurs des cars de ceux des automobiles.

Lorsque tout rentre finalement dans l'ordre, la sécurité du LHC et les forces de polices placées sous la direction de la gendarmerie font un bref débriefing, organisé sur les lieux de l'affrontement. Il est prévu que la cellule anti-hooliganisme émette un rapport, de même que le chef des gendarmes. Or, malgré la demande de la sous-commission DSE concernant le suivi de cette affaire, seul un rapport de 8 lignes sur les incidents d'après le match est rédigé.

1^{re} observation **Définition géographique de l'interdiction de stade**

La présence de personnes interdites de stade a été l'occasion d'un échange de propos parfois peu clairs entre la sécurité du Lausanne Hockey Club (LHC) et les représentants des forces de l'ordre (gendarmes, polices municipales, observateurs) quant à l'étendue géographique de l'interdiction. Le parking de voitures se situant à proximité immédiate du stade devant pour certains être intégré à la zone d'interdiction de stade, alors que pour d'autres, l'interdiction de stade se limite à l'entrée dans ce dernier.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'existence ou la création de plans délimitant très précisément les zones concernées par une interdiction de stade, aussi bien pour les patinoires que pour les stades de football, afin de mieux délimiter les rôles des entreprises privées de sécurité et des forces publiques.

2^e observation Accompagnement des supporters sur le domaine public

Le comportement inadmissible de supporters adverses lorsqu'ils rejoignent leur car, les dégâts commis à l'encontre du matériel du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) ainsi que les risques de bagarre générale indiquent qu'il n'est pas suffisant de suivre les supporters de loin. Dans la plupart des patinoires de Suisse, lors des matchs à risques, les supporters « ultras » sont canalisés et n'ont pas d'autre issue que de monter dans leur autocar.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'existence ou la création de procédures de déploiement de force policière permettant d'assurer la sécurité de l'espace public et des biens privés, aussi bien autour des patinoires que des stades de football.

Nuit avec une unité d'intervention

Durant une nuit, la sous-commission a suivi une unité d'intervention du secteur Centre. Cette unité est composée de 15 personnes lorsqu'elle est au complet. Les maladies, accidents ou autres demandes de congé ne pouvant pas systématiquement être remplacés à temps. Le secteur Centre est formé de 121 communes pour environ 350'000 habitants. L'horaire d'une équipe est le suivant :

```
jour 1: 12h00 à 19h00;
jour 2: 4h00 à 12h00;
jour 2 à 3: 19h00 à 4h00, puis congé;
jour 4: congé;
jour 5: 12h00 à 19h00, etc.
```

Les événements de la nuit nous amènent sur des lieux où il y a eu des tentatives d'infraction, à faire de la prévention auprès de plusieurs stations-service, de chantiers ou dépôts avec des matériaux prisés, ainsi qu'à mener une enquête dès lors qu'un individu est tombé d'un balcon du quatrième étage d'un immeuble locatif. Une fois de plus, après la nuit passée avec une unité d'intervention en 2007, la sous-commission constate que les gendarmes ont un rôle préventif et psychosocial très important. Seule une interpellation un peu musclée d'une personne sous emprise de l'alcool leur a permis de mettre en pratique certains gestes techniques.

Très bien accueillie par l'unité d'intervention, la sous-commission a eu l'occasion de constater que la présence de détenus dans les cellules de la gendarmerie engendre un travail très important pour les unités d'intervention. Etant donné que la zone carcérale est pleine, les personnes sont enfermées dans les cellules de la gendarmerie. En lieu et place d'agents de détention et de transfert pour s'occuper des détenus, se sont des membres de l'unité d'intervention qui en ont la charge. C'est le cas pour les repas, les déplacements dans la zone carcérale pour la promenade quotidienne ou pour les douches. A cela s'ajoute le problème de la langue mais surtout de la fumée. En effet, le bâtiment étant non-fumeur, les personnes enfermées doivent sortir des locaux pour fumer. Pour des raisons de sécurité, il est donc nécessaire pour les membres de l'unité d'intervention de menotter pieds et mains des détenus à chaque fois qu'ils peuvent aller fumer une cigarette dehors. Les gendarmes doivent bien évidemment rester à 2 aux côtés du détenu avant de le raccompagner dans sa cellule.

La sous-commission a pu apprécier la précision du journal carcéral mis en œuvre par les unités d'intervention afin de notifier tous les faits, gestes et propos des personnes détenues. Avec beaucoup de psychologie et de compréhension, il est proposé aux détenus qui demandent à fumer une cigarette des « contrats de calme » de plusieurs heures après la cigarette. S'il n'y a aucune obligation légale pour les membres des unités d'intervention de permettre à une personne détenue de fumer, il est très probable que sans ce geste, la santé morale et psychique, aussi bien des détenus que des gendarmes, qui doivent gérer les multiples sollicitations, serait moins bonne.

3^e observation **Mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus**

Le nombre d'heures que doivent passer les membres des unités d'intervention pour s'occuper de personnes détenues dans les cellules de la gendarmerie est de plus en plus important. Cela mobilise des forces qui ne peuvent donc pas être déployées sur le terrain. Cette mobilisation est d'autant plus importante que les cellules ne correspondent plus aux exigences actuelles.

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, en tenant compte de la Police cantonale (PolCant), du Ministère public central (MPc) et du Service pénitentiaire (SPEN), pour permettre aux gendarmes des unités d'intervention de retourner sur le terrain en lieu et place de s'occuper de personnes détenues dans des lieux peu adaptés.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Organisation et mission du service

Outre, l'admission des véhicules et des bateaux à la circulation, respectivement à la navigation, le SAN admet également les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Il perçoit les taxes et redevances liées au trafic routier dans le Canton de Vaud et gère le droit de conduire.

Le SAN comprend 6 divisions : technique, administration, droit de conduire, finances et controlling, support et logistique ainsi que ressources humaines. Il compte 210, 7 ETP.

Evolution des prestations

Le SAN fournit toujours plus de prestations. Cette évolution est liée à l'accroissement du parc de véhicules et devrait se poursuivre dans les années à venir. Le taux de motorisation par habitant est en légère baisse, mais le nombre de véhicules immatriculés est en hausse continue en raison de la forte augmentation de la population. Ainsi, en 2012, le nombre de véhicules est passé de 513'000 à 525'000. Ces dernières années, une hausse annuelle de plus de 10'000 véhicules est devenue la règle. Dès lors qu'un expert est capable de contrôler chaque année 4'500 à 5'000 véhicules, il faudra donc prévoir de nouveaux engagements en conséquence. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du 1^{er} paquet de mesures du projet Via Sicura (programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière) prévue pour le 1^{er} janvier 2013 devrait entraîner des charges plus importantes. Le SAN étudie différentes mesures organisationnelles pour mieux faire face à ces nouvelles exigences. L'une d'elles a déjà été prise l'an dernier, il s'agit de la création d'une piste « virtuelle » ; les véhicules y font la queue et sont tour à tour expertisés sur les autres pistes ayant de la place en raison de rendez-vous annulés. Cela permet de prendre en charge environ 32 véhicules supplémentaires par jour.

Taux élevé d'échec aux examens de conduite.

Le canton de Vaud affiche le plus mauvais taux de réussite de Suisse à l'examen de conduite automobile et cela depuis plusieurs années. Selon les chiffres publiés en 2012, la moyenne suisse est de 65,5% de réussite et si les taux sont meilleurs en Suisse alémanique, les Vaudois sont largement en dessous de leurs voisins romands. Les Valaisans sont ceux qui réussissent le plus souvent l'examen de conduite automobile (70,4%). Ils devancent les Genevois (68,6%), les Fribourgeois (67,8%), les Jurassiens (64,5%) et les Neuchâtelois (60,6%). Les Vaudois ne sont qu'à 56,1% de réussite.

Selon le chef du SAN, cette situation ne s'explique pas forcément par une plus grande sévérité des experts vaudois, mais plutôt par un problème de niveau de formation. Les Vaudois rechignent plus que les autres à suivre des cours avec des professionnels et consacrent beaucoup moins de temps à la préparation. Si les moniteurs d'auto-écoles souhaitent qu'une différence de traitement existe entre celui qui a suivi des cours avec un professionnel agréé et celui qui a appris essentiellement avec un parent ou un ami, le SAN estime qu'une telle approche n'est pas crédible. Il s'agit de juger des compétences de conduite et peu importe le cadre dans lequel elles ont été acquises. Un autre facteur expliquant ce fort taux d'échec peut être avancé : en raison de la taille du canton, la concordance de vue entre experts et moniteurs est plus difficile à établir. Même les moniteurs ne semblent pas partager les mêmes visions, ce d'autant plus qu'il existe 2 associations professionnelles. Certains moniteurs sont affiliés à l'Association vaudoise des auto-écoles (AVAE), d'autres à l'Association des professionnels de la sécurité routière du canton de Vaud (APSR-VD). Le SAN va poursuivre ses démarches visant à renforcer ses contacts avec les moniteurs d'auto-écoles afin d'améliorer la situation. Pour le chef du SAN, il n'est pas question de se montrer plus indulgent en raison de ces statistiques dès lors que les conducteurs que l'on autorise à aller sur la route doivent être aptes à conduire afin d'éviter des accidents.

Relevons tout de même que les Vaudois sont de bons marins d'eau douce puisqu'en matière de navigation, ils ont aux examens la plus haute réussite de Suisse.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Organisation et mission du service

Le Service de la sécurité civile et militaire est, entre autres, l'Autorité cantonale au sens juridique en termes de gestion globale et intégrée des dangers et des risques de toute nature ; de conduite et coordination de la prise en charge des situations particulières, de crise et d'événements majeurs ; de soutien au Conseil d'Etat dans la gestion des situations exceptionnelles voire de crise.

Il est divisé en 6 divisions : support ; protection de la population / Etat-major cantonal de conduite (EMCC) ; opérations ; affaires militaires et logistique ; aide à la conduite ; formation et inspectorat. Il comporte également une cellule juridique et une cellule de communication. Ce service comprend 84,15 ETP. A cela s'ajoute l'effectif du personnel de la protection civile (PCi), qui se monte à 62,78 ETP, et qui est techniquement dépendant du SSCM mais pas administrativement.

Direction et personnel

L'ancien chef du SSCM a repris la direction du Service de la sécurité civile et militaire le 9 janvier 2012, après avoir assuré durant 18 mois, à la demande du Conseil d'Etat, l'intérim à la tête du Service pénitentiaire (SPEN). Durant cette période, son adjoint a repris la direction du SSCM ad intérim après avoir également travaillé au SPEN. Dès le retour de l'ancien chef, l'adjoint a dirigé la division protection de la population et a assuré la fonction de remplaçant du chef de l'Etat-major cantonal de conduite. Sans s'attarder sur les multiples transferts et mutations qu'ont vécus les cadres du SSCM, déjà évoqués dans le rapport de gestion 2011, la sous-commission ne peut s'empêcher d'avoir le sentiment que les cadres de ce service ont été déplacés comme des pions sur un échiquier, ce qui, jusqu'à un certain point, fait partie de leur mission de service public, mais qui peut déboucher sur des frustrations et des départs en l'absence de reconnaissance du travail fourni.

Sur le plan du personnel, le SSCM s'est attaché les services d'une nouvelle adjointe, licenciée en droit, spécialisée en psychologie criminelle, qui amène un autre regard dans ce service. Il s'est également doté d'une collaboratrice en charge de la communication ainsi que d'une nouvelle juriste. La sous-commission constate donc un gros effort de féminisation au niveau de l'encadrement.

Arsenal de Morges

La sous-commission a effectué une visite complète de l'Arsenal de Morges qui accomplit une quantité de tâches. Parmi les plus connues au profit de la base logistique de l'armée, la gestion du poste de rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés dans le canton, la fourniture et l'échange des équipements personnels des corps de troupes et unités effectuant leur service sur territoire cantonal, la remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 3'000 fusils d'assaut, la prise de mesures et distribution des chaussures de combat au centre de recrutement de Lausanne. Toutefois, certaines tâches sont insoupçonnées, comme la confection d'effets d'équipement et d'habillement pour les Milices Vaudoises, l'acquisition, la maintenance et la gestion des stocks de tenues de travail des polices cantonales et municipales, l'entretien des tenues anti-feu au profit de l' Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).

La sous-commission constate que la rénovation d'une partie des locaux de l'Arsenal de Morges, qui accueillent dorénavant l'administration militaire, n'a pas été totalement menée à terme faute d'un budget suffisant accordé par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). Si des travaux complémentaires ont été réalisés avec le budget de l'Arsenal, des travaux de peinture n'ont par contre pas été effectués.

Protection de la population

Les plans généraux de coordination ont été validés par le Comité directeur d'organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (ORCA) et diffusés auprès des partenaires. La doctrine d'engagement de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a été finalisée en collaboration avec les partenaires du plan catastrophe et les services spécialisés.

Elle définit les structures de la conduite et ses processus de fonctionnement. Des modules de formation « généralités ORCA-EMCC » et « généralités plans généraux de coordination » ont été délivrés à plus de 120 collaborateurs d'entités partenaires de la protection de la population.

Une formation relative à la gestion de crises a été initiée en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP).

Protection civile (PCi)

La protection civile a été engagée à 27 reprises lors de situation d'urgence (recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation). Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2012 représente 27'715 jours de service pour 13'500 personnes mises sur pied.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a nécessité la création par décret d'un fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile, l'encaissement de la gestion des contributions de remplacement incombant dès cette date au canton et non plus aux communes. Les montants accumulés par le passé restent en mains des communes.

L'exposé des motifs et projet de loi relatif au projet AGILE (Adaptée Garante Intégrée Légitime Efficiente) pour la réforme de la protection civile a été transmis à l'Union des communes vaudoises (UCV) ainsi qu'à l'Association de communes vaudoises (ADCV) pour consultation. Suite à leurs observations, le projet est en cours de finalisation. Si certaines entités régionales n'ont pas tardé pour se réorganiser, d'autres attendent le cadre cantonal. La PCi coûte actuellement quelque CHF 22 millions, un montant qui resterait stable avec le maintien de 10 régions, mais qui se réduirait de quelque 30% par le biais d'une cantonalisation.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Organisation du service

Le service des eaux, sols et assainissement était composé en 2012 de 6 divisions : économie hydraulique ; eaux souterraines ; assainissement ; sols, carrières et déchets ; laboratoire ; administration et finance, pour un total de 111 ETP.

Le SESA en tant que service disparaît au 31 décembre 2012 avec la création de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui fusionne le SESA, le Service de l'énergie et de l'environnement (SEVEN), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et l'Unité des dangers naturels (UDN).

Planche à Paget

La planche à Paget est un élément se trouvant sur le territoire français permettant de réguler le débit d'eau dans le lac de Joux. A plusieurs reprises au court des dernières décennies, il y a eu des désaccords entre les communes de la Vallée de Joux et les communes françaises se trouvant en amont. A ce jour, plusieurs contacts ont été pris par le SESA avec des techniciens français. Toutefois, la structure institutionnelle française étant passablement différente du mode de fonctionnement suisse, les avancées ne se font que très lentement. Malgré ces lenteurs, le dossier avance et les premières garanties ont été obtenues concernant le bon fonctionnement de la planche à Paget. Le service vérifie régulièrement le débit de l'Orbe et que ce dernier corresponde à l'accord en vigueur. Des analyses sur la qualité de l'eau continue d'être effectuées mais l'augmentation de la température de l'eau amène une prolifération de végétation qui laisse à penser que l'eau n'est pas toujours de bonne qualité.

Qualité des eaux de source

Plusieurs pollutions d'eau de source ont eu lieu ces dernières années à la Vallée de Joux. Les sources ont été immédiatement isolées et une chloration d'urgence a été réalisée sur l'ensemble du réseau, mais une solution à long terme doit encore être trouvée.

La carte de nouvelles sources est régulièrement mise à jour, mais n'est toujours pas exhaustive.

La sous-commission sera particulièrement attentive à ce que le dossier des eaux de source bénéficie d'un suivi soutenu et précis dans la future Direction générale de l'environnement.

Taxe déchets

L'année écoulée a été particulièrement intense pour la division assainissement étant donné la décision du Tribunal fédéral de juillet 2011 concernant le principe du pollueur-payeur. La réponse à l'initiative Cornamusaz, une excellente réponse au postulat Michèle Gay-Valloton concernant la revalorisation des déchets, mais surtout l'examen préalable et l'approbation des règlements d'élimination des déchets dans les communes ont fortement occupé la division. Cette surcharge temporaire de travail a été effectuée sans ETP supplémentaire, mais en mettant certains autres dossiers en attente. La DGE a dorénavant la charge de rattraper les éventuels retards.

Décharge des Saviez

La sous-commission a eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'Etat en charge de la décharge des Saviez et un expert mandaté par les opposants à l'expérimentation réalisée sur la décharge. Cette rencontre a très clairement montré la complexité du dossier. Tant sur les aspects techniques que sur le plan formel. Non compétente pour juger des différentes visions, solutions ou autres aspects techniques des experts ayant analysé ce dossier, la sous-commission se limite donc à l'aspect formel, soit la gestion du dossier, l'information, etc.

La commune (maître d'ouvrage au nom de 12 communes de la Riviera) en charge du dossier ayant connu plusieurs changements de chef de service, le canton a alors décidé de prendre en charge ce dossier. Il y a lieu de relever que cette manière de faire permettait d'avoir un suivi beaucoup plus précis de la décharge. Des décisions et des choix techniques ont été pris puis traduits en réalisations concrètes permettant de faire avancer le dossier, ce qui ne peut s'avérer que positif, tant les possibles rejets d'ammonium finissaient probablement directement dans le lac Léman.

Cependant, le fait que le canton agisse en lieu et place d'une commune ne lui permet plus d'avoir un regard « en surplomb » sur ce qu'aurait pu faire la commune ; le canton devient juge et partie et n'a plus le recul nécessaire à l'analyse de la situation. Il ne peut plus arbitrer les critiques à l'égard des choix opérés puisqu'il est lui-même l'auteur de ces choix. Par ailleurs, les options ayant déjà été prises par le canton pourraient ne pas correspondre aux choix de la commune qui devrait reprendre le dossier en main. En outre, la façon dont le canton a communiqué et agi pourrait être contraire à la manière de faire de la commune en charge du dossier.

4^e observation Surveillance du dossier de la décharge des Saviez

Le Canton de Vaud a décidé de conduire une opération d'assainissement de la décharge des Saviez, alors qu'en la matière, sa mission première est de faire de la surveillance.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de pouvoir exercer une surveillance neutre dans ce dossier.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Organisation du service

Le service des forêts, de la faune et de la nature est divisé en 2 grands domaines qui sont les forêts ainsi que la conservation de la faune et de la nature (composée de la conservation de la nature, de la faune et la pêche), pour un total de 110,28 ETP. Lors du départ du chef de service au SEVEN, le responsable financier du SFFN a repris la direction ad intérim du SFFN.

Le SFFN en tant que service disparaît au 31 décembre 2012 avec la création de la DGE qui fusionne également le SESA, le SEVEN et l'UDN.

Faune et nature

Le transfert de charge de la Confédération vers le Canton de Vaud des conventions programmes ainsi que la très forte augmentation des réseaux écologiques agricoles ont fortement mis sous pression les 7,7 ETP travaillant à la conservation de la nature. Ce ne sont pas moins de 2'000 heures supplémentaires qui ont dû être accomplies afin de pouvoir répondre aux demandes en respectant un délai raisonnable. Cela a eu pour conséquence un ajournement de 6 mois de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS). Le budget 2013 a accordé un ETP supplémentaire à la conservation de la nature.

Le plan de gestion du sanglier 2012 – 2016 a été adopté par le département. Le service travaille sur le plan de gestion du cerf 2013 – 2017. Il s'agit de fournir des moyens aussi bien techniques qu'administratifs pour s'assurer que les dégâts des sangliers dans les champs et des cerfs dans les bois puissent être diminués au maximum. Des financements pour indemniser les agriculteurs et les propriétaires forestiers sont également prévus dans le cadre de ces plans.

Le Parc naturel régional du Jura vaudois a obtenu une reconnaissance officielle de la part de la Confédération en septembre 2012 et le projet de parc naturel périurbain du Jorat sera déposé au plus tard dans les 3 ans à venir.

Forêts

La Cour constitutionnelle a confirmé le vote du Grand Conseil concernant la loi forestière vaudoise (LVLFo). Cette dernière pourra entrer en vigueur au cours du 1^{er} semestre 2013, avec environ 3 ans de retard sur le programme.

Le service a finalisé la création d'une grande réserve forestière naturelle de 620 hectares à la Pierreuse dans le Pays-d'Enhaut.

En collaboration avec le SEVEN, le service a avancé dans le volet B2 du projet « CHF 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » qui concerne la promotion du bois-énergie. En 15 ans, le volume du bois de feu a été multiplié par 3 environ, passant de 66'685 m³ en 1996 à 188'890 m³ en 2011.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Organisation du service

Le Service de l'environnement et de l'énergie était composé de 2 divisions en 2012, à savoir environnement et énergie, pour un total de 31,9 ETP. Lors du départ à la retraite du chef de service, le Conseil d'Etat a nommé, ad intérim, le chef de service du SFFN afin de pouvoir travailler sur la création de la DGE le plus librement possible.

Le SEVEN en tant que service disparaît au 31 décembre 2012 avec la création de la DGE qui fusionne également le SESA, le SFFN et l'UDN.

Energie

Le service a coordonné la réponse à la consultation de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Il a collaboré, notamment avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), aux principes qui doivent guider le canton dans les prochaines années en termes d'énergie non nucléaire et de rejet de CO₂.

Concernant le dossier énergie, le service a finalisé, avec l'appui de la Commission cantonale de l'énergie (COMEN), après la période de consultation, la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) débattue en commission parlementaire au début 2013. Les grands axes en sont les suivants :

- interdiction des chauffages électriques centraux, à terme ;
- introduction d'un certificat pour les bâtiments (plus ou moins contraignant en fonction de la réponse à la motion Borel ou du contre-projet du Conseil d'Etat);
- nécessité de mieux isoler les bâtiments qui seront chauffés au mazout.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, avec l'appui du SFFN, du SEVEN et du Service du développement territorial (SDT) a adopté la planification directrice des éoliennes et a lancé la consultation publique de la 3^e révision du plan directeur cantonal (PDCn).

CHF 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Le SEVEN, sous la supervision du SG-DSE, a été chargé par le Conseil d'Etat de conduire et de suivre les projets relevant des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique liés aux CHF 100 millions issus du surplus de la péréquation fédérale (RPT). Cette somme est répartie de la manière suivante :

- CHF 35 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments, le remplacement des chauffages électriques et les audits;
- CHF 36,1 millions pour une rétribution à prix coûtant (RPC) cantonale, pour soutenir le bois-énergie et la biomasse ainsi que divers projets hydrauliques;
- CHF 12,28 millions pour la recherche et le développement;
- CHF 3,62 millions pour la formation et l'information ;
- CHF 3 millions pour la gestion du programme ;
- CHF 10 millions de réserve.

Environnement

Les projets d'agglomération de 2^e génération ont été analysés par le SEVEN sous l'angle des économies d'énergie, de la protection de l'air, de la lutte contre le bruit et de la protection contre les accidents majeurs notamment.

Le service a également développé des outils pour contrôler au mieux les installations de chauffage de l'ensemble des bâtiments sur le territoire vaudois.

Le SEVEN a participé, avec d'autres services des cantons voisins, à la création d'une application pour smartphone qui s'intitule « airCHeck » et qui livre en temps réel des données sur la qualité de l'air en Suisse et au Liechtenstein. Ce projet s'est réalisé avec la collaboration de la Ligue suisse contre le cancer et de la Ligue pulmonaire suisse.

Visite de Vetropack à St-Prex

La sous-commission a visité le nouveau filtre à particules de l'usine Vetropack à St-Prex. Le rapport de gestion 2008 indiquait à la page 31 les prémisses de la problématique de la protection de l'air à St-Prex. Le SEVEN a mené une campagne de mesures avant de prendre contact avec l'usine Vetropack qui était l'émettrice de cette pollution. La collaboration avec cet acteur privé a très bien fonctionné et aujourd'hui, le filtre est totalement opérationnel. Par filtre, il faut se représenter un bâtiment de 3 à 4 étages de 10 mètres de large par 15 mètres de long et qui a coûté environ CHF 4,5 millions.

Ce filtre, équipé de stations de mesures, permet à l'usine de calculer en continu la qualité des fumées rejetées dans l'air. Le SEVEN peut en tout temps avoir une vision diachronique de la pollution émise par l'usine. Malheureusement, en raison de la réticence de certains habitants, l'usine n'a pas encore installé d'échangeur de chaleur afin de réaliser un petit chauffage à distance. L'installation de cet échangeur aurait des répercussions peut-être négatives sur la qualité des fumées rejetées car elles seraient plus froides.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Même si la Direction générale de l'environnement n'existe formellement pas en 2012, c'est bien durant l'année 2012 que le processus de fusion et de constitution s'est réalisé.

En janvier 2011, le Conseil d'Etat indique dans le cadre d'une vision stratégique, son intention de former une direction générale pour les aspects liés à l'environnement. Cette volonté correspond à ce qui a déjà été fait avec la fusion du Service de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des améliorations foncières (SAF) pour former le Service du développement territorial (SDT). De même, la notion de direction générale est déjà connue au sein du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

L'annonce du départ à la retraite en 2012 du chef du SEVEN offre une opportunité d'avancer dans le dessein ; des projets de Maison de l'environnement sont alors discutés.

En juin 2011, le Conseil d'Etat décide formellement de regrouper 3 services pour créer à terme la Direction générale de l'environnement. L'UDN rattachée au SG-DSE fusionnera avec le SEVEN, le SESA et le SFFN.

Un cahier des charges pour le directeur est réalisé. Les postulations sont ouvertes et plus de 50 candidats au poste de directeur général de l'environnement se déclarent. En février 2012, le directeur général est nommé par le Conseil d'Etat. Il entre en fonction en avril 2012, ce qui correspond au départ à la retraite du chef du SEVEN.

D'avril à décembre 2012, le directeur a 3 missions qui sont la préparation de la structure pour la DGE, la conduite ad intérim du SEVEN et la mise en place des projets en lien avec les « CHF 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

Une structure de projet sera mise sur pied afin de répondre aux objectifs du Conseil d'Etat qui sont de développer la dimension stratégique dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la prévention des dangers naturels ainsi que de regrouper les entités afin de développer les synergies entre les organes chargés de la politique environnementale. Cette structure de projet, placée sous la responsabilité du Conseil d'Etat et subsidiairement sous la responsabilité de la cheffe du DSE, comprend :

- un comité stratégique (opportunité et éclairage extérieur);
- un groupe d'appui technique (faisabilité et éclairage interne) ;
- une équipe de projet (analyse, communication, gestion de la démarche) ;
- des groupes de travail (information et analyse);
- l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) venant en renfort pour les aspects méthodologiques.

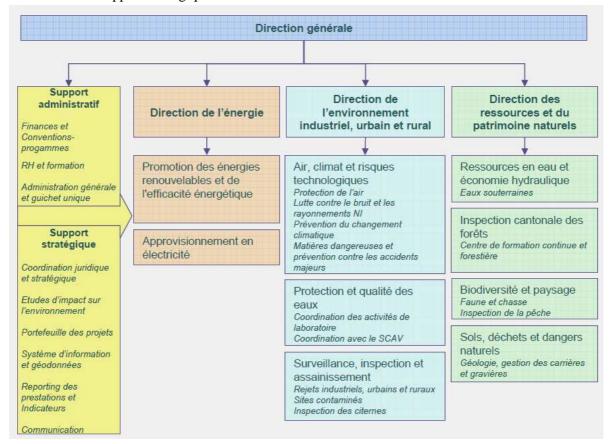
Compte tenu de la rareté de fusion de cette ampleur, de très nombreuses séances ont eu lieu, parfois avec tout le personnel au Rolex Learning Center de l'EPFL, parfois qu'en présence des chefs de division sous forme d'ateliers à Crêt-Bérard. Le directeur général a mené 3 entretiens individualisés avec l'ensemble des 18 chefs de division.

Deux étudiants de l'EPFL, 2 journalistes ainsi que des experts ont participé, le temps de la mise sur pied de la DGE, au processus. L'information aux collaborateurs a été faite sous la forme de

« DGE infos » tous les 2 mois. Plusieurs variantes ont été conçues, discutées, évaluées avant de retenir celle qui verra le jour en 2013.

Au 1^{er} janvier 2013, la DGE se compose de 3 directions et de 2 divisions :

- Direction de l'énergie (DIREN)
- Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)
- Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)
- Division de support administratif
- Division de support stratégique



Il est à relever que la mise en œuvre de la DGE continuera en 2013 avec la création d'un système de pilotage, d'un schéma directeur informatique et de la poursuite de l'analyse et de la formalisation des processus et procédures.

5^e observation

Direction générale de l'environnement (DGE) : de l'aspect technique aux choix politiques

La création de la DGE, qui fusionne les services des eaux, sols et assainissement (SESA), des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) ainsi que l'Unité des dangers naturels (UDN) permettra indiscutablement de renforcer les pôles environnement et énergie au sein de l'administration cantonale, mais également vis-à-vis des professionnels et de la population. Cette DGE a néanmoins pour corollaire que ce n'est plus la cheffe de département qui arbitrera les potentiels désaccords entre ce qui étaient les anciens services, mais un directeur qui est nommé et non élu.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la façon dont il entend continuer à arbitrer et imposer une vision politique lors de différends qui pourraient apparaître entre les directions ou entre les divisions au sein de la DGE.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Organisation du service

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires est dirigé par le chimiste cantonal et comporte 4 divisions : les affaires vétérinaires, le laboratoire, la protection du consommateur, l'administration. Ce service comprend au total 70,1 ETP.

Qualité de l'eau potable

Le SCAV a du faire face à plus d'un millier de demandes d'informations et d'analyses spécifiques de la part de distributeurs, de communes, de bureaux techniques ainsi que de la part de citoyens et de medias inquiets ou curieux au sujet des eaux distribuées. Un afflux qui s'explique par la mise en place du portail informatique cantonal et la généralisation du courrier électronique. Dès lors qu'aucune ressource supplémentaire n'a été allouée au SCAV, le temps passé à contrôler les installations ainsi qu'à conseiller les exploitants est en diminution.

L'ensemble des 2'943 échantillons analysés en 2012 présente une dégradation de la qualité microbiologique de l'eau par rapport aux 3 années précédentes. Ce constat s'explique essentiellement par des phases de fortes précipitations, notamment survenues durant les périodes de juin-juillet, puis de novembre-décembre.

Micropolluants

L'évolution rapide des techniques analytiques permet désormais la mise en évidence de nombreux micropolluants présents dans les eaux de surface et les eaux souterraines. En cas de risque avéré pour la santé publique, des mesures d'assainissement ou des installations spécifiques de traitement d'eau devront être mises en place par les distributeurs d'eau concernés.

6^e observation **Analyse des micropolluants**

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ne dispose ni du personnel, ni des appareillages nécessaires à l'analyse de la plupart des micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, etc.) potentiellement présents dans les eaux potables.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les délais dans lesquels le SCAV pourrait être doté des moyens nécessaires dans le but de contrôler les eaux distribuées, renseigner la population et prendre des mesures permettant d'assurer la santé publique.

Plages publiques

La qualité des eaux de baignade est en baisse. Les résultats des analyses bactériologiques montrent des teneurs en germes pathogènes plus importantes ces 20 dernières années et les analyses ont dû être intensifiées. De forts évènements pluvieux durant les mois de juin et juillet ont mis en évidence le manque de protection de plusieurs plages concernant les apports d'eaux usées (déversoirs d'orage, systèmes de collecte des eaux usées et claires encore en régime unitaire, défauts de réseaux, etc.), essentiellement au bord du Léman et du lac de Neuchâtel. Les plages proches des agglomérations méritent une attention particulière.

Denrées alimentaires

Les résultats enregistrés montrent une légère tendance à l'amélioration. En 2012, 10 interdictions d'exploitations momentanées ont été promulguées, soit 7 restaurants, 1 boulangerie industrielle, 1 traiteur et 1 poissonnerie. La suspension de l'interdiction a été signifiée lorsque la sécurité des denrées alimentaires fut à nouveau garantie.

Une intervention a été effectuée en collaboration avec le service des enquêtes douanières dans une entreprise de transformation de viande lausannoise pratiquant la « naturalisation » de viande française et vendant cette viande épicée comme viande fraîche suisse, après avoir retiré les épices au moyen d'un aspirateur.

Afin de bénéficier d'effets de synergie, le SCAV a poursuivi en 2012 sa campagne d'analyse des denrées alimentaires en collaboration avec les autres cantons, laquelle a donné lieu à 34 campagnes d'analyses. Voici 3 exemples :

Viande fraîche: le SCAV a géré la campagne 2012 de traçabilité de la viande fraîche. Ce sont plus de 1'100 produits qui ont été contrôlés dans près de 350 entreprises. Les résultats démontrent que les professionnels ne maîtrisent pas encore très bien l'authenticité de l'indication du pays de provenance. Il sera porté une attention particulière à ce problème dans le futur. L'absence de traçabilité de la viande fraîche est plus importante dans les boucheries de centres commerciaux et les établissements publics. L'absence d'indication du pays de production est un défaut fréquent s'élevant à un tiers des cas. Dans les établissements publics et les boucheries artisanales, l'origine exacte du produit est souvent absente ou fausse.

Colorants dans les condiments et épices: la valeur d'épices telles que le paprika est évaluée par l'intensité de leur couleur. Certains fraudeurs ajoutent donc des colorants artificiels à des épices de faible qualité, dans le but d'en augmenter la valeur marchande. Cette pratique est d'autant plus condamnable qu'il s'agit souvent de colorants interdits, dont la toxicité est avérée. Sur 74 produits examinés, 8 contenaient des colorants interdits, et 8 autres présentaient des compositions non admises (par exemple une teneur en sel trop élevée ou la présence de conservateur interdit).

Métaux toxiques cédés par la vaisselle : les métaux toxiques cédés par la vaisselle colorée sont un problème récurrent qui doit être suivi avec attention. A cette fin, 60 échantillons de vaisselle provenant des cantons romands ont été analysés pour vérifier les quantités de plomb et de cadmium cédés. Seules 3 assiettes à fond coloré ne répondaient pas aux exigences légales. Pour les petits importateurs occasionnels, le risque est plus élevé, tout comme pour les marchandises achetées lors de voyages à l'étranger par les consommateurs eux-mêmes.

Cantonalisation du contrôle des viandes

Ce contrôle est actuellement effectué par les 94 communes qui ont un abattoir. Cette situation ne va certainement pas perdurer et il faut se préparer à une cantonalisation. La difficulté actuelle réside dans la recherche de personnes compétentes pour couvrir tout le territoire et donc trouver des vétérinaires disponibles. Des discussions sont en cours avec l'Association vaudoise des maîtres bouchers-charcutiers (AVMBC) pour le recrutement des contrôleurs et la perception des émoluments.

Poids et mesures

La sous-commission a participé à une visite surprise du chimiste cantonal dans le cadre de ses contrôles liés à la vendange à Uvavins à Morges. Les commissaires ont notamment assisté au contrôle de l'étalonnage de divers instruments, (balances, appareils de mesure des degrés Oechsle) des conditions et des déclarations d'encavage.

Division affaires vétérinaires

L'accréditation des organes de contrôle dans le domaine vétérinaire est désormais une obligation légale. Dans ce contexte, la Division affaires vétérinaires a été officiellement accréditée selon la norme ISO 17'020 pour l'exécution des inspections en matière de production primaire, de médecine vétérinaire ainsi que de protection des animaux. Cette extension du domaine d'accréditation du service permettra à la Division affaires vétérinaires d'offrir des prestations techniquement crédibles mais également juridiquement défendables et d'un niveau de fiabilité élevé.

Protection des animaux

L'affaire du caniche jeté aux ordures parce que son maître le croyait mort est le sommet de la maltraitance. Près de 200 enquêtes ont été ouvertes en 2012 en lien avec la protection des animaux. Nonante infractions à l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) ont été dénoncées aux autorités judiciaires.

Police des chiens

En dehors de l'affaire « Droopy » largement médiatisée, les affaires vétérinaires ont traité 480 annonces de morsures et/ou comportements agressifs, lesquels sont plutôt en diminution. Sur 700 chiens potentiellement dangereux, un seul s'est retrouvé non déclaré l'an dernier. Le vétérinaire cantonal a travaillé sur le projet de modification de la loi sur la police des chiens (LPoLC) examiné par une commission parlementaire au début de l'année 2013.

Institut Galli-Valerio

Le départ du directeur a permis de réorganiser les structures et le fonctionnement de cette unité en charge des analyses vétérinaires. Ce sont dorénavant le chimiste cantonal adjoint et directeur des laboratoires du SCAV ainsi que le vétérinaire cantonal qui assument la direction conjointe de l'institut désormais beaucoup mieux intégré dans le service, permettant ainsi d'achever le processus de fusion. Celle-ci a également permis de créer des synergies importantes dans le domaine des analyses microbiologiques et de biologie moléculaire. La sous-commission a visité le bâtiment de l'avenue César Roux 37 et a pu constater la réussite de cette rénovation douce. Toutefois, les sous-sols mériteraient d'être mis en conformité avec leur usage potentiel.

Projet SIGARE (Système intégré de gestion des analyses, des résultats et des examens)

Le SCAV arrive au terme d'une aventure informatique qui a duré plus de 2 ans sous l'acronyme SIGARE et qui découle d'un accord intercantonal de collaboration signé en 2010 par les 6 cantons romands. Il sera opérationnel en 2013. Ce projet qui a connu des débuts chaotiques, doit aboutir à une uniformisation et une optimisation des pratiques et procédures pour l'ensemble de la Suisse romande. Ce projet novateur est riche en promesses dans la mesure où il contribue à harmoniser et à rendre plus efficaces les processus de récolte de données, à tel point qu'il a suscité l'intérêt appuyé de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Dans une deuxième phase, l'Institut Galli-Valerio et le Bureau cantonal des poids et mesures devront eux aussi utiliser cette base de données, qui deviendra ainsi le standard unifié du service.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Organisation du service

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) déploie sa mission dans divers champs d'activité. Égalité dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation, au sein de la famille, de l'administration cantonale, du monde politique, prévention de la violence domestique et du harcèlement sexuel, rédaction égalitaire (épicène), offres de garderies au sein de l'administration cantonale. Formellement, le BEFH comprend 3 secteurs d'activités : formation, vie professionnelle, et violence domestique. L'équipe compte 4,5 ETP.

Personnel

En 2012, le BEFH a pu sortir des difficultés de personnel auxquelles il était confronté et retrouver son rythme de croisière. Les 2 collaboratrices en congé maladie ont fini par retrouver du travail dans le secteur privé, l'une en juin, l'autre en septembre, si bien qu'il a été possible de repourvoir ces postes. Le personnel du BEFH est désormais au complet, mais les carences en personnel, malgré des appuis extérieurs et des efforts de l'équipe en place, ont forcément ralenti l'avancement d'un certain nombre de projets.

Lutte contre la violence domestique

La sous-commission s'est penchée sur le travail de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD). Cette commission, instituée en 2006, se réunit 3 à 4 fois par année. Elle met en place des stratégies que les différents partenaires (outre le BEFH, le Centre LAVI, le Centre d'accueil MalleyPrairie, la Fondation jeunesse et famille, la Police cantonale, le DSAS via le Service de prévoyance et d'aide sociale, le DFJC via le Service de protection de la jeunesse, les juges d'instruction, les Hospices cantonaux et le CHUV ainsi que les omnipraticiens vaudois) de la commission sont ensuite en charge de concrétiser.

Les activités ont été intenses dans le secteur du BEFH en 2012 avec la rédaction d'un rapport sur la prise en charge des auteurs de violence domestique par la magistrature vaudoise. Ce document a été distribué à tous les avocats et stagiaires du canton, aux ministères publics, aux tribunaux, aux justices de paix, aux cadres de la police cantonale.

Dans la foulée, un colloque intitulé « Violence domestique et système judiciaire : Enjeux et perspectives » a été organisé en décembre pour la magistrature, la police, les avocats et les institutions concernées. Environ 170 personnes y ont participé.

Dans le cadre de la réforme de la police, une formation de 2 jours a été mise sur pied à l'intention des polices municipales.

Le BEFH diffuse passablement de matériel d'information pour rendre attentif un maximum d'interlocuteurs à ce problème récurent de la violence domestique : 28 documents sont actuellement disponibles. En 2012, l'accent a été mis sur 2 dépliants en particulier. Il s'agit d'une part d'une nouvelle édition de la brochure plurilingue « Comment ça va à la maison? » destinée aux femmes victimes de violence domestique et donnant un message de prévention ; et d'autre part, d'une brochure spécifiquement destinée aux hommes victimes de violence conjugale, « Avez-vous peur de rentrer ? » éditée pour la première fois. En tout, un peu moins de 30'000 brochures ont été envoyées à quelque 3'400 adresses.

En matière de violence domestique, les cas qui émergent représentent la partie visible de l'iceberg. De nombreuses situations ne sont pas dénoncées. Une quarantaine de mesures d'éloignement (avec interdiction de périmètre) sont prononcées chaque année. Les victimes, dans 87% des cas, sont des femmes.

La prise en charge des victimes est réalisée par le Centre d'accueil MalleyPrairie qui accueille en urgence ou sur rendez-vous des femmes victimes de violences conjugales ou de violences familiales (avec ou sans enfant) et peut leur proposer un hébergement. Il existe par ailleurs la possibilité d'avoir recours à des consultations ambulatoires à Lausanne, Bex, Montreux, Vevey, Nyon, Orbe, Yverdon et Payerne. Cette fondation est financée par le Service de prévoyance et d'aide sociale de l'Etat de Vaud (SPAS). Le BEFH collabore également avec le Centre LAVI – consultation pour l'aide aux victimes d'infraction et l'Unité de médecine des violences en charge du constat des coups et blessures. Tous deux ont pu offrir en plus de leur centre d'activité à Lausanne, des consultations à Yverdon-les-Bains. Les victimes sont souvent orientées par les pharmaciens qui sont les premiers intervenants à pouvoir constater des traces de violence.

La CCLVD a accordé en 2012 son soutien à une recherche développée conjointement par la Haute école spécialisée en santé sociale du Valais ainsi que celle de Fribourg. Elle vise à permettre un meilleur dépistage et une meilleure prise en charge des cas de violences domestiques par les assistants sociaux généralistes.

Egalité salariale

Une étude du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a conclu en 2012 que les écarts de salaire entre hommes et femmes avaient tendance à se creuser. La déléguée à l'égalité constate que contrairement à une idée répandue, la marche vers l'égalité n'est pas linéaire. Il n'y a aucun mouvement naturel et il faut constamment agir pour arriver à des résultats. De surcroît, plus on monte dans la hiérarchie, plus les écarts se creusent. Les femmes sont clairement sous-représentées dans les postes de cadres.

Le BEFH souhaite intensifier ses efforts pour obtenir des améliorations non seulement auprès de l'administration cantonale, mais également des entreprises privées en les incitant à utiliser le logiciel Logib développé par le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) et à se labelliser « Equal Salary » comme l'ont fait une dizaine d'entreprises. En 2012, 6 entreprises ont pris contact afin d'être orientées par le BEFH.

Toujours dans ce domaine, le BEFH a participé activement à la mise sur pied de la campagne romande de sensibilisation à l'égalité salariale organisée par « egalite.ch » qui réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande et qui a eu lieu du 19 septembre au 9 octobre 2012.

Journée Oser tous les métiers (jom)

Cette journée qui consiste à faire découvrir un métier considéré comme masculin aux filles et une profession dite féminine aux garçons remporte toujours plus de succès. Les filles accompagnent leur père ou un proche dans sa journée de travail, les garçons leur mère ou une proche. Près de 16'500 élèves y ont participé cette année soit 75% des élèves de 5-6-7° année, plus du double qu'à Genève.

Cinq cents élèves ont également la possibilité de participer à l'un des 6 ateliers organisés par le BEFH, dans la mesure des places disponibles (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé (homme sage-femme, infirmier, physiothérapeute, technicien en radiologie médicale) pour les garçons).

Un théâtre-forum avec la troupe Le Caméléon a également été organisé. En 2012, 13 établissements scolaires y ont participé représentant un total de près de 1'400 élèves. La jom touche également les nombreuses entreprises qui accueillent les enfants de leurs collaborateurs. Une attestation est délivrée à tous les participants.

Activités de conseil auprès de la population

Dans le cadre de ses activités, le BEFH répond aux questions des particuliers et des autorités dans toutes sortes de domaines.

En 2012, l'équipe du BEFH a pu mettre en place une permanence étendue sur la semaine. Ainsi, un total de 441 demandes d'information et de conseil, émanant à 75% de femmes et à 25% d'hommes, a été traité.

Ces personnes sont dans la plupart des cas orientées vers les institutions susceptibles de les prendre en charge, sur les recherches existant dans les domaines liés à l'égalité ou les politiques publiques mises en oeuvre dans le canton. Seules 42 demandes ont nécessité une expertise spécifiquement juridique du BEFH. Il s'agit principalement de questions de discrimination liée à la grossesse, d'inégalités salariales et de harcèlement sexuel.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2012 était composée de Mmes Suzanne Jungclaus Delarze et Catherine Labouchère, rapportrice.

D'août 2012 à février 2013, les 2 commissaires se sont entretenues avec la conseillère d'Etat, le secrétaire général et les chefs de service du département. Elles ont effectué les visites et entretiens suivants :

- Secrétariat général (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO): entretien avec le chef de service, visites des établissements de La Sarraz-Veyron-Venoge et de Leysin, visite du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) avec la sous-commission en charge du Département de l'économie et du sport (DECS)
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP): entretien avec le chef de service et visites du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), à Ste-Croix, de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) et de l'entreprise de pratique commerciale Novaway à Bussigny
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES): entretien avec le Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD), visite de la Faculté des géosciences et de l'environnement ainsi que de l'Ecole d'ingénieurs de Changins (EIC)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF): entretien avec le chef de service et visites de l'association Le Foyer à Lausanne et de l'unité d'accueil temporaire (UAT) Le Petit Prince à la Fondation Perceval à St-Prex
- Service de protection de la jeunesse (SPJ): visite de la cellule divorce et de l'institution Les Clarines à Chardonne, entretiens en commun avec une délégation de la Commission de Haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), l'Office de Justice de Paix de l'Ouest lausannois et le SPI
- Service des affaires culturelles (SERAC) : visite du dépôt de Lucens

Secrétariat général (SG-DFJC)

Un tour d'horizon a été fait avec le secrétaire général pour voir quels étaient les sujets importants en ce début de législature.

- Pour la DGEO, c'est la mise en place de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui mobilise le gros des forces.
 - Si l'an dernier, l'un des motifs d'inquiétude était l'augmentation du nombre de recours à la DGEO, cette année, le nombre a diminué suite à la procédure de recours claire mise en place. Les établissements l'ont bien intégrée et cela porte ses fruits.
- Pour la DGEP, la formation professionnelle et la suite de la mise en oeuvre de la loi y relative demandent encore beaucoup de travail.
- Pour la DGES, il y a la réorganisation du service suite au départ du directeur de la Haute école vaudoise (HEV) pour la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) à Delémont, chargé de la mise en place de la nouvelle convention HES-SO en 2013. Les chantiers des bâtiments de l'Université de Lausanne (UNIL) et des Hautes écoles spécialisées (HES) sont également des sujets importants.

Le SESAF a préparé la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) qui devrait, suite à la consultation, passer la phase du Conseil d'Etat puis du Parlement en 2013. La loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) est un gros chantier. Les retours de consultation ont été multiples.

Après un examen approfondi, le SESAF ne fusionnera pas avec le SPJ; l'option a été prise de mettre l'accent sur les collaborations.

- Le SPJ a lancé, dans la deuxième partie de 2012, un processus de recrutement pour un chef de service. Cette recherche s'est avérée difficile car plusieurs cantons cherchaient en même temps et il fallait trouver quelqu'un avec une grande expérience du milieu. Le nouveau chef de service a été désigné à la fin 2012 et est entré en fonction début 2013.
- Au SERAC, la mise en place de la loi sur les écoles de musique (LEM) et de la fondation y relative (Fondation pour l'enseignement de la musique, FEM), constitue un dossier très important.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Plusieurs questions récurrentes sont encore à régler. C'est chose courante dans un si grand service, mais le chantier central de l'année 2012-2013 est la mise en place de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

La LEO devant entrer en vigueur au 1^{er} août 2013, il faut donc prévoir des mesures avant et après.

Un arrêté du Conseil d'Etat règle le cas des élèves en 7^e et 8^e année actuelles qui poursuivront sans changement. Les redoublants iront dans le nouveau système. Il n'y aura donc pas 2 systèmes en parallèle.

Le cas du cycle de transition devait également être réglé et ainsi anticiper l'orientation en 2 voies pour les élèves de 6^e année actuelle. Les épreuves cantonales de référence (ECR) basées sur de seuils qualitatifs seront organisées. Deux groupes devront être réussis pour eux-mêmes, sans compensation possible d'un groupe à l'autre. Le 1^{er} groupe sera celui du français, des mathématiques, de l'allemand et de la science ; le second comprendra l'histoire, la géographie et l'anglais.

Une coordination sera également nécessaire avec le Programme d'étude romand (PER). Dès l'an prochain, toute la LEO se déploiera avec un enseignement consolidé. La transition se fera au sein d'un cadre général d'évaluation et d'une grille horaire PER-compatible.

Inquiétudes des enseignants

Selon le chef de service, plusieurs éléments inquiètent les enseignants :

- les horaires d'enseignement : chaque directeur devra trouver la meilleure solution pour son établissement. En cas de site unique, ce sera évidemment plus simple. Les directeurs devront être inventifs et avoir une marge de manœuvre ;
- les temps partiels et des duos d'enseignement devront être réorganisés, notamment en regard des niveaux :
- la question des caisses de pension, du taux de couverture et des années de cotisations n'est pas réglée;
- la suite de la Description des emplois et classification des fonctions (Decfo): sur 800 recours au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC), la moitié est encore pendante;
- les élèves difficiles : comment les gérer et ne pas négliger les autres élèves ;
- l'intégration des élèves en situation de handicap : la loi sur la pédagogie spécialisée suscite des craintes anticipées ;

 la prévention santé en milieu scolaire : qui fait quoi et comment ? Les interrogations sont nombreuses.

Il est également à noter qu'une erreur de communication à Yverdon (réponse erronée à une question sur l'employabilité des maîtres semi-généralistes dans le cadre de l'enseignement secondaire) a dû être rectifiée par courriel et par communiqué de presse de la direction. Il a été rappelé que « les maîtresses et maîtres semi-généralistes continueront d'enseigner au secondaire I et dans les degrés 9 HarmoS, 10 HarmoS et 11 HarmoS, cela conformément aux règlements de reconnaissance des diplômes pédagogiques édictés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ».

Un tableau des titres a été établi par la DGEO et transmis aux enseignants et aux syndicats.

Pour le chef de service, l'école doit être stimulante, épanouissante et exigeante. Les défis sont multiples, les directeurs auront un rôle central à jouer. Le dialogue avec les syndicats doit également être fort, car beaucoup d'enseignants y ont adhéré.

Parallèlement, la loi sur le personnel enseignant, ainsi qu'un cahier des charges, sont attendus par de nombreuses personnes. Cela permettra de clarifier des points toujours en suspens qui causent des problèmes (notamment les décharges, les heures hors cadre, etc.).

Recrutement des directeurs

Il y a environ 10% de tournus chaque année. Pour favoriser la mobilité, le poste est d'abord proposé à l'interne, puis, s'il n'est pas trouvé de postulant, la mise au concours est publique. Un tiers des directeurs sur les 10% changent de lieu, et pour la mise au concours (2/3 des postes), 5 à 10 candidats se présentent en moyenne.

Les directeurs et les doyens sont encouragés à se former. Sur le plan vaudois 400 d'entre eux ont suivi la formation de cadres. Il est vrai que passer du statut de doyen à celui de directeur n'est pas toujours simple car la reconnaissance statutaire ne suit pas vraiment, car ce sont eux qui doivent affronter les difficultés lourdes.

Sport à l'école

Le sport à l'école est réglé conjointement avec le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) du Département de l'économie et du sport (DECS). Cela demande une coordination interservices. Au DECS, le SEPS s'occupe de la liaison avec la DGEO, la DGEP, le SESAF et celui du secteur du sport facultatif. Deux fois par an, une rencontre est organisée entre le SEPS et la DGEO. Cette dernière s'occupe des maîtres et le SEPS du contenu des programmes et de l'application des 3 heures de sport hebdomadaires telles que la loi les prévoit. Parfois, des dérogations existent pour des journées sportives, mais cela ne doit pas être la règle. Le sport à l'école obligatoire fonctionne actuellement. Le dialogue et la communication interservices existent, même s'ils pourraient être encore plus fréquents.

Stagiaires en cours de formation Haute école pédagogique (HEP)

Cette problématique a été prise en charge par une personne nommée pour mieux définir les mesures de coordination entre les 4 services DGEO, DGEP, DGES et SESAF. Deux ETP ont été accordés pour épauler la HEP dans la recherche de praticiens formateurs. Cela facilitera le recrutement et le placement des stagiaires.

Sécurité des bâtiments scolaires

Sur les 50 bâtiments qui n'avaient pas encore été contrôlés en 2011, une dizaine l'ont été depuis et le service suit cela de près. De nombreux contacts ont été pris avec l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) et 20 sites ont été choisis pour faire cette année un contrôle systématique des lieux. De plus, le département est en train d'établir un cahier des charges pour les « responsables sécurité » des bâtiments scolaires.

Le suivi de l'observation de la Commission de gestion pour l'année 2011² et la réponse à une interpellation démontrent que le service et le département ont pris cette problématique très au sérieux.

Transports

Les transports sont souvent un sujet difficile en raison de la multiplicité des cas de figure et du fait que cela relève de la compétence des communes. Pour des raisons de coûts, les transports scolaires sont souvent établis d'après les horaires de bus réguliers et ceux des CFF. Toutefois, ce n'est pas toujours possible. Dès 2015, il y aura un horaire harmonisé, cela demandera aussi des efforts.

La définition du périmètre de responsabilité n'est pas toujours facile à faire comprendre. En effet, le temps scolaire définit la responsabilité de l'école. Le trajet du bus est hors temps scolaire et sous mandat externe, ce qui implique la responsabilité du transporteur. Pendant le temps d'attente pour les bus, c'est la responsabilité de la commune qui est en jeu. Le département reçoit beaucoup de courrier et de doléances à ce sujet.

Les conseils d'établissement devraient pouvoir être des régulateurs de ce problème, car les catégories de personnes concernées en font partie.

Téléphones portables et réseaux sociaux à l'école

Il n'est pas toujours simple de faire une séparation stricte entre espace privé et espace public depuis l'avènement des nouvelles technologies disponibles et utilisées dès l'enfance. La HEP, dans la formation initiale et la formation continue, sensibilise et forme les enseignants afin qu'il n'y ait pas de confusion des rôles.

Echanges linguistiques

Un enseignant et une association « Elev.ch » s'occupent de ces échanges très fructueux et appréciés. Le département prépare la pérennisation de cette offre qui satisfait beaucoup d'élèves et de parents.

Conseils d'établissements

Les conseils d'établissements devront être nommés pour la rentrée 2014. La plupart le sont déjà.

Visite de l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge

Pour mieux comprendre les questions liées à l'établissement, il faut se référer au préalable à quelques chiffres. L'établissement scolarise des élèves venant de 13 communes. Il est implanté sur 11 lieux d'enseignement ce qui implique un réseau de transport scolaire très important. Il y a 30 classes primaires sur 9 lieux d'enseignement. Il y a 10 classes du cycle de transition à la Sarraz et l'Isle, 16 classes secondaires à La Sarraz et Cuarnens, 1 classe-ressource primaire itinérante, 1 classe-ressource secondaire à la Sarraz et l'Isle. Au total il y a donc 56 classes, plus les classes-ressources. 1'050 élèves fréquentent cet établissement qui compte un directeur et 5 doyens ainsi que 120 enseignants pour 70 ETP. Quatre secrétaires à temps partiel y sont employés ainsi qu'un stagiaire en maturité professionnelle commerciale (MPC), un bibliothécaire (0,45 ETP) et l'infirmière scolaire. Le Conseil d'établissement compte 20 membres.

Si en 2011-2012 le bassin de population de la région était d'environ 7'400 personnes, la population croît et l'établissement est plein, voire trop plein et l'organisation découlant de la LEO demandera beaucoup d'efforts de planification en attendant un nouveau bâtiment prévu à l'horizon 2015.

Le nouveau directeur a beaucoup réformé les pratiques, les changements ont été intégrés et cela fonctionne bien. La région doit faire face à une population importante provenant du Portugal qui travaille dans une grande entreprise de la région. Du point de vue scolaire, il faut intégrer des élèves non francophones qui viennent et repartent au gré du travail des parents et de leur situation familiale. Un projet ; « Aceitaçao », qui permet à ces enfants non francophones de maintenir ou de rattraper les mathématiques dans leur langue maternelle, a été mis sur pied.

-

² 2^e observation au DFJC ; « Sécurité des vieux immeubles scolaires », p. 35 du rapport de gestion 2011.

La question des transports est un vrai casse-tête (263'839 km parcourus pour un montant dépassant CHF 1,5 million par an). L'Association colaire intercommunale de La Sarraz-Environs, Veyron-Venoge (ASISEVV) soutient généreusement toutes les activités sportives ainsi que les voyages. Cela s'avère plus complexe pour les activités culturelles en raison des distances.

Pour l'instant, il n'y a pas d'accueil parascolaire à midi. Il est seulement d'ordre privé et l'approche de la population est différente selon où l'on se trouve.

Il existe une bonne collaboration entre les entreprises locales et l'école pour tisser des liens avec le monde de l'apprentissage.

L'établissement est pilote pour l'implémentation du logiciel NEO qui gère l'interface des notes pour l'enseignement obligatoire. Il fonctionne à satisfaction des utilisateurs.

L'établissement fait face à un « mille-feuilles » à la fois d'opportunités et de défis. Parfois, la direction a l'impression de gérer l'école autour des multiples contraintes de l'établissement mais a pris le parti, sage, de viser le principe de réalité. Elle espère que le temps de latence ne sera pas trop long pour trouver des solutions plus faciles à gérer pour la bonne marche de l'établissement.

La problématique de l'école inclusive interpelle. L'information ne passe pas toujours bien et cela crée des soucis et des réactions. Lors de cette visite, le sujet de l'école inclusive a soulevé de nombreuses questions.

1^{re} observation **Ecole inclusive**

L'intégration d'élèves différents par l'école constitue un défi car sur le terrain, les enseignants ont des craintes sur ce que cela signifie vraiment. Comment définir « l'école inclusive », quelles en sont les marges de manoeuvre et les limites ; autant de questions récurrentes posées dans les établissements.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour faire passer le message de ce qu'il entend par la notion d'« école inclusive » ainsi que les mesures qu'il entend mettre en place concernant les modalités de son application.

Visite de l'établissement scolaire des Ormonts-Leysin (ESOL), à 2 divisions (Voie secondaire à options, VSO et Voie secondaire générale, VSG)

En chiffres, cet établissement regroupe 3 communes (Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus). Il comporte 16 classes primaires, dont 1 classe DEP pour 290 élèves, 12 classes secondaires pour 198 élèves. Il y a également 2 groupes d'accueil ; un primaire et un secondaire. Le corps enseignant se compose d'un directeur, de 2 doyens (primaire et secondaire) et de 54 enseignants pour 38 ETP. Il y a également 2 secrétaires (1,1 ETP), une infirmière scolaire (0,4 ETP), un dépositaire de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) (0,2 ETP). Les élèves en voie secondaire baccalauréat (VSB) vont à Aigle.

L'établissement doit faire face à de très nombreux défis, parmi lesquels on peut relever :

la démographie : à population égale, il y a 2 fois moins d'élèves que dans le reste du canton et cela se traduit par des volées dont l'effectif est en dents de scie, avec une tendance à la baisse dans certaines communes. La population bouge beaucoup et il y a de nombreuses nationalités (47 au sein de l'établissement). Des élèves allophones proviennent de familles travaillant dans le secteur tertiaire, de familles employées dans le secteur hôtelier dont beaucoup viennent du sud de l'Europe, avec une recrudescence de Portugais en raison de la crise économique. Il y a également des élèves provenant de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), dont des Roms. Cela est souvent difficile, car les habitudes de vie et le niveau scolaire des enfants sont très variés.

- Les enseignants: le tournus est important chez les doyens. L'éloignement, les conditions de travail dans des locaux souvent obsolètes en sont les principales raisons. Pour le reste du corps enseignant, surtout avec la nouvelle génération, il y a davantage de stabilité pour les maîtres généralistes, ce qui n'est pas tout à fait le cas avec les maîtres spécialistes et l'enseignement spécialisé. Le directeur va partir à la retraite et la mise au concours interne n'a rien donné. Il faut recourir à une recherche externe. La secrétaire qui était là de longue date, part également. La transmission des informations sera du fait de ces 2 départs, plus complexe.
- Les bâtiments: ils sont dispersés, souvent vieillots et peu adaptés à l'enseignement d'aujourd'hui. Les conditions de sécurité (notamment en cas d'évacuation) ne sont de loin pas parfaites. Des exercices, notamment avec les pompiers, sont régulièrement menés pour faire face en cas de problème. Il y est impossible d'organiser un réfectoire ou des activités parascolaires. Des arrangements ont donc été conclus avec les restaurants de Leysin et du Sepey pour les repas des élèves, car beaucoup ne peuvent pas rentrer chez eux en raison de l'éloignement de leur domicile. Le système mis en place fonctionne bien. Pour le sport, outre la salle de gymnastique scolaire, les installations du centre sportif de Leysin sont utilisées.
- De nouvelles constructions scolaires sont à l'étude depuis de très nombreuses années, sans concrétisation pour l'instant, même si les autorités communales sont conscientes des besoins.
- Les horaires : l'option a été prise d'utiliser au maximum les courses horaires des transports publics en raison des coûts. Il faut donc adapter les horaires scolaires en conséquence et tout changement devient un casse-tête.
- L'enveloppe attribuée à l'établissement n'est pas toujours simple à respecter, souvent en raison d'une masse critique d'élèves insuffisante.

La sous-commission relève que les normes découlant de HarmoS et de la LEO vont créer des problèmes en matière de planification scolaire.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Gymnases

Les chiffres publiés par Statistique Vaud (STATVD) ont été dépassés. Huit classes supplémentaires ont dû être ouvertes. De nouveaux locaux sont planifiés à Renens (2016-2017), à Aigle (2018-2020), à Echallens (2020-2023) et à Rolle (2024-2026). De nouvelles écoles professionnelles et commerciales seront ouvertes à Aigle et à Payerne.

Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)

Un certain malaise existe car une partie des élèves de l'OPTI (environ 20%) ne sont pas là pour perfectionner leurs connaissances, mais sont davantage dans une optique préprofessionnelle. Il faudra trouver des solutions et tisser des liens avec les écoles professionnelles et l'apprentissage dual. D'ailleurs, la seconde réponse du Conseil d'Etat à une observation 2011 de la Commission de gestion à ce sujet³ le reconnaît et une étude va être entreprise pour améliorer les choses.

Le contact est très étroit avec le Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) qui accompagnera les employeurs qui prennent un apprenti et financera 60% de cette mesure. Des projets ad hoc par secteur professionnel sont mis en place et la collaboration est forte avec le DECS pour trouver des solutions dans le domaine de l'apprentissage dual. Un dialogue accru avec les associations patronales serait souhaitable dans ce domaine.

_

³ 4^e observation au DFJC; « La vision pédagogique de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) », p. 38 du rapport de gestion 2011.

Visite de l'OPTI

L'effectif général sur tous les sites OPTI à la rentrée 2012 a été supérieur aux autres années (1'142). Il a fallu ouvrir 3 classes d'accueil pour faire face à la demande de migrants du sud de l'Europe et des pays en conflit (Syrie, Somalie, Erythrée). Le niveau de ces élèves est très variable, certains n'ont eu que peu ou très peu de scolarité, d'autres nettement plus et de meilleur niveau.

La plupart de élèves proviennent de VSO et VSG et il a fallu augmenter le nombre d'élèves dans les classes (24-25).

Les élèves de l'OPTI se caractérisent par des difficultés à intégrer une formation pour de nombreuses raisons allant des plus légères (manque de maturité, difficulté à se rendre compte du cadre, etc.) aux plus lourdes (graves déficits de compétences sociales, situations sociales difficiles, consommation de stupéfiants).

Les classes sont réparties en fonction de thématiques professionnelles. Par exemple, à Bussigny il y a 6 classes « gestion et vente » et 2 classes « JAD » (jeunes adultes en difficultés).

Les programmes scolaires comportent 2/3 de cours de base et 1/3 de préprofessionnel. Le personnel est de 173 enseignants pour 128,5 ETP, 10 psychologues en orientation (7 ETP), 13 membres du personnel administratif (y compris psychologues et assistantes sociales) pour 7,2 ETP.

Pour la volée 2011-2012, 82,64% des élèves ont trouvé une solution (54% en apprentissage, 22% dans des mesures de transition, 7% en stage de longue durée et d'autres dans d'autres formations ou emplois). Presque 8% sont en recherche de solution. Pour 10%, il n'y a plus de nouvelles.

Les 2 professions les plus choisies sont gestionnaire du commerce de détail et employé de commerce.

Des propositions sont en cours pour 2014 telles que des classes avec des stages et des conventions avec des entreprises, des classes à insertion rapide, une augmentation des classes d'accueil pour faire face à la migration.

Remarque

Suite à une observation dans le rapport de gestion 2011, le Conseil d'Etat a admis qu'un pourcentage important d'élèves aurait les compétences pour être en apprentissage. Il a promis une table ronde de discussion qui n'a pas encore eu lieu. La Commission de gestion suit attentivement cette question, car si le problème a été admis, cela ne veut pas dire qu'il ait été résolu. La question de l'orientation en amont reste primordiale.

Visite de l'entreprise de pratique commerciale Novaway à Bussigny

Cette entreprise fictive est destinée aux élèves de la division commerciale des gymnases vaudois. Des classes viennent pour 2 semaines et apprennent à faire marcher cette entreprise dans tous les secteurs, encadrés par des enseignants. Si l'entreprise est virtuelle, toutes les tâches sont bien réelles et cela met vite les élèves dans la réalité de l'entreprise.

Formation professionnelle

Il existe encore plusieurs champs de tensions entre les milieux professionnels et le service, notamment sur la gestion de certains cas. Il manque un lieu où se réuniraient les experts et l'école. Dans certaines professions, l'évolution des pratiques n'a pas toujours été facile. Cela nécessite des ajustements car l'enseignant a 22 périodes fixes et le reste est librement géré, ce qui n'est pas le cas dans les entreprises. En ce qui concerne la surveillance, 61% des métiers sont couverts par la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr) et un plan d'action se met en place pour les autres.

Le Conseil vaudois de formation professionnelle a été nouvellement créé. Si cela est assez simple pour les branches importantes où il y a beaucoup d'apprentis, cela s'avère par contre plus complexe pour les métiers où il y a peu d'apprentis ainsi que pour ceux de l'artisanat.

Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO)

Depuis une séance hors cadre où les divergences ont pu être débattues, les relations sont meilleures. Il était très mal ressenti que les cours interentreprises se passent dans les écoles de métiers. Ils ont dès lors été externalisés. La sous-commission suivra attentivement le dossier.

Orientation

Les relations sont bonnes avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) mais il manque parfois de compétences métiers. Un ETP a été créé pour une meilleure coordination SESAF-DGEP, qui ne couvre toutefois pas tous les cas.

Le cahier des charges et en négociations. L'Etat a nommé un répondant chargé de l'élaborer en collaboration avec les syndicats.

Informatique

Le système e*SA (reste du Système d'information des établissements de formation, SIEF) est toujours là, additionné de logiciels supplémentaires « plans B » (systèmes informatiques provisoires). C'est d'une complexité extrême car les « plans B » ont été conçus pour un laps de temps d'un ou deux ans alors qu'ils durent depuis 5 ans. De plus, les logiciels des « plans B » ne peuvent gérer tous les métiers. Par exemple, les employés de commerce ne relèvent pas du même système informatique que ceux des services et administration, administration publique, banque, assurance privée, etc. Lors de la saisie des notes, une série de fonctions doit être faite manuellement, ce qui augmente potentiellement le risque d'erreurs. Les ordonnances fédérales pour les 200 métiers offerts pour la formation des apprentis doivent aussi être gérées par le service et cela rajoute encore de la difficulté. Il faut noter que ce qui découle des ordonnances fédérales est impératif et que la DGEP n'a aucune marge de manoeuvre pour les changer. Les différentes filières et options pour tous les métiers augmentent encore la complexité de la gestion. Le temps que les collaborateurs consacrent à l'organisation et à la conduite de ces questions informatiques est considérable. Il se fait au détriment d'autres tâches et cela génère un stress important.

Un nouveau logiciel est à l'étude et il est souhaité par la DGEP que l'on en choisisse un ayant déjà fait ses preuves et qui puisse être testé en parallèle avec le système ainsi que les « plans B » existants. Il est également souhaité que les utilisateurs puissent être entendus. En effet, le monde professionnel est vaste et divers, les utilisateurs sont multiples, chacun devant se conformer aux réglementations de sa branche. La façon d'appréhender ces questions n'est pas la même entre les mondes informatique et de la formation professionnelle ; cela génère des tensions.

Publication des résultats

Un cas dramatique a bouleversé tout le service ; un jeune s'est suicidé suite à la non publication de son nom sur la liste internet des lauréats. Le problème est survenu lors de la publication où il fallait réunir pour la première fois ceux qui avaient réussi le Certificat fédéral de capacité (CFC) et la Maturité professionnelle (MP) intégrée. Une procédure finale et manuelle de transfert d'un extrait de fichier Excel, source potentielle d'erreurs, doublée du fait que le système n'avait pas d'avertissement en cas d'oubli et que la mention que seuls les résultats par courrier faisaient foi n'était pas suffisamment visible sur le document publié sur internet, ont contribué à créer la confusion.

Tout le système sera à revoir car un tel risque ne peut subsister. Les procédures sont trop complexes et la pression de tout publier sur internet rapidement existe. Faut-il y céder? La question reste ouverte.

Il faut relever que le service a tout de suite pris des mesures ; chaque apprenti en échec sera contacté personnellement avant toute publication des résultats. La procédure de publication sera travaillée avec le préposé à la protection des données pour être conforme à la réglementation en vigueur.

2^e observation

Amélioration de la collaboration entre la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), de départements différents

La collaboration entre deux services de départements différents n'est pas toujours évidente. En effet, la façon de travailler, les objectifs à atteindre, les enjeux perçus avec un autre « oeil métier », la manière d'appréhender les choses au quotidien ne sont pas semblables. Cela génère des incompréhensions. Dans le cadre de la formation professionnelle et de l'informatique, le dossier du Système d'information des établissements de formation (SIEF) a laissé des séquelles dont les effets se font encore sentir. Le dialogue entre les collaborateurs de la DSI et de la DGEP reste complexe.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la collaboration entre la DSI et la DGEP.

3^e observation

Nouveau système informatique pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Le système informatique e*SA a dû être doublé de « plans B » (systèmes informatiques provisoires) pour répondre à toutes les exigences, notamment fédérales, liées aux 200 métiers différents qui sont offerts pour la formation des apprentis dans le Canton de Vaud. Un nouveau logiciel est en préparation pour les remplacer. Les utilisateurs de la DGEP ont le souci que ce nouveau logiciel puisse être opérationnel et performant (ayant fait ses preuves dans d'autres cantons) afin de répondre tant aux exigences cantonales que fédérales auxquelles les utilisateurs ont l'obligation de se conformer.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend choisir et implanter un nouveau système informatique au sein de la DGEP, notamment en matière de calendrier, de tests et de travail avec les utilisateurs.

Visite du Centre professionnel du Nord Vaudois (CPNV), à Ste-Croix

Cette école des métiers compte un peu plus de 400 élèves à plein temps répartis dans 3 filières que sont l'informatique, la médiamathique et la polymécanique.

Les formations sont diverses : préapprentissage, CFC et diplômes Ecole supérieure (ES). Une année de stage en entreprise y est inclue. Elle peut se dérouler à l'étranger, (programme Leonardo) surtout en Europe, mais parfois plus loin, comme en Chine. Les professeurs enseignent souvent sur 2 ou 3 des sites du CPNV (Yverdon, Payerne et Ste-Croix). La collaboration est très intense et fructueuse avec le monde économique et industriel régional de même qu'avec les écoles obligatoires, la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), mais est plus complexe avec les gymnases.

Si l'un des locaux de l'école appartient à l'Etat, les autres, dont un qui est vétuste, appartiennent à la commune de Ste-Croix. Une solution est à l'étude pour un nouveau bâtiment. De plus, un immeuble appartenant à une fondation accueille 39 apprentis dans 8 appartements destinés en priorité aux apprentis de première année. L'encadrement est fait par des éducateurs. Les autres apprentis qui restent à Ste-Croix louent des chambres ou sont dans des appartements en colocation. La majorité des étudiants font les trajets du domicile à Ste-Croix en transports publics. Les horaires sont de 40 périodes par semaine et il est prévu une demi-journée de congé en semaine. Les jeunes sont accueillis au début de chaque année lors d'une journée destinée à leur expliquer leur vie à Ste-Croix et les obligations à respecter, en parallèle aux informations sur leur travail.

La gestion du CPNV, multi-sites, était auparavant pyramidale avec une direction un peu « hors sol ». Depuis plusieurs années, la hiérarchie est plate et tout le monde participe aux décisions. Les cadres ont un entretien d'évaluation annuelle, les enseignants au minimum une fois par 4 ans. Des journées de formation continue sont organisées chaque année.

Un effort est fait pour mieux intégrer les filles, mais le taux reste très bas ; 9% seulement malgré le programme WINS (women in science).

Remarque

La direction regrette que lors de l'information faite aux élèves émanant de la Voie secondaire baccalauréat (VSB), les écoles professionnelles soient peu mises à contribution.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le service a été restructuré en fonction des nombreuses tâches à accomplir. Un directeur opérationnel a été nommé. Les liens intercantonaux et internationaux demandent aussi beaucoup de temps et d'attention. Les secteurs finances et ressources humaines sont importants et il faut avoir une interface efficace entre toutes les activités du service.

Dans le Canton de Vaud, les Hautes écoles voient leurs effectifs augmenter tant à l'Université de Lausanne (UNIL) que dans les Hautes écoles spécialisées (HES). C'est très réjouissant, mais de là découlent aussi de nombreux éléments à prendre en compte :

Les locaux

Pour l'UNIL

Géopolis sera inauguré en 2013, le Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD) en charge des travaux cessera ses activités ensuite. Les difficultés rencontrées avec l'entreprise totale chargée des travaux feront l'objet d'un rapport complémentaire de la Commission de gestion, car tous les éléments ne sont pas encore connus à l'heure de la remise du présent rapport de gestion, notamment le montant du dommage.

La rénovation d'Amphipôle se profile ; un crédit d'ouvrage est à l'étude.

Dès à présent, il faudra anticiper l'augmentation du nombre d'étudiants et les locaux pour l'avenir.

Pour les HES vaudoises

A la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), lorsque la transformation et l'agrandissement actuels seront terminés, il faudra réfléchir à la suite, notamment sur l'idée d'un seul campus pour mieux intégrer ingénierie et économie.

A la Haute école de santé Vaud (HESAV), les travaux sont en cours et le Centre de simulation C4 prévu à la Bourdonnette sera créé à terme.

A la Haute école pédagogique (HEP), on comptait 1'800 étudiants en 2012 et les projections 2019-2020 s'élèvent à 2'500 étudiants. Les locaux ont déjà été remaniés pour avoir plus de place mais de nouveaux travaux seront très vite à planifier. Pour l'instant, les pavillons provisoires du Gymnase de Nyon seront déplacés à Lausanne et affectés à la HEP.

Les places de stage

Il est important d'avoir une meilleure coordination entre la HEP et les services employeurs car avec l'augmentation des étudiants, le manque de place de stage se fait sentir, notamment pour l'enseignement spécialisé. Temporairement, des mesures ont été prises pour limiter les admissions dans les domaines où il n'y a plus de place.

L'orientation des étudiants

Le taux de maturités dans le canton est de 23,8%. Ce titre donne accès à l'Université, sans restriction. Il existe un soutien aux étudiants à l'UNIL par le biais du Centre d'orientation et de conseil, mais comme il n'existe pas de tutorat comme dans le système anglo-saxon, la première année est souvent

une année d'orientation avec un taux d'échec significatif, notamment en médecine et en Hautes études commerciales (HEC).

Les logements pour étudiants

Le projet à St-Sulpice a pris beaucoup de retard suite à de nombreuses oppositions. Une réflexion sur l'opportunité de poursuivre devra être menée. En effet, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a fait un gros effort et cela a libéré des logements. Septante chambres sont disponibles à Marcelin pour les étudiants HES, un projet est en vue sur le site de Castolin. De plus, le projet à la Bourdonnette du Centre de simulation C4 pourrait aussi comporter des logements. Sur le site de l'Ecole hôtelière, il semble également que les projets bloqués pourraient avancer. On peut constater sur ce point que les choses vont dans le bon sens.

Plan stratégique de l'UNIL

Ce plan est en préparation.

Nouvelle convention de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

La convention est entrée en vigueur en janvier 2013 et une loi d'application vaudoise sera soumise dès fin mars 2013 à une commission du Grand Conseil.

HEP

La HEP a acquis son autonomie. Il existe un nouveau barème salarial pour le personnel enseignant mais pas encore pour le personnel administratif. Des négociations sont en cours avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

Reconnaissance des acquis

Le dossier avance. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) fait une ouverture pour les Bachelors. Une validation des acquis d'expérience pourrait aussi voir le jour. La réponse à la motion Mahaim est en cours d'élaboration. Pour les titres étrangers, ce sont les règles de la CDIP qui s'appliquent.

MEDUNIL

Le dossier est suspendu pour un temps non déterminé. Il demande une réflexion approfondie surtout sur les questions de gouvernance. Actuellement, le système fonctionne à satisfaction et il n'y aurait pas de justification à en changer.

Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)

Une réflexion est engagée pour que l'IDHEAP rejoigne l'UNIL à terme.

Visite de la faculté des géosciences et de l'environnement

Cette faculté aura 10 ans en 2013. Composée au départ de 6 instituts (géophysique, géologie et paléontologie, minéralogie et géochimie, géomatique et analyse des risques, géographie, politiques territoriales et environnement humain) elle s'est restructurée en 2012, pour des raisons de gouvernance, en 3 unités, à savoir l'Institut de géographie et durabilité, l'Institut des sciences de la terre et le Centre de recherche et environnement terrestre (en 2013 ce centre deviendra un institut à part entière ou rejoindra un des deux autres).

Le cursus d'étude est établi pour permettre aux étudiants de se déterminer. Il est composé d'un seul Bachelor avec 3 orientations (géographie, sciences de l'environnement et géologie). Les Masters peuvent être accomplis dans les mêmes orientations avec, en sus, un Master en biogéosciences et un Master en études urbaines qui sont en cours d'instauration. Des programmes doctoraux sont en place avec une collaboration forte avec les Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et les Universités romandes.

En 2012, les étudiants sont au nombre de 777 (379 en Bachelor, 252 en Master), 131 doctorants et 15 Masters of advanced studies (MAS). 181 étudiants viennent de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) ainsi que de celle des Lettres (surtout des étudiants en sport et 18 étudiants dans le cadre de la mobilité).

Le nombre de collaborateurs s'élève à 250 dont 32 professeurs, 140 assistants-doctorants et 3 PAT (personnel administratif et technique) « recherche » pour un budget de plus de CHF 17 millions. Les doctorants sont encouragés à réaliser leur doctorat en 4 ans plutôt qu'en 5 moyennant un fort soutien.

L'encouragement à la recherche est significatif, tant par le soutien de la faculté que par les fonds de tiers (Fonds national suisse de la recherche scientifique, FNS).

Les équipements sont très performants. La faculté possède une plateforme analytique CASA (SwissSIMS + Nano SIMS) qui n'existe que dans 2 autres endroits au monde.

La faculté a déménagé à Géopolis en automne 2012 et cela se passe bien. Le décanat est fort actif et se sent très soutenu par la direction de l'UNIL. Plusieurs postes de professeurs seront ouverts ces prochaines années. La volonté de répondre aux demandes du canton dans plusieurs domaines est non seulement présente, mais se réalise par exemple avec l'ouverture du site internet : www.Vaud2030.ch.

Les relations avec les autres universités sont bonnes tout comme celles avec les EPF. On sent une vraie dynamique positive au sein de cette faculté qui veut élargir sa vision et passer d'un enseignement classique vers davantage d'autonomie des étudiants.

S'il existe de bons contacts avec la HEP, il reste néanmoins encore du chemin à faire notamment dans l'intérêt porté à la didactique des sciences naturelles.

Visite du rectorat de l'UNIL

Les étudiants augmentent sans cesse. De 3'000 en 1970 ils sont aujourd'hui 12'945 (700 de plus qu'en 2011), cela représente la moitié de ceux de l'Université de Zürich et 10% environ des étudiants en Suisse. Les étudiants viennent pour 47% du Canton de Vaud, 33% des autres cantons et 20% de l'étranger.

Il y a 7 facultés dont 3 avec plus de 2'500 étudiants (Faculté des hautes études commerciales – HEC, Faculté de biologie et de médecin – FBM et Faculté des sciences sociales et politiques – SSP).

Il existe 15 cursus de Bachelor et 31 cursus de Master, dont 9 conjoints avec d'autres universités, un avec la HES-SO et un avec la HEP-VD. Pour les Masters, 1'036 étudiants viennent des Bachelors UNIL et 513 de l'externe, dont 20% d'universités étrangères.

La mobilité est importante, 48% des étudiants participent à un programme d'échange.

L'UNIL obtient en moyenne CHF 42,6 millions de subventions du FNS, son budget est de CHF 488 millions; 54% du Canton de Vaud, 15% de la Confédération, 11% des cantons suisses, 10% de fonds de tiers divers, 8% du FNS, de l'Union européenne et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et 2% des taxes étudiants.

Il y a 519 professeurs, dont 57 nommés en 2011 avec 26,3% de femmes.

Plusieurs objets sont en cours de traitement par la direction de l'UNIL :

Le plan stratégique, basé sur le plan d'intention élaboré en 2011, arrivera en 2013. Il évoquera notamment la question de la pénurie des médecins qui est difficile à quantifier et à planifier. Il est faux de penser que la pénurie se résoudra seulement en formant plus de médecins ; il faut réfléchir plus largement à l'organisation postgrade ; à la structure de la profession (moratoire ou non, rémunération) ; aux nouveaux types de professions (Masters et doctorats en sciences infirmières).

A Lausanne, la capacité à former des médecins équivaut à 120 Masters en 2012. Elle sera augmentée à 160 en 2013 et un scénario à 220 est en travail. Mais cela ne pourra pas se faire sans un accès aux patients et il faudra pour cela trouver des places dans les hôpitaux périphériques qui devront aussi être dotés de ressources académiques. Il faudra également analyser pourquoi,

sur les 1'000 places de formation qui existent actuellement en Suisse, 200 à 250 étudiants ou jeunes diplômés ne terminent pas leur formation ou ne la pratiquent pas.

- Le projet d'intégration de l'IDHEAP au sein de l'UNIL est en travail.
- Si l'UNIL est bien placée pour recevoir les subventions fédérales, il faut toujours rester à la pointe et soutenir la recherche.
- Concernant Géopolis, comme indiqué plus haut, un rapport complémentaire sera établi par la COGES une fois tous les éléments connus.

D'autres chantiers sont également en cours d'élaboration : l'Amphipôle ; l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et de la « Banane » ; l'extension des HEC ; le bâtiment des sports ; l'Anthropôle, dont il faudra réaménager les locaux vides.

Il est toujours nécessaire d'anticiper les besoins en raison de l'augmentation constante des étudiants. Pour ce faire, il faut de l'argent, des personnes et des infrastructures.

Le rectorat souligne le soutien constant du Canton de Vaud à son université.

Visite à l'Ecole d'ingénieurs de Changins (EIC)

Il s'agit d'une fondation de droit privé qui travaille en collaboration étroite avec la station fédérale de recherche agronomique (Agroscope) qui existe sur le site depuis 1975. Trois types de formations sont possibles:

- une formation ES en cours de transformation en 2013 afin que ses titres soient reconnus sur le plan fédéral. Actuellement, les titres obtenus dans la ES ont une belle reconnaissance, qui se limite toutefois à la profession. Cette formation (28% des étudiants) est gérée par la DGEP;
- une formation HES qui dépend de la HES-SO avec Bachelor (53% des étudiants) et Master
 (3% des étudiants avec 2 options, recherche et professionnalisation);
- une école du vin privée avec environ 300 participants.

Il y a 60 collaborateurs pour 44 ETP. Il est difficile de trouver des formateurs pour la filière ES.

En ce qui concerne les chiffres du budget, ils sont presque à l'équilibre pour 2012 et l'équilibre est visé en 2013.

Il existe des partenariats forts entre l'école et différents secteurs (par exemple sciences du vivant, agronomie, matériaux, emballage, conditionnement). Des liens étroits sont entretenus avec les universités de Bourgogne à Dijon, Piacenza en Italie ainsi qu'avec Angers. Des échanges d'étudiants ont lieu lors d'universités d'été aux Etats-Unis, au Canada et en Australie.

L'EIC fait face à plusieurs défis. Pour la HES, il faut augmenter la proportion d'étudiants alémaniques. La cible visée est de 25% (actuellement 20%). Les quotas pour étrangers sont de 30% pour le Bachelor et de 50% pour le Master.

Pour la nouvelle ES, il faut obtenir l'autorisation du SEFRI.

D'autres buts sont encore à atteindre tels que consolider ES et HES ; consolider la recherche à travers l'unité mixte de recherche (UMR) en collaboration avec l'Agroscope ; envisager un campus ; jouer un rôle dans le projet IMAGO et faire évoluer la fondation.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Depuis sa création en 2002, ce service a évolué et est structuré en 2 pôles :

- L'appui à la scolarisation avec : l'enseignement spécialisé ; les psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) ainsi que l'office de psychologie scolaire ; la santé à l'école ; la prévention.
- L'appui à l'insertion professionnelle avec : la Transition 1 (T1) ; l'orientation.

Ces domaines sont très sensibles et en constante évolution. La collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) est permanente comme avec le SPJ.

Trois chantiers législatifs sont en cours:

- loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) qui devrait arriver en phase parlementaire en 2013;
- loi sur l'orientation professionnelle (T1) et Validation des acquis d'expérience (VAE). Cette loi est complexe à mettre sur pied, car il faut choisir les priorités;
- loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). La phase parlementaire est prévue en 2013. Elle concerne aussi les services transversaux comme le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

La question de l'intégration est au centre de la réflexion. En 2012, on compte environ 2'000 élèves en situation de handicap en institution (2%) et 836 élèves intégrés dans l'école (1%). Si les élèves difficiles posent souvent des problèmes, dans la majeure partie des cas ce n'est pas lié au handicap. Il faut relever également que les troubles psychiatriques importants sont en augmentation (augmentation de la population, meilleure détection, etc.). Les questions sont multiples.

Dans les établissements, les directeurs décident des mesures ordinaires et pour ce faire sont dotés de moyens globaux. Les mesures renforcées de pédagogie spécialisée font l'objet d'une évaluation, puis d'une décision.

Chaque élève a un référent. Il faut toujours prendre en compte le contexte et discuter aussi avec les enseignants, car souvent ils ont de la crainte face à ces cas. Dans quelle mesure peuvent-ils dire « je ne veux pas ou je ne peux pas » ? La réponse n'est pas simple.

Il faut également se rendre compte qu'en institution, les besoins augmentent car il y a de plus en plus de cas lourds et de longue durée. Les mesures en institutions seront toujours nécessaires.

Globalement, l'impression est que dans ce domaine du handicap et de la prise en charge des cas très difficiles, l'on a toujours un « train de retard » malgré les budgets qui ne cessent d'augmenter. La collaboration avec la DGEO et la DGEP est indispensable.

Visites sur le terrain

Cette année, les visites sur le terrain ont été choisies avec, en filigrane, le thème de l'autisme. En effet, 2 interventions parlementaires ont été déposées sur cette problématique et il est apparu pertinent à la sous-commission d'approfondir le sujet. Une réflexion est menée au sein du SESAF et du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour avoir tout au long de la vie des autistes, des structures adéquates et une « stratégie autisme » qui réponde à un certain nombre de critères qui sont une adaptation romande de l'association Autisme France.

Le Foyer à Lausanne

Il s'agit d'une association fondée en 1900 pour prendre en charge des adultes aveugles ou malvoyants avec un handicap mental associé. Un peu plus tard, en 1924, le Foyer accueille des enfants. La structure se renforce et décide, en 2008, d'ouvrir une section Ecole pour Enfants Atteints d'Autisme (EEAA), puis, en 2012, une structure éducative pour adolescents atteints d'autisme de tout niveau (STRADA). Il est envisagé, à terme, une structure d'accueil pour adultes autistes. En effet, il est important que les personnes qui souffrent de ce handicap puissent trouver des structures adéquates à tout âge de leur vie. Le Foyer propose une approche pédago-éducative individualisée basée sur la méthode TEACCH (Treatment and education of autistic and related communication handicapped children) initiée aux Etats-Unis, puis développée en Belgique. Elle se base principalement sur l'adaptation à l'environnement pour le rendre compréhensible, clarifier le travail, favoriser l'autonomie et développer la communication. L'école peut accueillir 12 élèves par groupes de 4 enfants (de 4 ans et demi à 14 ans) sous la responsabilité d'un enseignant avec, souvent, un stagiaire en plus. Certains de ces enfants ne parlent pas, d'autres sont agités ou très sensibles à tout mouvement ou changement. L'attention de l'enseignant doit être constante, à la fois très structurée et très souple,

ce qui représente un défi permanent. La structure fonctionne sur le rythme scolaire mais avec en plus les repas et un peu de parascolaire (par exemple l'enseignant accompagne un enfant et ses parents chez le médecin, le dentiste, etc.).

Les enseignants du Foyer ont une grande expérience et font partie du « module 20H » mis en oeuvre par le SESAF pour accompagner les enseignants qui prennent en charge des autistes dans les classes à temps complet ou partiel. Ce n'est pas facile à gérer car il y a une très grande attente de toutes les parties et notamment des parents.

La structure STRADA accueille des adolescents entre 15 et 20 ans. Elle peut en recevoir jusqu'à 6. Là aussi, les projets sont individualisés autour des possibilités d'apprentissage des jeunes. La pédagogie prime, il est important de ne pas mettre les autistes dans un ghetto.

Au niveau des transports, les enfants arrivent en taxi, mais il faut éviter que le trajet dépasse 55 minutes. C'est pourquoi une réflexion est menée pour créer des centres dans chaque région du canton. Par ailleurs, une nouvelle unité d'accueil est en préparation à l'Ecole de Mémise.

Visite de la Fondation Perceval

Il s'agit d'une fondation mixte qui prend en charge des mineurs handicapés (sous la surveillance du SESAF) et des adultes. L'institution accueille des personnes âgées d'un mois et demi à 60 ans.

Le budget pour les mineurs s'élève à CHF 18 millions sur CHF 25,5 millions au total. Le secteur dévolu aux mineurs dispose de 100 places (80 lits et 20 externes). C'est le seul internat dépendant du SESAF qui est ouvert 365 jours par an. Il compte 146 collaborateurs (54 ETP). Tous les enfants restent à midi.

L'école comprend 13 classes ainsi qu'un atelier de formation pour des jeunes de 18 à 24 ans qui comporte une formation théorique et scolaire, de même que des stages de formation.

Il existe aussi une unité, « Le Petit Prince », qui prend en charge des polyhandicapés avec une mission de soins et de relève parentale. Cette unité se partage en internat et prise en charge des externes pour la relève parentale. Il y a 11 ETP pour 14 enfants.

Depuis quelques années, l'âge des enfants confiés à l'institution a évolué et il y en a plusieurs en dessous de 6 ans. On peut constater 3 pics :

- vers 4 ans, ce sont des polyhandicapés, des enfants handicapés suivis par le SPJ et des enfants avec troubles autistiques sévères;
- vers 9-10 ans, ce sont des enfants qui ont des troubles du comportement qui s'accentuent et demandent une prise en charge plus importante;
- à la fin de la scolarité obligatoire, ceux qui ne peuvent pas entrer en apprentissage AI.

Il n'y a que de très rares départs de mineurs vers d'autres écoles ou institutions. Par contre, outre des enfants provenant de tout le canton de Vaud, il y a également des enfants provenant d'autres cantons.

Certains externes proviennent de la région pour suivre les classes, pour les soins infirmiers ou pour des troubles très importants.

Vingt enfants sont suivis par le SPJ, plusieurs demandent une place d'internat et une place dans une classe.

En principe, les enfants sont scolarisés par groupe d'âge et il existe 2 classes où les enfants apprennent à lire.

La demande est toujours plus grande et des négociations sont en cours pour une éventuelle augmentation du nombre d'ETP. Pendant longtemps, la structure a été peu hiérarchisée et elle s'est transformée depuis quelques années pour être mieux organisée.

Un des gros problèmes est celui de la rupture de la continuité mineurs/majeurs. Lorsqu'un mineur devient adulte, il doit alors changer d'institution, or il y a très peu de places vacantes. Cela crée de grandes angoisses chez les adolescents, pouvant conduire à de lourds problèmes. Pour répondre à cela,

une nouvelle structure s'est organisée et évalue les indications de placement. Elle est ouverte aux jeunes dès 16 ans. Par ailleurs, une commission DSAS/SESAF qui s'appelle MIMA (mineurs/majeurs) s'est mise en place afin de travailler sur le développement d'une prise en charge et d'envisager, dans une logique de formation, une prolongation de la poursuite de la prise en charge des jeunes de 16 à 18 ans. La question des coûts est aussi posée. La gestion du passage mineurs/majeurs implique des moyens, des outils et des compétences. Le diagnostic des troubles psychiatriques nécessite des compétences élargies dont il faudra en tenir compte.

Les formes d'autisme et de troubles envahissants du développement ne sont pas en régression. La période de passage mineur/majeur préoccupe tant le SESAF que les institutions, particulièrement Perceval, qui souhaitent trouver les solutions les plus adéquates. La sous-commission a été très sensible à cette problématique relayée par l'institution qui désire pouvoir rapidement mieux y répondre. L'institution Perceval prend la question de l'encadrement très à coeur pour l'améliorer de façon constante en fonction des cas qui se présentent. Les expériences vécues au quotidien nourrissent cette réflexion permanente.

Remarque

La sous-commission suivra très attentivement cette question du passage entre la prise en charge des mineurs et celle des adultes car il s'agit d'une question très sensible et délicate pouvant poser d'importants problèmes aux jeunes et à leur famille comme aux équipes éducatives.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Personnel

Durant l'année 2012, le service a vu une restructuration importante au niveau des cadres qui s'est poursuive début 2013. En effet, la cheffe de service ad intérim n'est restée qu'une année en poste. Elle a quitté le DFJC pour prendre la tête du nouvel Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), rattaché au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). Une dizaine de collaborateurs du SPJ l'ont suivie, notamment pour mettre en oeuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise (Cst-VD).

Le SPJ a dû se réorganiser. L'adjoint de la cheffe de service a pris la direction du service jusqu'à fin février 2013. La phase de recrutement a eu lieu durant l'été 2012, suivie de la procédure de sélection. Un adjoint a été nommé en été 2012 avec une entrée en fonction au 1^{er} octobre 2012. Le nouveau chef de service a été nommé pour 2013.

Cette année 2012 a aussi été celle des renouvellements des contrats de prestations. La personne en charge de cette opération a pris sa retraite au 31 décembre 2012.

S'il y a eu de nombreux changements au niveau des cadres, le personnel en première ligne s'est stabilisé et il y a moins de tournus.

Codex

Autre grand chantier de 2012, la mise en place des mesures découlant de l'adoption de Codex. Elles sont essentiellement de 2 ordres:

- nomination « ad personam » du curateur (article 308 du Code civil). Il a fallu faire des ajustements administratifs d'entente avec l'ordre judiciaire. Cela s'est bien passé mais entraîne des lourdeurs dans le fonctionnement et des lenteurs qui sont critiquées;
- introduction du double signalement. Avant, le signalement parvenait au SPJ mais aujourd'hui il passe par les justices de paix qui font un rapport. Toutefois, le SPJ reste compétent pour les cas d'urgence (article 28 LProMin). Heureusement, un accord a pu être trouvé entre le SPJ et la Justice de paix pour les cas simples, afin d'éviter les lenteurs.

En outre demeurent des interrogations concernant les suites des nouvelles dispositions légales, notamment comment seront appliquées celles sur la garde partagée et celles qui concernent le choix du nom en cas de conflit.

Réunion SPJ-SESAF

L'analyse d'une éventuelle réunion du SPJ et du SESAF a mobilisé beaucoup de forces en 2012. Comme pressenti, en raison des populations concernées qui sont très différentes, les 2 services ont renoncé à s'unir mais ont dégagé des pistes d'amélioration de leurs fonctionnements respectifs ainsi que des modalités de collaboration. Il faut maintenant les mettre en place et cela prend du temps. A titre d'exemple, l'on peut citer le S3 (S cube) (groupe de travail/coordination interdisciplinaire) qui réunit le SPJ, le SESAF et le SUPEA (Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) autour de problématiques communes.

Procédure en cas de retrait d'enfant à sa famille

Lorsqu'il n'y a pas d'urgence, l'assistant social voit chacun des 2 parents, puis l'enfant et un intervenant professionnel extérieur. Il fait rapport au chef du SPJ qui prend une décision.

En cas d'urgence, le chef du service doit donner son aval et se baser sur des faits et sur l'interprétation de ces derniers (qu'avez vous entendu et qu'est-ce qui vous a été rapporté?). Tous les assistants sociaux ont été formés par un consultant externe venu spécialement à cet effet. On peut dire que la procédure a été nettement améliorée, même si le suivi reste du travail d'orfèvre et que l'on peut toujours mieux faire.

Cellule divorce

Suite à l'observation de la COGES dans son rapport 2011⁴, une personne supplémentaire a été accordée en contrat de durée déterminée pour 11 mois. Au même moment, 2 personnes de cette cellule ont eu de graves ennuis de santé. Dès lors, la liste d'attente au lieu de se résorber n'a fait que croître. L'augmentation des cas demandés par les justices de paix en regard des droits de visite a participé à cette croissance. Ce n'est pas satisfaisant et cela occasionne beaucoup de découragement. Le chef de service a demandé un demi-poste supplémentaire au budget 2013.

Adoption

Il y a environ 150 demandes par an, 70 dossiers sont déposés et 40 à 70 enfants adoptés.

L'on remarque que les enfants provenant des pays ayant adhéré à la Convention de la Haye sont moins nombreux car les règles en matière d'adoption sont respectées. Au contraire, les enfants issus de pays non partie à la convention de la Haye augmentent.

La multitude de lois et ordonnances en consultation fait craindre au service un encombrement avec les cas qui risquent d'augmenter. Les lenteurs et lourdeurs administratives génèrent également des craintes, par exemple quant au choix du nom qui pourrait déboucher sur des conflits en cas de désaccord.

Visite du Groupe adoption

_

Le Code civil suisse règle l'adoption. En novembre 2012, il y a eu une nouvelle ordonnance fédérale sur le placement d'enfants en vue d'entretien et d'adoption. Cette question de l'adoption doit aussi intégrer de nouveaux paramètres comme celui de l'âge et de l'homoparentalité. Parallèlement au droit suisse, il existe la Convention de la Haye (1993) qui règle l'adoption internationale. Tous les pays n'en font pas partie et cela crée des problèmes subséquents.

⁴ 6^e observation au DFJC « Retard dans le traitement de situations conflictuelles », p. 52 du rapport de gestion 2011.

Des parents qui veulent adopter en Suisse doivent suivre non seulement la règlementation légale, mais aussi toute une procédure particulière. En réalité, il y a peu d'enfants susceptibles d'être adoptés quand bien même la demande est très grande. Le Maroc a actuellement gelé les adoptions, le Guatemala et le Cambodge ont institué un embargo, la Russie pourrait suivre. Dans le canton de Vaud, il y a environ 3 à 4 enfants susceptibles d'être adoptés par an, très peu dans les autres cantons également. L'on constate aussi beaucoup d'adoptions intrafamiliales d'enfants de plus de 10 ans dans les pays des Balkans.

Le Groupe adoption du SPJ se réunit en colloque une fois par semaine. Il a pour mission d'évaluer l'aptitude des candidats à adopter un enfant. Il faut vérifier que les conditions de la loi et de l'ordonnance fédérales ainsi que celles de la loi vaudoise sur la protection des mineurs sont remplies. Cette mission d'évaluation est difficile car il faut protéger un enfant que l'on ne connaît pas et les parents adoptifs potentiels qui ne disent que ce qu'ils veulent bien dire. La procédure est la suivante :

Un entretien individuel informatif sur les besoins et les réalités de l'adoption est mené. Si les personnes désirent poursuivre, il faut ensuite établir un dossier de candidature. S'ensuivent des ateliers de préparation (durée de 2 à plusieurs mois), puis 4 entretiens au minimum dont un entretien de couple et un à domicile. Des évaluations supplémentaires peuvent être demandées. En cas de problème médical ou psychologique, un avis d'expert est nécessaire. In fine, un agrément est délivré (autorisation) pour 3 ans. L'évaluation conduit à 5% de refus (le recours est possible), mais il faut souligner qu'après l'entretien informatif, la moitié des personnes renonce, puis, encore la moitié suite à l'agrément.

Après avoir reçu l'agrément, les parents entament des démarches dans le pays qu'ils ont déterminé, choisissant le sexe et l'âge de l'enfant. Ils peuvent faire cette demande directement ou s'adresser à un intermédiaire (avec les pays dépendants de la convention de la Haye). Le dossier va également chez le tuteur général (TG).

L'autorité fédérale délivre une autorisation et les parents se rendent ensuite à l'ambassade suisse du pays choisi avec ce document et la déclaration d'abandon ou de décès des parents biologiques. Le pays prononce l'adoption immédiate, mais en Suisse une année de vie en commun avant l'adoption définitive est nécessaire. Le SPJ contacte le Service de la population (SPOP) pour le visa d'entrée et le permis. Si l'enfant vient d'un pays conventionné, le SPJ nomme un curateur et un tuteur. Si le pays n'est pas conventionné, la levée de cette mesure ne peut se faire que par le Tribunal cantonal (TC). Ensuite, l'Etat civil prononce l'adoption définitive.

Pour adopter en Suisse, il faut avoir 35 ans minimum et 5 ans de mariage. Des personnes seules peuvent aussi demander d'adopter. Il ne faut pas avoir plus de 45 ans d'écart entre le parent le plus âgé et l'enfant à adopter. Ceci étant très restrictif, il est envisagé de réduire l'âge de 35 à 30 ans. La question des années de concubinage pourrait aussi être prise en compte.

Le SPJ peut intervenir suite à l'adoption avec l'unité d'appui intrafamilial si cela s'avère nécessaire. Il donne également un appui lorsque des personnes majeures adoptées veulent retrouver leurs parents biologiques.

Une collaboration existe aussi avec la DGEO en lien avec la nécessité de créer l'attachement parents/enfant adopté pour l'octroi de congés, d'accueil et d'enseignement à domicile.

Visite de l'institution Les Clarines à Chardonne.

Cette institution est une fondation de droit privé reconnue d'utilité publique fondée en 1978. Elle a pour mission d'accueillir des enfants de 0 à 6 ans gravement en danger dans leur développement physique, psychique, affectif ou social. Elle répond à la politique socioéducative en matière de protection des mineurs mise en pratique par le SPJ. Ce dernier a conclu un contrat de prestations avec l'institution. Tous les enfants sont placés sous mandat du SPJ et la plupart sont aussi sous mandat judiciaire. La collaboration est excellente avec le SPJ.

L'institution peut accueillir 9 enfants, avec une place de « dépannage ». Les cas d'urgence sont transférés à La Pouponnière l'Abri en premier lieu.

Même si Les Clarines n'accueillent pas d'enfants en situation de handicap, certains nécessitent des mesures de pédagogie spécialisée en raison de la maltraitance physique ou psychique qu'ils ont subie. Ils présentent des troubles du comportement et/ou du développement qui doivent être pris en charge.

Il est à noter que certains enfants vont dans un jardin d'enfants thérapeutique, puis dans une classe de Jongny où ils bénéficient d'un appui spécialisé.

Le travail est accompli par une équipe de 6,85 ETP, éducateurs et éducatrices à parité hommes/femmes ainsi que des stagiaires. La prise en charge est faite de façon systémique et selon la théorie de l'attachement développée par le Dr Berger. Le travail consiste à établir des relations entre l'enfant et les adultes avec l'objectif de renouer les liens avec les parents. Un important suivi est effectué avec ces derniers dont plusieurs sont suivis par la Fondation de Nant. Le travail se fait au cas par cas, tenant compte des situations particulières très lourdes. L'accompagnement est personnalisé et l'encadrement vise à l'épanouissement personnel de chaque enfant. A 6 ans ou parfois un peu plus dans des cas très particuliers, notamment pour ne pas séparer les fratries, les enfants sont placés dans une autre institution ou réintègrent, si c'est possible, le domicile parental.

La sous-commission a pu visiter les locaux et rencontrer le personnel et les enfants. L'institution lui a présenté 2 situations particulièrement lourdes.

Remarque

Le très grand professionnalisme, le respect et l'empathie du personnel vis-à-vis des enfants sont frappants. Le travail face à ces situations d'une complexité extrême est remarquable. La question du passage des Clarines à une autre institution pour ces enfants, doit néanmoins être soulevée.

Visites communes avec la délégation de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) au SPJ et à l'Office de justice de paix de l'Ouest lausannois

Les relations entre le SPJ et les justices de paix ont toujours été fréquentes, car interdépendantes sous plusieurs aspects. Les pratiques différentes de ces 2 entités génèrent parfois des difficultés de compréhension. La Commission de gestion l'avait déjà relevé dans son rapport 2007 et évoqué dans son rapport 2011 au chapitre du suivi des observations. En 2012, à la suite de la création de la CHSTC, elle s'est réunie avec elle pour évoquer cette question, car elle est en charge des justices de paix. D'un commun accord, les 2 commissions ont décidé que leurs délégations respectives en charge tant du DFJC que des justices de paix effectueraient des visites communes pour analyser le fonctionnement de ces 2 entités lorsqu'elles ont la mission de collaborer. Ces visites ont permis de déterminer des points de vues convergents tout comme des points de vue divergents au sein des 2 entités.

Les points d'accord:

- les relations entre les 2 entités n'ont pas de calendrier régulier, organisé et systématique pour des rencontres communes. Les réunions étaient plus fréquentes il y a quelques années, mais ce n'est plus actuel alors que c'est par exemple le cas entre le SPJ et les tribunaux;
- la procédure de double signalement fonctionne. Il y avait des craintes au début ; elles se sont heureusement révélées infondées ;
- le temps pour les évaluations, notamment pour les évaluations du droit de visite, est trop long.

Les points divergents :

- le SPJ estime que les mandats donnés par les justices de paix ne sont pas toujours clairs. Cette dernière estime que ce n'est pas le cas, que les mandats sont précis car ils découlent régulièrement de l'article 308 al.1 et/ou al.2 du code civil;
- selon le SPJ, la cause du retard dans les évaluations est due à des problèmes de personnel, de la présence obligatoire en audience des assistants sociaux et des rapports à faire. D'après la Justice de Paix, les retards sont dus au manque d'organisation du SPJ qui n'est pas assez systématique dans la procédure de gestion des demandes (par exemple retard pour les accusés de réception, retard pour fournir le nom de l'assistant social responsable);

- pour le SPJ, il y a des inquiétudes sur la mise en place de Codex. La Justice de Paix estime que les règles sont claires et qu'il faut les suivre;
- d'après le SPJ, les nouvelles procédures entraînent des surcharges. Pour la Justice de Paix, ce qui pose problème ce ne sont pas les procédures mais la façon dont les assistants sociaux les comprennent et qui est très différente selon les personnes.

4^e observation

Dialogue et communication entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et les justices de paix

Si des rencontres régulières sont institutionnalisées entre le SPJ et les tribunaux, il n'en va pas de même avec les justices de paix. Les délais d'attente des évaluations pour les droits de visite sont souvent trop longs et la communication des informations entre le SPJ et les justices de paix pas optimale. Cela crée des tensions qui se répercutent sur les enfants et leurs familles.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les pistes qu'il envisage pour améliorer cet état de fait dans l'optique du bien-être des enfants concernés.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Le service a 2 piliers:

- le patrimoine, avec les musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU);
- les soutiens par les subventions annuelles ou ponctuelles et par l'attribution de fonds inscrits au bilan (ces fonds peuvent passer d'une année sur l'autre).

Il y a 4 commissions consultatives et extraparlementaires pour les subventions ponctuelles :

- la commission cantonale des activités culturelles qui examine et préavise les demandes de subventions ponctuelles dans les domaines de la littérature, de la musique, des beaux-arts ainsi que dans les domaines pluridisciplinaires;
- la commission cantonale de formation culturelle qui examine et préavise les subventions ponctuelles relevant de la sensibilisation culturelle;
- la commission vaudoise du théâtre qui examine et préavise les demandes de subventions ponctuelles pour les créations théâtrales professionnelles;
- la commission vaudoise de la danse qui examine et préavise les subventions ponctuelles pour les créations chorégraphiques professionnelles.

Ces commissions travaillent sur la base de règlements et sont nommées par le Conseil d'Etat au début de chaque législature. Les subventions sont accordées soit par la cheffe du département, soit par le Conseil d'Etat selon les montants en jeu.

Lois

Deux lois sont en préparation et devraient passer conjointement au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil. Il s'agit de la loi cantonale sur les activités culturelles (LAC) et de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Ces 2 lois fonctionnent en binôme et doivent être adoptées ensemble car elles forment un tout.

La loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2012. Auparavant, la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) a vu le jour au 1^{er} janvier 2012. Le Conseil de fondation compte 10 représentants des communes (1 par district), 7 représentants de l'Etat (provenant de la DGES et du SERAC) et 5 autres membres choisis parmi les professionnels de la branche, par domaine. Le comité de direction comporte 6 membres. Les locaux sont dans le même lieu que ceux de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (il y a des synergies d'organisation entre ces 2 fondations).

Les dispositions transitoires s'étaleront sur 6 ans. Les contacts sont nombreux avec les associations telles que l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM), les associations de communes telles que l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (ADCV) ainsi qu'avec les syndicats. Beaucoup de points sont à régler concernant les cursus de formation des enseignants.

En ce qui concerne la reconnaissance des titres, il existe un règlement instituant un groupe d'experts qui a établi une liste des titres répertoriés sur le site de la FEM. Pour ces titres-là, l'équivalence est automatique. Par contre, pour les non porteurs de titres, ils peuvent, pendant la période transitoire, transmettre un dossier à un groupe d'experts chargés de valider les acquis d'expérience et de délivrer une attestation. Si l'on ne peut pas attester, un complément didactique peut être fait pour obtenir une attestation. Il reste encore quelques cas difficiles à résoudre, notamment pour les diplômés qui ont fait leur cursus dans une école qui n'est pas devenue Haute école de musique (HEMU) ex Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA). La reconnaissance des titres n'est que pour du non professionnel et cela pose des problèmes pour celles et ceux (quelques cas particuliers) qui se sont trouvés dans une sorte de vide juridique durant la période de transition.

Remarque

Il est regrettable que les quelques cas qui ont dû faire les frais de la transition EJMA/HEMU n'aient pas pu trouver une solution tant cantonale qu'intercantonale pour la reconnaissance des titres.

Pour les titres étrangers, la procédure est celle du SEFRI. Elle est bien codifiée. Depuis 2006, elle est compatible avec le système de Bologne.

En bref, les points suivants ont encore été soulevés :

Opéra de Lausanne

La rénovation est terminée. L'inauguration de la nouvelle salle a eu lieu en octobre 2012. Le canton subventionne l'institution conjointement avec la Ville de Lausanne.

Théâtre de Vidy

La succession du directeur a été ouverte et un nouveau directeur nommé en décembre 2012.

Ballet Béjart Lausanne (BBL)

Depuis 2007, le canton ne le subventionne plus. Il le fait pour certaines créations de l'Ecole-atelier Rudra-Béjart.

Cinéma

La Fondation romande pour le cinéma fonctionne. Elle octroie des aides automatiques et des aides sélectives.

Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

La convention tripartite est en cours d'élaboration. Les finances sont redevenues saines et l'administrateur est très efficace. La succession du chef d'orchestre va s'ouvrir.

Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

Les oppositions au Plan d'affectation cantonal (PAC) sont en cours de traitement. L'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) devrait arriver en 2013.

Patrimoine immatériel

Un recensement des traditions vivantes vaudoises a été élaboré, comme dans tous les cantons d'ailleurs. Il est envisagé de faire un « continuum » du patrimoine immatériel vaudois.

L'EMPL de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel demande un poste à 50% pour un conservateur du patrimoine immatériel.

Musée romain d'Avenches

Des études conjointes sont faites avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) pour la programmation du futur musée d'Avenches. La question de l'emplacement devra être déterminée en collaboration avec la Confédération qui a sous sa protection une partie de la ville.

Visite du Dépôt et abri des biens culturels (DABC) à Lucens

En 1957, la Confédération décide de la construction d'une centrale nucléaire expérimentale à Lucens. En 1968, la centrale est mise en service mais une année plus tard un incendie se déclare dans le réacteur. La centrale est alors mise hors service. Entre 1973 et 1995 un processus de dénucléarisation et de décontamination est mené. Puis, en 1991, l'Etat de Vaud achète la centrale et décide d'en faire le DABC.

Le dépôt est destiné en priorité à recevoir, en cas de catastrophe, les objets précieux ou particulièrement représentatifs de la culture vaudoise pour les protéger. Toutefois, actuellement il abrite les biens de divers musées (MCBA, zoologie, BCU, botanique, photographie, Musée militaire vaudois, archéologie, tapisseries de la collection Toms Pauli ainsi que plusieurs collections reçues en dons).

Ces collections sont entreposées dans des espaces de 5'500 m² protégés (contre les incendies notamment). Certains sont climatisés à des degrés de chaleur et d'humidité spécifiques et stables, d'autres, selon la nature des collections à protéger, ne le sont pas. Il est à noter qu'il y a aussi une chambre froide pour conserver un double des films et des microfilms des archives cantonales. Beaucoup d'objets et de livres sont protégés dans des compactus, tous à fermeture manuelle pour éviter les risques d'incendie. Plusieurs laboratoires de travail sont sur place et les objets sont répertoriés par une gestion informatisée. Il existe une grande « baignoire » pour y tremper les bois à conserver dans un mélange de polyéthylène glycol. Cette opération dure 24 mois, à 60 degrés Celsius. La taille de cette « baignoire », quasi unique en Suisse, permet de traiter des objets de grande envergure provenant également d'autres cantons.

Le chauffage est au gaz et les accès sont aisés, notamment pour les camions qui doivent décharger des objets volumineux.

Le DABC est géré par un responsable à temps plein dépendant à 75% du SIPAL et à 25% du SERAC.

Les laboratoires et les collections sont gérés par chacune des institutions ayant des biens entreposés sur le site.

L'avenir

Les espaces sont immenses mais se remplissent très vite et il faut anticiper la suite. Le DFJC a mandaté une étude, actuellement en cours, pour évaluer les besoins des musées et le potentiel d'extension à l'horizon 2020-2035. Elle est menée par un spécialiste du dépôt du Musée national à Affoltern (ZH). Elle doit donner des pistes et des solutions pour optimiser les besoins à moyen et long termes en se basant sur un état des lieux actuels et une réflexion sur la politique de conservation (que doit-on conserver en priorité, comment faire les choix ?).

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

M. Claude Schwab, rapporteur: — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2012 était composée de Mme Christine Chevalley et M. Claude Schwab, rapporteur.

Pour cette première année de législature, elle a effectué des visites auprès de la conseillère d'Etat, du secrétariat général et des différents services composant le département dès la réorganisation du 1^{er} juillet 2012, soit les :

- Service juridique et législatif (SJL)
- Service des communes et relations institutionnelles (SeCRI) avec des rencontres auprès de l'intendante de la cathédrale ainsi que des préfets du district de Morges
- Service du développement territorial (SDT) avec un entretien avec le chef de la Division aménagement communal
- Service pénitentiaire (SPEN) avec des visites à l'Office d'exécution des peines (OEP), aux établissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), de la Croisée, du Bois-Mermet et de la Tuilière, ainsi qu'aux responsables des séquestres

Ainsi que les:

- Office du tuteur général (OTG), devenu Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) au 1^{er} janvier 2013
- Cellule constitution et réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Unité logement (UL)
- Ministère public central (MPc)

Pour le Département de l'intérieur, l'année 2012 a été marquée par de nombreux changements :

- Une nouvelle cheffe de département au 1^{er} janvier
- Le transfert du Service de la population (SPOP) au Département de l'économie et du sport (DECS), et l'accueil du Service du développement territorial (SDT) et de l'Unité logement (UL) en provenance du DECS lors du changement de législature (1^{er} juillet 2012).

Par ailleurs, la sous-commission de gestion a été renouvelée, Mme Christine Chevalley ayant succédé à M. Philippe Reymond.

Secrétariat général (SG-DINT)

Le secrétariat général a une double mission. La première est de venir en appui à la cheffe du département et aux différents services du département en constituant un Etat-major regroupant le délégué à la communication, le responsable de l'Unité ressources humaines (RH), le responsable de l'Unité financière et l'adjointe juriste. La seconde mission est de coordonner et de soutenir les unités qui lui sont rattachées, l'Office du tuteur général (OTG), les Archives cantonales vaudoises (ACV), l'Unité logement (UL) et la Cellule constitution et réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons.

En 2012, le secrétariat général a vu beaucoup de mutations avec les départs de la secrétaire générale au DECS, de son adjoint, nommé chef du SPOP et du responsable de l'Unité RH. La nouvelle équipe a été associée au programme de législature et à la réflexion sur la politique du logement, afin de préparer la restructuration des services concernés.

Cellule constitution et réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

Après l'adoption de la nouvelle législation découlant de la Constitution de 2003 et ses conséquences en termes de découpage territorial, la cellule a été chargée d'une nouvelle mission dès 2008, le suivi des dossiers de la Plate-forme canton – communes.

Dans les dossiers actuellement en cours de discussion entre les partenaires, celui de l'accueil parascolaire est particulièrement sensible. Les travaux avaient été suspendus à fin 2011 dans l'attente du traitement de la motion de la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion prise en considération par le Grand Conseil, en attendant le rapport du Conseil d'Etat sur l'évaluation de la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Un autre dossier en cours est celui la question de la reprise par le canton des routes en traversée de localité (motion André Marendaz). Les travaux ont été suspendus en attendant des éclaircissements sur les aspects techniques et sont repris dans le cadre des négociations globales sur les relations financières entre canton et communes.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Après l'adoption de la première loi vaudoise sur l'archivage (LArch) et de son règlement d'application (RLArch) (entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012), les ACV ont poursuivi leurs missions premières (accueil des archives, classement, préservation, conservation, restauration, conseil aux détenteurs d'archives, consultation et utilisation des archives). Elles ont obtenu à fin 2012 un crédit d'investissement de CHF 1'630'000.— pour financer 1'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés.

Remarque

La réception des archives privées pose des questions en termes de choix, de classement, de partage des coûts, pour tenir compte des budgets et des espaces disponibles à moyen terme (812 mètres linéaires au total entrés en 2012!).

Cet aspect de conservation du patrimoine ne doit pas cacher les enjeux de l'application de la nouvelle loi. En effet, les enjeux de l'archivage ne sauraient se cantonner à un regard rétrospectif mais obligent à repenser le présent et l'avenir. Tous les services de l'Etat sont concernés et doivent trancher des questions telles que : quel statut de la messagerie électronique ? quels processus pour authentifier une décision ? quel lien avec les administrations communales ? quel partage entre les archivages disponibles auprès du public (et sous quelle forme) et les documents internes à l'administration ? etc.

Les questions sont nombreuses, mais la principale est celle de la gouvernance de l'information qui doit être précisée dans le cadre du programme de législature. Lorsque celui-ci propose d'« améliorer l'efficience des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs » (mesure 5.1), l'Etat doit réfléchir à une hiérarchisation des données, à leur indexation afin de rendre lisible et utilisable la myriade des documents qui sont émis par l'administration et ses partenaires. La mise en œuvre de ce chantier transversal à tous les services de l'Etat nécessite un mandat et un leader afin que le politique puisse primer sur le technique ; la réflexion sur la gouvernance de l'information ne saurait attendre.

Remarque

La sous-commission attire l'attention sur cette dimension mise en lumière par les politiques d'archivage et sera attentive à suivre l'évolution de ce dossier.

Office du tuteur général (OTG)

L'année 2012 a vu l'entrée en vigueur de l'article 97a de la loi d'introduction dans le Canton de Vaud du Code civil suisse (LVCC) définissant des nouveaux critères de répartition des mandats de protection entre les curateurs/tuteurs privés et les curateurs/tuteurs professionnels. Cela a eu pour effet une augmentation importante des mandats confiés à l'Office du tuteur général (transferts de cas « lourds » des privés à l'OTG, augmentation de situations d'adultes en grandes difficultés sociales et psychiques) qui a traité plus de 2'000 mandats au cours de l'année.

L'OTG a préparé sa mutation en Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) pour le 1^{er} janvier 2013 afin de permettre la mise en application du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (formation des collaborateurs, définition de nouvelles procédures, développement du logiciel de traitement des dossiers), avec une réflexion sur la régionalisation de l'office.

Le Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés (BAC) organise des formations, offre des conseils et en 2012 a édité un manuel à l'attention des mandataires privés.

La collaboration avec les justices de paix est généralement bonne, même s'il y a parfois des divergences quant à la définition des cas considérés comme « lourds ».

Le logiciel de traitement des dossiers (TUTELEC) fonctionne comme système d'information mais doit être modifié au 1^{er} janvier 2013 pour la gestion comptable des dossiers individuels, afin d'éviter de recourir à un pot commun financé par les autres pupilles et de veiller à ce qu'aucun compte individuel ne soit déficitaire.

Unité logement (UL)

Détachée du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) l'Unité logement a été attribuée au début de la législature au Secrétariat général du DINT. Cette unité est appelée à être renforcée pour répondre au défi de la pénurie de logements et des difficultés d'accès à des logements à loyers raisonnables. La question du logement est l'une des priorités du programme de législature 2012 - 2017.

Une première visite a permis de se rendre compte des diverses missions de l'unité : définition d'une politique du logement, coordination avec les politiques d'aménagement du territoire, soutien aux réalisations de logements à loyers modérés, gestion du parc de logements subventionnés, aides individuelles, aides à la pierre, soutien à la construction de logements protégés, contrôle sur l'aliénation de logements loués, sur les changements d'affectation, interventions dans le domaine du droit du bail. Ces différentes missions ont été réalisées en 2012 avec un effectif de 8,8 ETP.

Une attention particulière a été portée sur la gestion de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM). Créée en 1981, cette société a pour but l'acquisition de terrains devant servir à la création d'infrastructures et à l'édification de logements essentiellement à loyers modérés. L'actionnariat est en main de l'Etat (55%) et de la Banque cantonale vaudoise (BCV) (45%). L'Etat alloue une subvention annuelle de fonctionnement de CHF 250'000.— qui a été portée à CHF 350'000.— dans le budget 2013.

Le but de la SVLM est de mettre à disposition des terrains et des logements, mais elle est restée propriétaire de 19 logements sur le site de Pré-Fontaine à Crissier, ce qui peut être interprété comme contraire aux intentions du législateur. En effet, l'article 16 de la loi sur le logement (LL) assigne à cette institution la mission de « céder ces terrains à des communes, sociétés ou fondations sans but lucratif, sociétés anonymes à actions exclusivement nominatives, ou particuliers, essentiellement pour la réalisation de logements à loyers modérés [..] » tout en lui laissant la possibilité de « gérer les immeubles qui n'ont pu être cédés ». La question est alors de savoir s'il n'a pas été possible de céder les immeubles ou s'il n'y a pas eu la volonté de le faire. Cette question doit être réévaluée par le Conseil d'administration avec les indications du service de tutelle.

Par ailleurs, la sous-commission constate une certaine confusion entre les rôles d'administration et les tâches opérationnelles du président de la société, ainsi que la nécessité d'établir un règlement de fonctionnement du Conseil d'administration ; qui en détermine les compétences, les procédures et les honoraires. Il importe également de clarifier les procédures d'acquisition et de mise à disposition des terrains et immeubles, ainsi que de réviser les principes comptables en mettant à jour les dispositions de la loi sur les subventions (LSubv) qui s'appliquent à la SVLM.

1^{re} observation

Contrôle de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) par le service de tutelle

La Commission de gestion constate la nécessité de clarifier la mission et les pratiques de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, soumise à la loi sur le logement (LL) et à la loi sur les subventions (LSubv).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir une gouvernance et des procédures de la SVLM conformes à la mission qui lui est assignée et aux lois en vigueur.

Ministère public central (MPc)

La Commission de gestion examine le Ministère public central sous l'angle de ses rapports avec les services transversaux de l'administration cantonale. Le bâtiment de Longemalle a nécessité des adaptations et des réglages, notamment en matière de circulation d'air, de température et d'acoustique en vue d'obtenir des conditions de travail plus satisfaisantes. Le Ministère public a également souffert des lenteurs et des lourdeurs des procédures d'engagement du personnel.

Un premier bilan de la nouvelle procédure (avec les avocats de la première heure) fait apparaître des progrès en termes de rapidité mais des coûts plus élevés. Toutefois, il faut encore attendre un exercice pour établir un bilan plus précis.

En ce qui concerne les effectifs, le Conseil d'Etat, répondant à une interpellation du député Nicolas Mattenberger, estime « qu'il ne peut pas tirer un bilan tant soit peu fiable de l'activité du Ministère public et établir ainsi si les effectifs de ces derniers sont ou non insuffisants. Ce n'est qu'après une période d'adaptation suffisamment longue, d'au moins 4 ans, que l'on pourra vérifier si les ressources supplémentaires allouées dans le cadre du programme Codex 2010 sont à même de permettre aux procureurs d'assumer leurs nouvelles tâches. »

La question des effectifs touche l'ensemble de la chaîne pénale (du Ministère public au domaine pénitentiaire en passant par le judiciaire ainsi que la police) et devra être évaluée et tranchée à la suite des assises de la chaîne pénale qui, par ailleurs devront trouver une solution pour les détentions après arrestation. En effet, les décisions que doit prendre le Ministère public ont des conséquences sur l'ensemble du dispositif.

Service juridique et législatif (SJL)

Le Service juridique et législatif est divisé en 2 secteurs. Le premier, juridique, a un rôle transversal avec plusieurs missions : il est sollicité pour donner des avis de droit sur des rédactions de lois et autres questions se posant aux divers services de l'Etat ; il édite le recueil systématique et le recueil annuel des lois vaudoises ; il assure le secrétariat de la Chambre vaudoise des notaires ; instruit les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements et les assiste dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle.

Après les gros chantiers liés aux différents volets de Codex, le SJL a pu se concentrer sur ses missions premières et, suite à diverses interventions parlementaires en lien avec la haute surveillance du

Tribunal cantonal, a entamé une réflexion sur les questions posées comme la révision du mode d'élection et de réélection des juges cantonaux, l'opportunité d'un Conseil supérieur de la magistrature, la haute surveillance sur le Ministère public central. Un rapport intermédiaire est attendu en 2013.

Le second secteur du service consiste en l'assistance judiciaire, entre autres, dans l'application de l'aide aux victimes d'infraction et le recouvrement (selon la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, LAVI) dans le traitement des notes de frais pénales et le recouvrement des créances. La progression de l'automatisation des opérations et l'introduction de la gestion électronique des données induisent un meilleur taux de recouvrement (environ 40%). Le secteur a encaissé environ CHF 16 millions pour l'assistance judiciaire et les frais pénaux. La systématisation du recouvrement des créances compensatrices et des indemnités LAVI est en cours.

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

Après les difficultés de dépouillement du scrutin des élections fédérales en 2011, le secteur des droits politiques a géré sans heurt les élections cantonales du printemps 2012 avec la correction des défauts du logiciel Votelec. Le secteur a préparé la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Le secteur juridique et affaires communales a préparé la révision de la loi sur les communes (LC) et les directives pour l'adaptation des règlements communaux. Il a mis à jour les formules de sentences municipales conformément aux directives applicables selon la nouvelle procédure pénale unifiée.

Le travail d'appui aux fusions de communes se poursuit. Au 1^{er} janvier 2012, 4 nouvelles communes ont fusionné : Oron (10 communes), Champvent (3 communes), Servion (2 communes), Donneloye (2 communes) portant le nombre de communes vaudoises de 339 à 326. En cours d'année, les corps électoraux ont accepté la nouvelle commune de Montanaire (9 communes du plateau du Jorat).

Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo)

L'Autorité de surveillance des finances communales, en plus de ses missions pérennes, a travaillé à la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale et préparé le projet de réforme du plan comptable des communes (MCH2 – communes VD).

Eglises et communautés religieuses

Il est à noter que l'observation proposée dans le précédent rapport de la Commission de gestion est toujours d'actualité⁵. Le retard pris dans l'élaboration du règlement d'application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses a des conséquences pour les communautés ayant entrepris des démarches en vue de leur reconnaissance.

Même si le Grand Conseil a admis la réponse du Conseil d'Etat, la commission s'étonne que ce

Remarque

règlement n'ait pas encore été adopté et que les demandes soient toujours bloquées par cette lacune. Elle souhaite que la décision soit prise rapidement afin que la procédure de reconnaissance des communautés religieuses puisse enfin s'engager.

Cathédrale

La cathédrale a vu la nomination d'une nouvelle intendante qui gère l'occupation de ce haut lieu. La cathédrale est le monument le plus fréquenté du canton avec plus de 400'000 visiteurs par an. L'accueil a été repris par Lausanne Tourisme après restructuration.

⁵ 1^{re} observation au DINT ; « Reconnaissance des communautés religieuses », p. 62 du rapport de gestion 2011.

Suite aux décisions budgétaires du Grand Conseil, le projet de remplacement des chaises centenaires a été suspendu, ce qui a pour conséquence de longues heures de manipulation.

La sous-commission a été informée de l'organigramme de la gestion de la cathédrale : l'intendante (poste à 100% rattaché au SeCRI) collabore avec un concierge engagé à 85% par une entreprise privée mandatée par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). Même si la collaboration fonctionne, cette répartition des tâches n'est pas optimale, en particulier par le rattachement à 2 départements, respectivement services différents (dont l'un sous-traite) et par le fait que l'intendante n'a pas de remplaçant en cas d'absence.

2^e observation **Intendance de la cathédrale**

La Commission de gestion a pris connaissance de l'organigramme de l'intendance de la cathédrale révélant d'une part des collaborateurs dépendant de deux départements différents, à savoir le Département de l'intérieur (DINT) et le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), et d'autre part mettant en lumière l'absence de suppléance de l'intendante.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son analyse de la situation ainsi que sur les mesures qu'il juge nécessaires de prendre.

Préfectures

Si les préfets dépendent directement du Conseil d'Etat, les préfectures sont rattachées administrativement au SeCRI qui en gère le personnel. Le corps préfectoral, composé de 14 préfets pour 13 ETP, a été réorganisé selon le principe d'un préfet par district (sauf Lausanne et Jura – Nord vaudois qui en ont 2). Deux postes à mi-temps sont attribués aux districts de Nyon et de Riviera – Pays-d'Enhaut.

Une visite à la préfecture de Morges (qui passe en 2013 de deux postes à un seul) a montré les difficultés de cette réduction pour un district qui ne compte pas moins de 62 communes (plus les associations de communes, ce qui signifie par exemple 80 assermentations).

Une solution consiste à engager un personnel plus qualifié, dans la mesure où les négociations relatives aux classifications dans la grille Decfo-Sysrem ne se heurtent pas à la rigidité du système. La sous-commission sera particulièrement attentive à l'évolution de la situation.

Avec les petits effectifs des préfectures, la gestion serait plus aisée s'il y avait plus de souplesse pour remplacer les personnes en maladie de longue durée ou en congé maternité.

A côté de leur mandat dans les procédures de baux à loyer (pour lesquelles les préfets ont suivi des cours de formation à la médiation) et de leur gestion des délits de base (où ils peuvent maintenant recourir à un module informatique pour le traitement automatique des dénonciations « radar »), il faut trouver du temps pour leurs tâches de représentation, de conciliation, de prévention, de surveillance des communes, etc.

Service du développement territorial (SDT)

Transféré du Département de l'économie et du sport (DECS) en cours d'année, le SDT a fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes, dont les recommandations ont été avalisées par le DINT et qui exigent des changements de culture et de procédures du service. Par conséquent, plutôt que des commentaires forcément superficiels après les premiers contacts qu'elle a pris, la sous-commission a choisi d'attendre le prochain rapport de gestion pour apporter des éclairages plus pertinents.

Lors du précédent rapport de gestion, il avait été question d'un rapport de l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA). Après vérification, il apparaît que ce rapport n'a jamais existé... ce qui ne signifie nullement que tout va pour le mieux. Le nombre d'interventions

parlementaires et le rapport de la Cour des comptes en sont la preuve. Cependant, il faut trier parmi les nombreuses critiques, car certaines ne sont pas justifiées : par exemple, les lenteurs relevées par les communes ont souvent des causes imputables aussi bien à ces dernières et à leurs mandataires qu'au SDT.

En tout état de cause, l'heure est à la réforme du service afin de repenser ses procédures, d'améliorer ses prestations et, par voie de conséquence, de changer son image, tout en sachant que le SDT a aussi la mission de faire respecter les lois, ce qui ne saurait plaire à tout le monde.

Service pénitentiaire (SPEN)

Surpopulation carcérale

L'ensemble des cantons liés par le Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (Concordat latin sur la détention pénale des adultes) est concerné par la surpopulation carcérale. Cette situation dure depuis des années avec un court répit suite à l'introduction de la nouvelle procédure pénale. Toutefois, les incarcérations ont repris de plus belle. Le problème est de s'être habitué à cette situation et de « faire avec » en attendant que de nouvelles places soient créées ou que d'autres manières de surveiller et punir soient pensées et appliquées.

Les faits sont connus : des taux d'occupation jusqu'à 170% dans les prisons conçues pour la détention avant jugement (établissements de La Croisée et du Bois-Mermet) ; la cohabitation dans ces prisons de détenus avant et après jugement (suite au manque de places dans les établissements conçus pour l'exécution des peines) ; la détention de plus de 48 heures dans les zones carcérales gérées par les polices cantonale et municipale à Lausanne ; la cohabitation entre détenus condamnés à des peines et détenus astreints à des mesures de privation de liberté.

Les conséquences se ressentent sur l'ensemble du SPEN. La condition des détenus ne correspond pas aux normes nationales et internationales, la cohabitation de 2 à 3 prisonniers dans une cellule conçue pour une personne engendre des tensions, l'accès à la promenade, aux douches, aux ateliers, à la formation et aux sports n'est pas suffisant, le recours aux médicaments augmente, la surveillance quotidienne devient de plus en plus astreignante pour les agents de détention.

Ces constats reviennent année après année, aussi bien dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat que dans celui de la Commission de gestion. Cependant, les solutions ne sauraient s'improviser, elles demandent de la réflexion, du temps et des moyens (en ressources humaines et en infrastructures). S'il faut saluer plusieurs projets en cours de réalisation, il faut néanmoins gérer la situation en attendant l'avènement d'autres solutions. Malgré la tension, le système « tient la route » et il faut rendre hommage à l'engagement quotidien de toutes les personnes qui, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, œuvrent dans ce secteur exposé.

En 2012, le service a géré 252'116 journées de détention (en augmentation de 16,7% par rapport à 2011).

Infrastructures

Après des années d'études et de projets, le SPEN est entré dans une phase de réalisation.

Ouvert en 2012, l'Etablissement du Simplon à Lausanne accueille des personnes exécutant leur peine sous forme de semi-détention et de travail externe. Il remplace l'établissement obsolète des Escaliers-du-Marché à Lausanne et celui du Tulipier à Morges. Sa localisation près de la gare et son ouverture 24 heures sur 24 offre de meilleures possibilités de réinsertion. La gestion de cet établissement dépend de la direction du Bois-Mermet. Tel que mentionné dans le rapport général en page 22, la Commission de gestion a visité l'Etablissement du Simplon lors de sa journée d'étude.

Dans les établissements de détention avant jugement, la réorganisation des locaux et des changements d'affectation ont permis de mettre à disposition 37 places supplémentaires.

Pour parer au plus pressé, il a fallu recourir à l'utilisation de zones carcérales non prévues pour une détention prolongée après arrestation.

La construction de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires » à Palézieux se poursuit en vue d'une ouverture en 2014.

Votée par le Grand Conseil, l'extension de la Colonie (80 places supplémentaires d'exécution de peine en milieu fermé) a débuté et devrait être achevée en 2014.

Dans l'urgence, l'agrandissement de Prison de La Croisée (81 places supplémentaires de détention avant jugement) doit être réalisé au printemps 2013.

Dans le projet d'Etablissement de réhabilitation sécurisé pour adultes, à Cery, une vingtaine de places sont prévues pour les personnes privées de liberté par des mesures d'internement.

D'autres projets sont en attente comme l'extension des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), afin de prendre en compte la forte augmentation des mesures d'internement et une prise en charge plus adéquate des détenus souffrant de troubles psychiatriques, la future ouverture du projet Curabilis à Genève n'offrant que peu de places pour les détenus condamnés dans le Canton de Vaud.

Tous ces projets demandent évidemment des moyens financiers conséquents et lourds pour le seul canton. Dans la mesure où il existe des subsides de la Confédération, il serait important d'utiliser les procédures idoines afin de pouvoir en bénéficier.

3^e observation Subsides fédéraux pour les infrastructures pénitentiaires

Le coût des infrastructures pénitentiaires à réaliser est énorme.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les possibilités d'obtenir des subventions de la Confédération pour la construction d'infrastructures pénitentiaires.

Ressources humaines

Les directions d'établissement sont en mutation : démission du directeur de la Prison de La Croisée, démission annoncée du directeur de la Prison de la Tuilière, prochaine retraite du directeur des EPO, engagement du directeur des Léchaires. Plusieurs postes ont ainsi été mis ou seront mis au concours. Ce profond renouvellement s'accompagne d'une redéfinition des tâches entre l'Etat-major du SPEN qui doit maintenir une unité de doctrine et de procédures, et les directeurs qui doivent tenir compte de la spécificité de leur établissement.

L'importance des cadres intermédiaires a été soulignée avec la mise en place de formations continues et le souhait d'une véritable politique de plans de carrière.

Cependant, le plus gros défi est de trouver à court terme (avec l'ouverture des établissements en chantier et le remplacement des personnes atteignant l'âge de la retraite) de nouveaux collaborateurs ; agents de détention et chefs d'atelier en première ligne, mais aussi des gestionnaires de dossiers, des criminologues, juristes ou comptables.

Le service travaille sur un nouveau concept de recrutement mais l'actuelle classification salariale décourage de nombreux candidats motivés par un métier demandant de l'expérience, des compétences humaines ainsi qu'une bonne résistance. Les expériences antérieures sont mal reconnues. Les premières années d'engagement (avant l'obtention du brevet fédéral) sont peu rétribuées et les cantons voisins offrent des conditions d'engagement plus favorables.

4^e observation **Recrutement du personnel pénitentiaire**

Il est difficile de recruter du personnel pénitentiaire du fait, entre autres, de conditions salariales inadaptées au vu de l'engagement et des responsabilités exigés.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour faciliter le recrutement du personnel pénitentiaire.

Evénements

L'année 2012 a vu plusieurs évènements graves ayant nécessité des interventions de crise, une évaluation des risques et la prise de mesures correctives : immolation par le feu d'une personne, suicide d'un détenu, refus de rentrer de promenade et intervention avec la collaboration de la Police cantonale, 2 évasions de la Prison de La Croisée, sans compter les incivilités et les agressions envers les collaborateurs, les tentatives de suicide maîtrisées, les automutilations. Ces multiples incidents sont les symptômes de la difficulté quotidienne d'assurer la prise en charge des détenus.

Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Avec la confirmation du directeur ad intérim, les EPO ont retrouvé une stabilité, malgré les difficultés à gérer la cohabitation des différents régimes de détention tant au Pénitencier (secteur de responsabilisation, arrêts disciplinaires, isolement cellulaire à titre de sûreté, secteur « arrivant », secteur « évaluation », unité psychiatrique) qu'à la Colonie (régime ouvert et régime sécurisé, courtes et longues peines), en attendant l'agrandissement de la Colonie pour 2014 et l'extension du Pénitencier.

Vu l'extension des EPO, il est prévu d'engager un deuxième adjoint.

La division d'attente (DA) a été transformée afin d'assurer une plus grande sécurité et de meilleures conditions pour les détenus devant y être placés.

La brigade d'intervention pénitentiaire, mise sur pied à la suite de décès de M. Vogt, doit être réévaluée car elle demande beaucoup d'énergie et de temps. Surtout, elle attribue aux agents de détention 2 rôles difficilement compatibles : celui de l'accompagnement quotidien des détenus, et celui d'interventions musclées. Pour 8 à 10 interventions par année, dont plusieurs sont programmées (transferts), le retour du Détachement action rapide et dissuasion de la Police cantonale (DARD) pourrait être envisagé.

A la fin de la législature 2007 – 2012, les EPO ont reçu la visite de l'ensemble de la Commission de gestion, ce qui confirme l'importance des visites de députés dans les établissements pénitentiaires pour les sensibiliser aux conditions particulières de ces univers clos.

Prison de La Croisée

La prison, conçue comme maison d'arrêts préventifs, mais qui doit accueillir une forte proportion de détenus après jugement, a vécu une année mouvementée. Deux évasions ont fait apparaître de graves lacunes au niveau de la sécurité et de l'organisation. Un agent de détention a été licencié. Le directeur a donné sa démission et a été remplacé ad intérim par le directeur de la Prison du Bois-Mermet, qui assure la direction des 2 établissements. Les collaborateurs ont été ébranlés par ces évènements. L'organisation hiérarchique au sein de l'établissement est à revoir, le rôle de chacun doit être défini et la confiance est à restaurer.

Certaines lacunes peuvent être attribuées à la vétusté de l'ancien bâtiment des Prés-Neufs transformé en prison et aux « économies » réalisées lors de la construction et de l'agrandissement des nouveaux bâtiments. Ces remarques restent d'actualité au moment où est construite dans l'urgence une extension de La Croisée. Des travaux ont été effectués pour remédier aux défauts les plus criants.

Les lacunes dans la conception des bâtiments et les chantiers et projets en cours font apparaître la difficulté de trouver des architectes spécialisés dans le domaine des prisons, dont la logique doit être inversée : il ne s'agit pas d'empêcher d'entrer, mais de sortir !

En décembre, La Croisée détenait plus d'un tiers de personnes après jugement, population pour laquelle l'établissement n'est pas conçu.

Avec l'extension de La Croisée, un poste de direction a été mis au concours et sera complété par un adjoint.

Prison du Bois-Mermet

Actuellement, la prison centenaire accueille 170 détenus pour 100 places homologuées et seule une prise en charge compétente peut assurer la vie de cet établissement. Le refus de rentrer de promenade le 28 septembre 2012 a, une fois de plus, mis en lumière la problématique d'un établissement surchargé et désuet. Cependant, la situation a été maîtrisée rapidement et dans le calme.

La question du remplacement de ce bel exemple de la politique pénitentiaire des années 1900 ne saurait être repoussée aux calendes grecques.

Les 3 et 4 juillet 2012, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a visité la Prison du Bois-Mermet. Le résumé du rapport qu'elle a établi est cité ci-dessous :

- « La commission a qualifié les conditions matérielles d'intolérables et a demandé aux autorités de rapidement prendre des mesures en vue d'une extension des infrastructures pénitentiaires vaudoises. Néanmoins, elle a salué les efforts continus de la direction et du personnel ainsi que l'offre d'un programme d'activités novateur et diversifié. Elle a finalement recommandé à l'établissement de se doter de directives claires en matière de sécurité renforcée.
- « La Prison du Bois-Mermet est un établissement vétuste qui n'a pas été conçu pour accueillir le double des effectifs. De l'avis de la commission, la pratique actuelle qui consiste à placer 2 détenus dans une cellule individuelle dont la taille est réduite n'est pas acceptable et contrevient aux normes fédérales en la matière. Selon les informations récoltées par la commission, il arriverait même que des détenus soient amenés à dormir sur un matelas au sol. La promiscuité qui en découle conduit à des tensions importantes entre détenus, difficilement gérables pour le personnel.
- « La commission a dès lors recommandé aux autorités de prendre des mesures urgentes pour remédier à cette situation. Dans ce sens, elle ne peut que saluer l'intention du Conseil d'Etat de mener prochainement une étude visant à l'assainissement voire au remplacement du bâtiment. Néanmoins, de l'avis de la commission d'autres mesures s'imposeront, afin d'augmenter le nombre de places dans les établissements pénitentiaires vaudois.
- « Bien que l'établissement dispose d'une offre très originale et diversifiée d'activités récréatives, la commission a constaté que des détenus passaient parfois jusqu'à 27 heures d'affilée en cellule. Compte tenu des conditions de détention particulièrement difficiles et dans le but de soulager les tensions, elle a notamment recommandé d'augmenter la durée quotidienne de la promenade et l'accès aux activités récréatives, en particulier durant les week-ends. Dans ce sens, elle prend note avec regret de la position du Conseil d'Etat qui consiste à ne pas suivre cette recommandation pour des motifs d'ordre sécuritaires.
- « La commission a par ailleurs constaté que le régime de sécurité renforcée ne faisait pas l'objet de directives claires. En particulier, elle a déploré que tout placement en sécurité renforcée ne soit pas formellement notifié aux détenus et que l'inscription dans un registre fasse défaut. La commission prend note avec satisfaction que sa recommandation visant à établir des directives claires en la matière a été élaborée entre temps. »

Prison de La Tuilière

Homologuée pour 82 places (dont 54 pour des femmes), la Prison de La Tuilière est moins surchargée que les autres et bénéficie d'une taille plus humaine. Pour décharger les autres établissements d'arrêt avant jugement, 14 places ont été attribuées provisoirement à des hommes.

La direction a relevé des difficultés de collaboration avec le SIPAL.

Piquets de direction

Soulevée par le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2010⁶, la question des directeurs de piquet n'a toujours pas trouvé de solution satisfaisante. En effet, il est difficile d'intervenir dans un établissement lorsque il n'y a pas de contact régulier avec les personnes et les lieux. La perspective de l'engagement de nouveaux directeurs et adjoints exige que le système mis en place soit opérationnel, afin de gérer de manière responsable les crises pendant la nuit et le week-end. Le Grand Conseil avait admis la réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la COGES, mais aucun changement n'a été mis en œuvre depuis. En conséquence, la Commission de gestion réitère l'observation faite il y a 2 ans.

5^e observation **Directeurs de piquet**

Le Grand Conseil a accepté une réponse du Conseil d'Etat à une observation de la Commission de gestion pour l'année 2010 qui concernait le système de suppléance des directeurs de prison. Or, les mesures annoncées n'ont pas été mises en œuvre.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réformer le dispositif de suppléance en cas d'absence des directeurs ainsi que les délais de mise en œuvre relatifs aux dispositions envisagées.

Office d'exécution des peines (OEP)

Les missions de l'OEP sont mal connues. Il est responsable de la mise en œuvre des condamnations pénales rendues dans le Canton de Vaud (quel que soit le lieu de détention), ce qui signifie pour 2012 :

- 11'921 inscriptions au casier judiciaire;
- 1'137 peines privatives de liberté;
- 163 peines de travail d'intérêt général ;
- 746 décisions d'octroi ou de refus de sortie ;
- 339 convocations en détention;
- 5'435 dossiers remis aux juristes pour orientation;
- 252 participations à des réseaux pour évaluer la situation d'un détenu ;
- des conversions d'amendes pour CHF 4'440'417.— et 1'087 jours de détention subis (en attendant un programme informatique de recouvrement performant).

Il décide de l'exécution des peines en milieu fermé (approbation des plans d'exécution des sanctions) et en milieu ouvert (travail d'intérêt général, arrêts domiciliaires), de l'exécution des mesures (traitement ambulatoire, traitement thérapeutique institutionnel, internement) et de l'exécution des peines prononcées avec sursis.

L'OEP est un carrefour entre l'ordre judiciaire, les établissements pénitentiaires, la police, les instances médicales et paramédicales, les services de probation, les institutions de traitement et d'hébergement et les organismes évaluant la dangerosité des condamnés ou internés.

Parmi les problèmes soulevés par l'OEP, il faut relever la disparité entre les pratiques cantonales de libération conditionnelle (60% de refus dans le Canton de Vaud), le manque de locaux d'audition sécurisés à Venoge-Parc, la surcharge de travail due à la surpopulation carcérale et au suivi particulier des mesures thérapeutiques, le traitement « papier » des dossiers ainsi que les carences informatiques dans toute la chaîne pénale, et la classification des gestionnaires de dossiers.

_

⁶ 4^e observation au DINT : « Directeurs de piquet », p. 65 du rapport de gestion 2010.

Visiteurs de prison

La Commission des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC) a été constituée en début de la législature pour prendre le relais du Comité des visiteurs de prison. Après un temps de rodage, les rôles ont été répartis ; la CPVGC est concernée par la situation des détenus, tandis que la Commission de gestion s'attache à l'organisation, aux infrastructures et aux missions du SPEN. Les calendriers respectifs de visites sont échangés et la CPVGC transmet à la COGES des informations concernant des problèmes d'infrastructures et de prise en charge (accès au téléphone, état des douches, gestion des colis, absence d'un toit dans une cour de promenade, surcharge de réseaux électriques, par exemple).

Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP)

Cette année, il n'a pas été pris contact avec le SMPP, mais la sous-commission en charge du DINT a pu constater sur le terrain une amélioration de la prise en charge sanitaire (horaires de permanence étendus, meilleure collaboration entre soignants et personnel pénitentiaire).

Gestion du service

Le nombre de questions soulevées pourrait faire croire que le SPEN est au bord de la rupture. Pourtant, il faut relever que malgré les problèmes rencontrés, malgré les carences relevées, la direction du SPEN tient le cap, avec une vision et une bonne analyse de la situation (confortée par un audit externe). Après des années durant lesquelles le SPEN paraissait naviguer en eaux calmes (et où il a accumulé les retards dans les projets et les réalisations), depuis 3 ans, il a réalisé la gravité de la situation et a pris des mesures importantes. Il s'agit de lui accorder les moyens nécessaires pour continuer une réforme en profondeur des institutions pénitentiaires, et de lui souhaiter toute la confiance nécessaire pour affronter les travaux d'Hercule qui lui sont imposés. De même, il lui faut pouvoir prendre le temps et le recul nécessaires à l'élaboration du rapport sur la politique carcérale annoncé pour janvier 2013 (Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton, 13 juin 2012). Autant de travaux et de projets, dans l'attente également des assises de la chaîne pénale annoncées pour juin 2013 et surtout des solutions qui pourront en émerger.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

Introduction

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour l'exercice 2012 était composée de MM. Eric Sonnay et Jean-Luc Chollet, rapporteur.

La sous-commission s'est entretenue avec le chef du département et a visité les services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Service des hospices cantonaux (CHUV et HC)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

En plus de la visite des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués en relation avec le SASH, respectivement le CHUV.

S'agissant du premier exercice d'une nouvelle législature, les commissaires, dont un nouveau, ont commencé par une visite initiale de tous les services dans un but informatif. La sous-commission tient à remercier l'ensemble de ses interlocuteurs dans les différents services pour la qualité de leur accueil et leur disponibilité.

Tour d'horizon avec le chef du département

La nouveauté pour cette législature s'avère que le chef de département est également le président du Gouvernement. Cela signifie qu'une partie de ses activités est dévolue à cette présidence et que de là découle un travail d'organisation important.

Le chef de département a évoqué les grands dossiers du DSAS qui l'ont occupé dans ce début de législature :

- Les constructions hospitalières, notamment le bloc opératoire principal du CHUV et l'Hôpital des enfants, ainsi que la transformation du site de Cery dont le projet initial de CHF 100 millions est monté à CHF 125 millions, puis à CHF 170 millions. Sur ordre du chef du département, il a subi une cure d'amaigrissement drastique qui l'a vu redescendre à CHF 106 millions; la sous-commission espère que les services concernés sauront (pourront ?) s'y tenir;
- La coordination du contrôle des institutions hospitalières (centres d'accueil temporaire, centres de traitement et de réhabilitation, hospitalisation psychiatrique) à l'instar de ce qui se fait via la Coordination interservices des visites en EMS (CIVEMS) pour les EMS. Dès 2013, la CIVEMS et l'Organe de contrôle des établissements socio-éducatifs (OCESE) seront regroupés pour former une seule entité de surveillance des institutions sanitaires et sociales : la Coordination interservices de visites en établissements sociaux et sanitaires (CIVESS);
- La préparation du Revenu déterminant unifié (RDU);
- L'Hôpital Riviera-Chablais.

Il a encore été mentionné à la sous-commission qu'à l'avenir, le chef de département souhaite étoffer le secrétariat général afin de renforcer le pôle sanitaire.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Le secrétariat général a vu son travail fortement augmenter en raison de la fonction présidentielle du chef du département. Il trie, répartit et coordonne les 60 à 70 dossiers hebdomadaires. Avec la Chancellerie, un rythme de fonctionnement a été trouvé pour la répartition des dossiers. Ces nouvelles fonctions induisent 2 modifications importantes :

- Le chef de département signe un certain nombre de documents au nom du Conseil d'Etat.
 Le Secrétariat général est donc investi de responsabilités nouvelles ; son regard est plus large, plus incisif.
- Des séances d'Etat-major présidentiel hebdomadaire réunissant les directions du SG-DSAS et de la Chancellerie sont organisées avec le président du Conseil d'Etat. Au programme de ces séances : préparer les séances du Conseil d'Etat, gérer les sujets transversaux (à l'exemple de la préparation puis de la mise en œuvre du programme de législature ou du budget, des questions de communications, etc.) et déterminer la présence du président à diverses séances protocolaires ou manifestations importantes.

Systèmes informatiques

Les bases de données PROGRES (aide sociale vaudoise – RI : revenu d'insertion) et SESAM (subsides au sens de la LVLAMal), utilisées entre autres pour les mouvements financiers du Service de protection de la jeunesse (SPJ), du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA), du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) ont 15 ans, ce qui dans cette discipline s'avère vieux et doit être remplacé.

Il faudra également veiller à soigner l'interface entre le système général SAP (Systems, Applications and Products for data processing) et les diverses applications dans les services. Enfin, le transfert des données, sans pertes, de l'ancien système dans le nouveau sera délicat. La sous-commission sera attentive à cette opération.

Simplification administrative de l'Administration cantonale vaudoise (SimpA)

L'une des mesures liée à la démarche SimpA consiste en la mise en réseaux des informations sociales, sanitaires et administratives sous la forme d'un annuaire informatisé à destination du public et des administrations. C'est la réponse au postulat Laurent Wehrli. Paradoxalement, cette démarche de simplification impose un très gros travail de réflexion pour concevoir l'annuaire de manière pratique et économique, car il faut non seulement le créer mais également le garder à jour en évitant toute information erronée ou contradictoire provenant de plusieurs sources. La sous-commission sera là aussi attentive à l'évolution du projet.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le Contrôle cantonal des finances est rattaché au département présidentiel. Le chef du DSAS assure donc la liaison administrative avec ledit service. Par conséquent, il échoit à la sous-commission DSAS d'exercer le contrôle du Grand Conseil sur le CCF, lequel contrôle ne portera que sur le fonctionnement au sens large et non sur le choix des entités auditées et des conclusions des études qui, elles, relèvent de l'indépendance de ce service En effet, seul parmi tous les services de l'Etat, le CCF est audité par un expert réviseur agréé désigné par le Conseil d'Etat, qui délivre 2 attestations, l'une sur les comptes et le Système de contrôle interne (SCI), l'autre sur la gestion métier du service. De plus, pour l'agrément ASR (Autorité fédérale de surveillance en matière de révision) du service, un expert réviseur agréé audite selon la NAS 220, à savoir le contrôle qualité pour l'audit des comptes annuels.

L'autonomie est donc totale et le CCF choisit librement ses mandats de contrôle de l'utilisation conforme à la loi de l'argent investi tant dans les services de l'Etat qu'auprès d'organismes subventionnés.

Le mandat du CCF n'est pas d'ordre politique mais fiduciaire. La cheffe de service, et le service avec elle, tient particulièrement à la confiance en son institution que seule garantit une stricte neutralité.

Si le service découvre une irrégularité à caractère pénal, il en avise aussitôt le Conseil d'Etat; s'il la soupçonne, il en discute avec le Service juridique et législatif (SJL) et, suivant le constat, donne ou pas suite au Conseil d'Etat.

Les rapports du CCF ne sont pas publics ; seuls le président du Conseil d'Etat, le chef du département concerné, les commissions de surveillance et la Cour des comptes en sont nantis. La forme des rapports a cependant évolué en plaçant la synthèse et les conclusions au début du rapport. Vague espoir que le lecteur pressé que nous sommes tous à des degrés divers aura au moins saisi l'essentiel s'il ne daigne pas pousser la lecture au-delà!

L'analyse risque concernant les participations de l'Etat est menée en collaboration avec le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

En 2012, le CFF a notamment produit 2 rapports sur la question des exonérations fiscales temporaires. Cette thématique est évoquée dans d'autres chapitres du présent rapport de gestion (Département de l'économie et du sport ainsi que Département des finances et des relations extérieures).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué des contrôles dans différents cantons suite à la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). En conséquence, le programme de travail du CCF et des services de l'Etat doit comporter une disponibilité pour une mission imprévue venant de la Berne fédérale.

Locaux

Une visite des lieux a démontré que le rafraîchissement des bureaux et des couloirs était plus plaisant mais pas fonctionnel pour le travail quotidien s'agissant de l'obscurité des couloirs, que la façade, lépreuse à souhait, pouvait laisser craindre. La cohabitation avec les voisins du dessous, respectivement les cadavres d'animaux et ceux qui ont pour mission de découvrir pourquoi ils ont passé de vie à trépas, se passe à la satisfaction apparente des uns et des autres.

Quelques fresques, aussi bucoliques que bien conservées, sans justifier d'une valeur nationale, se chargent agréablement de rappeler au visiteur de ces lieux, comme à leurs occupants, la vocation première de cette maison. Découvrant, dans le bureau de l'adjoint de direction, la citation du vieux Caton « Carthago delenda est » nous n'avons pu savoir, malgré tous nos efforts, si était visée une Carthage actuelle et, dans l'affirmative, laquelle ? L'interrogation est donc appelée à demeurer !

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Avec un budget annuel de CHF 1,5 milliard le Service des assurances sociales et de l'hébergement est le plus gros service de l'Etat en termes financiers ; CHF 400 millions pour les subsides à l'assurance maladie et CHF 500 millions pour les prestations complémentaires AVS-AI.

Le service est partagé sur 2 sites : le chemin de Mornex pour les subsides à l'assurance maladie et le bâtiment administratif de la Pontaise (BAP) pour tout le reste.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

L'âge moyen d'entrée en EMS est de 85 ans. Cet âge élevé résulte de la généralisation des soins à domicile ainsi que des unités d'accueil temporaire (UAT) qui retardent d'autant l'entrée en EMS. En conséquence, ces personnes ont débuté leur retraite il y a 20 ans et n'ont de loin pas toutes un 2^e pilier complet ; il y a donc lieu de compléter le financement de 75% des personnes en EMS via

la facture sociale. L'Etat peut solliciter l'aide de la famille pour autant que celle-ci dispose d'un revenu imposable égal ou supérieur à CHF 120'000.—

Les EMS ne sont pas libres de facturer n'importe quel coût de pension. L'Etat a une liste de prestations réparties en secteurs dans lesquels sont codifiés le prix des prestations. L'on arrive à un coût moyen par jour standardisé qui incite les établissements à une gestion optimale. N'oublions pas qu'un lit d'EMS, c'est CHF 300'000.— à la construction et CHF 100'000.— par an pour l'exploitation.

Coordination interservices des visites en EMS (CIVEMS)

Cette commission contrôle, avec le SSP, les conditions de vie et d'hébergement en EMS.

Aujourd'hui, quelques institutions posent encore des problèmes relatifs aux mesures, notamment de contention, de sous-dotation en personnel et de respect des critères exigés. Quelques rares cas concernent la direction, dépassée et pas à la hauteur de la tâche. En de tels cas, la CIVEMS donne un délai de 6 semaines pour déposer un plan d'action; selon la gravité des cas, des mesures peuvent être très rapidement exigées. Si aucune amélioration n'est constatée lors d'inspections surprises, la direction est convoquée pour s'expliquer et, généralement, tout rentre dans l'ordre. Dans le cas contraire, en « ultima ratio », une nouvelle et dernière entrevue, au bureau du chef de département, est agendée.

Fait positif : une dizaine de directeurs d'institutions sont à disposition pour entourer l'un ou l'autre de leur collègue qui serait en difficulté.

Trois assistants sociaux sont en appui pour les EMS de l'ensemble du canton dont 20% des pensionnaires sont seuls et donc ne peuvent compter sur aucun soutien familial.

Maintien à domicile

Si le SSP s'occupe d'assurer une offre adéquate en matière de soins, le SASH fournit les autres prestations notamment financières. En 2012, les Unité d'accueil temporaires (UAT) sont devenues des Centres d'accueil temporaire (CAT) mais toujours pour des courts séjours (maximum 30 jours par an). Les soins prodigués visent à la réhabilitation de la personne, comme pouvoir se laver et s'habiller seul.

Proches aidants

Une aide concrète et sporadique peut améliorer considérablement certaines situations. Le Canton de Vaud a fait un gros effort de reconnaissance de cette thématique en mettant sur pied la journée des proches aidants. La réflexion se poursuit pour donner un soutien direct aux proches aidants en analogie avec l'allocation donnée aux parents d'un mineur handicapé à domicile. Par exemple, lorsque la maman réduit son taux d'activité pour se consacrer à son enfant handicapé, l'Etat se substitue financièrement jusqu'à un maximum de CHF 70'000.— annuels. Les bénéficiaires sont les personnes fragiles vivant à domicile, ou souffrant d'un handicap, les familles avec enfant handicapé, les personnes âgées isolées ou fragiles bénéficiant de l'aide de proches aidants.

Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles)

Il y a une montée en puissance régulière avec 1'519 octrois depuis l'entrée en vigueur de la loi au $1^{\rm er}$ octobre 2011.

La mission des PC Familles est de faire sortir le plus de monde possible du Revenu d'insertion (RI) pour permettre aux bénéficiaires de réintégrer le marché du travail. C'est un objectif ambitieux et à long terme. Quant à la Rente-pont AVS, 150 personnes ont demandé à en bénéficier. Leur nombre ne devrait pas croître sensiblement, car l'on remarque qu'un certain nombre d'entre elles choisissent de demander les prestations complémentaires AVS pour compenser la diminution de leur rente due à l'ouverture anticipée de leur droit.

Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM), anciennement Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents (OCC)

Cet office compte plus de 160'000 subsidiés et beaucoup de nouvelles demandes. L'enveloppe cantonale est de CHF 450 millions par an. Le Conseil d'Etat fixe le barème des subsides de la population vaudoise concernée, soit le 27% en 2012.

Il existe un projet de révision des critères de subventionnement car à revenu égal, le « working poor » touche moins que celui qui est inscrit au RI, malgré les PC Familles.

Le service planche en outre sur un projet de financement des soins de longue durée.

Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Le suivi de la CPEV passe du DFIRE au DSAS via le SASH avec en ligne de mire, un taux de couverture de 80% d'ici 2050 ; il n'y a donc pas de temps à perdre, 2050 c'est demain...

Visites

Maison Béthel, maison d'accueil en courts séjours pour patients adultes en fragilité psychique temporaire ou chronique

Cette institution comptant 21 lits est destinée à accueillir une patientèle fragilisée par diverses circonstances mais ne nécessitant pas, à ce stade, une hospitalisation en établissement psychiatrique. Il s'agit d'une expérience récente, un peu plus de 2 ans d'âge, et destinée à combler un vide dans la prise en charge de personnes en situation de stress, fragilité, « burn out » et souhaitant prendre une période de recul à un stade de leur existence.

Apparentée à la Fondation Praz-Soleil, c'est-à-dire nantie d'un ancrage évangélique fort, la Maison Béthel respecte pleinement les convictions ou l'absence de conviction de leurs patients et propose un accompagnement spirituel à celles ou ceux qui en font la demande. Cette neutralité confessionnelle nous a été confirmée par les représentants de l'Etat, garants d'une absence de prosélytisme de quelque bord qu'il soit.

L'admission se fait principalement par les Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO), les Centres médico-sociaux (CMS) et les cabinets médicaux car une indication médicale est nécessaire. Il faut que le patient adhère au projet et une participation financière est requise ; cela ne va pas sans souvent poser quelques problèmes ainsi que des complications administratives.

Béthel est une jeune institution et n'a de loin pas trouvé son régime de croisière. Actuellement, les postes de directeur et de responsable des soins sont vacants. La sous-commission sera attentive au suivi de ce dossier.

Projet Alzheimer du Home Salem (Fondation Eben-Hézer)

Il s'agit d'un projet pilote destiné à accueillir, en accueil de jour, des personnes âgées souffrant de la pathologie d'Alzheimer. Le Home Salem a répondu à un appel d'offre du SASH car des locaux se libéraient à la Cité du Genévrier. C'est ainsi que 12 places ont été créées permettant à des personnes de passer la journée en institution, ce qui soulage leurs proches et notamment leur conjoint. Cela est loin d'être anodin car l'expérience démontre trop souvent une telle abnégation de la part du conjoint « valide » que l'usure va au-delà de l'acceptable. De telles structures permettent donc à la fois un répit bienvenu dans la vie du proche aidant et une économie de moyens par une collaboration entre le domicile privé et l'institution. Le transport est adapté aux spécificités dues à l'Alzheimer et c'est ainsi, par exemple, que des accompagnateurs épaulent le chauffeur matin et soir pour sécuriser le trajet entre le domicile et l'institution.

Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) à Clarens

La sous-commission a souhaité concrétiser de visu ce qui apparaît souvent comme une abstraction à l'entête de formulaires administratifs.

La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS emploie 190 collaborateurs, 60 à Lausanne et 120 dans les agences locales, qui versent leur rente à 83'000 bénéficiaires AVS/AI, 26'000 prestations complémentaires AVS et 32'5000 allocations familiales. L'agence de Lausanne a compétence décisionnelle. L'administration se fait par un Conseil d'administration présidé par le conseiller d'Etat en charge du DSAS.

Il est à noter que le monde rural a choisi, par une convention de collaboration, de confier la gestion de sa caisse AVS professionnelle «Agrivit » à la CCVD de Clarens, ceci à la satisfaction des 2 parties.

Nouvelles venues dans la famille des prestations sociales avec entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2011, les PC Familles et la Rente-Pont avec respectivement 1'519 et 150 ménages bénéficiaires ayant reçu CHF 14 millions et CHF 3,5 millions. Un tiers des bénéficiaires des PC Familles sont issus du RI, ce qui paraît relativement peu.

A l'issue de sa visite effectuée en présence de 5 représentants de la direction opérationnelle, la sous-commission a eu le sentiment d'une équipe soudée, motivée et compétente. Elle n'a en outre pas été insensible au charme d'une situation idyllique en bordure immédiate du lac une fin d'aprèsmidi hivernale.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Le SPAS est un service important qui occupe un peu plus de 94 ETP et forme 6 apprentis. Il s'occupe de nombreuses thématiques dont un certain nombre sont abordées ci-après.

Le SPAS est notamment en charge du versement de l'aide sociale. Lorsque celle-ci est versée à des ressortissants non vaudois, il existe des procédures de remboursement par les administrations des autorités tierces. Ainsi, les autres cantons remboursent l'aide sociale versée à leurs ressortissants et il devrait en être de même pour les ressortissants étrangers, tels que les frontaliers français. Or, ces derniers cas posent un problème de remboursement au Canton de Vaud. La sous-commission note que la somme facturée à la France pour l'aide sociale versée à ses ressortissants s'élève à ce jour à CHF 14 millions dont le canton n'a pas vu l'ombre du premier million. (« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »)

1^{re} observation Remboursement de l'aide sociale

L'aide sociale versée à des ressortissants d'autres cantons est remboursée sur présentation des factures et justificatifs. Pour les ressortissants français notamment, le procédé est le même, sauf que la France doit aujourd'hui une somme estimée à CHF 14 millions d'arriérés cumulés.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il a entrepris ou les mesures qu'il entend entreprendre pour récupérer ces montants.

Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA)

Ce bureau verse des avances et tente ensuite de récupérer l'argent versé, avec un certain succès puisque le taux de recouvrement est en progression régulière pour atteindre actuellement 50% des CHF 10 millions avancés annuellement.

Unité de contrôle et de conseils (UCC)

Il s'agit d'une petite équipe qui contrôle les Centres sociaux régionaux (CSR) et émet des recommandations. Elle travaille, avec 2 auditeurs, un peu à la façon du CCF en indiquant des pistes d'amélioration là où cela s'avère nécessaire. A propos de contrôle, la crédibilité de toute aide sociale repose sur la confiance qu'a le citoyen-contribuable que l'argent est distribué à bon escient.

Douze enquêteurs, actionnés par les assistants sociaux, quadrillent le territoire cantonal (Lausanne, par exemple représente 37% des cas du canton). Une culture du contrôle, à ne pas confondre avec une forme d'inquisition, permet à la moitié des enquêtes d'aboutir à un résultat concret.

Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions)

Basé à Lausanne, le Centre de consultation LAVI s'est enrichi d'une antenne à Yverdon. L'Unité de médecine des violences rattachée à l'Institut de médecine légale du CHUV s'occupe de constater les coups et blessures et le Centre LAVI prend en main l'aspect administratif, juridique et, bien entendu, psychologique. Il y a des critères d'octroi des prestations de soins ou d'appui psychologique et l'équipe n'exclut pas a priori, est-il dit à la sous-commission, les victimes de cambriolage.

Institutions spécialisées et handicap

Le SPAS finance et contrôle l'exploitation de 41 institutions accueillant 2'000 personnes en situation de handicap dont 1'200 pour raison mentale. Il reste environ 300 personnes à domicile surtout avec des parents très âgés. Le service est attentif à ces personnes et veille à ne garder le séjour en institution que comme dernier recours. Une personne en situation de handicap pour raison mentale est très sensible à toute modification de son environnement géographique et social; il y a donc lieu de favoriser un passage progressif de la maison familiale à l'institution. L'accent est mis sur une autonomisation partielle via des logements collectifs (2-5 personnes) et protégés. Ce service s'occupe également de toute la problématique du handicap depuis son abandon par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

La population en institutions vieillit, amenant son lot de problèmes spécifiques à l'âge avancé. Les institutions pour personnes en situation de handicap doivent être en mesure de garder leurs résidents âgés et leur éviter ainsi un déracinement douloureux. A cet effet et sous la présidence du chef du DSAS a été créée une commission cantonale sur les déficiences mentales et associées. Sous ce titre un peu généraliste débute une réflexion prospective sur le vieillissement des personnes handicapées qu'il faut aider à rester le plus longtemps possible dans l'institution dans laquelle elles ont passé la plus grande partie de leur existence.

Le SPAS a terminé les travaux d'envergure liés à l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). La révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) qui s'en est suivie visait à permettre à la personne en situation de handicap de préserver – ou de retrouver – son autonomie.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Née de la volonté que l'aide sociale soit gérée paritairement par des communes, en l'occurrence Lausanne, ou des associations de communes et le canton, la RAS compte 11 associations régionales plus Lausanne. Chaque association a son comité et son personnel. En fait, il y a un peu 2 hiérarchies parallèles. Il existe un Conseil des régions qui essaye de faire le lien entre les régions et le canton. La sous-commission suivra attentivement ce dossier.

Revenu d'insertion (RI)

Il y a actuellement dans le canton de Vaud près de 14'000 personnes au RI. Trois mille sont suivies par les Offices régionaux de placement (ORP). Pour les 11'000 autres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas suivis par un ORP, le SPAS a développé une politique active d'insertion sur 2 axes principaux marquant une réelle volonté de promouvoir la formation professionnelle, en particulier pour les 16-18 ans :

Le Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD) dont le succès se confirme ; à fin 2011, 78% des bénéficiaires sont complètement sortis du RI, le reste touche encore le RI totalement ou partiellement.

Le Programme d'emploi d'insertion de moyenne durée (Prolog-Emploi) qui permet 10 mois d'emploi en institution, principalement en EMS. Il y a une répartition des risques puisque c'est le canton qui finance l'emploi. L'objectif visé est que la moitié des 200 personnes terminent leur stage avec un emploi à la clé; ce qui semble être le cas.

En outre, un projet-pilote d'insertion des familles au RI a été développé par le SPAS et concrétisé sous la forme du programme « Coaching familles ». Il comporte 2 volets, l'un destiné à des familles avec activité lucrative, l'autre s'adressant à des familles sans activité lucrative. Démarré le 1^{er} novembre 2012, les premiers résultats sont encourageants. Ce projet-pilote ne manquera pas d'être évalué dans une année.

Contrôle

En 2012, 14 enquêteurs ont mené 650 enquêtes dont 60% ont abouti. La restitution des sommes payées en trop se fait par prélèvement – jusqu'à 15% – du forfait adulte.

Si jusqu'alors, les frais courants étaient payés sur facture, suite à quelques dérapages, il a été introduit un forfait avec des normes devant être vérifiées. A cet effet, la cheffe de service, en collaboration avec les centres régionaux, participe à des séances de travail tous les 15 jours pour coordonner les contrôles, vérifier les dossiers (AVS, AI) que l'OFAS autorise à contrôler. Il semble que sur la base d'un premier échantillonnage, 15% des bénéficiaires du RI « oublient » de déclarer certains de leur revenu. L'avènement du Revenu déterminant unifié (RDU) permettra d'accéder à la décision de taxation la plus récente des ménages qui sollicitent des prestations sociales et d'aide à la formation ainsi qu'au logement.

Versement des aides

Le SPAS peut attribuer des aides (totales ou partielles) au paiement du loyer à un certain nombre de bénéficiaires. La sous-commission s'est intéressée aux procédures de versement des différentes aides financières par les services du DSAS. En effet, celles-ci diffèrent d'un service à un autre au sein du même département.

En effet, si le SASH, s'agissant des subsides à l'assurance maladie, verse l'argent directement à la caisse maladie; à charge pour cette dernière de facturer le solde à l'assuré, le SPAS, lui, verse le montant de l'aide au paiement du loyer, directement au bénéficiaire; à charge pour ce dernier d'honorer le paiement du loyer. Ce mode de faire peut induire des détournements de l'argent versé qui est parfois dépensé d'une autre manière que pour le payement du loyer.

2^e observation Subside pour paiement du loyer

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), en charge des subsides à l'assurance maladie, paie les primes ou partie de celles-ci directement aux caisses maladie. Le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), qui verse la totalité ou partie du loyer, fait parvenir l'argent à la personne subventionnée. Or, il arrive dans un certain nombre de cas que le bénéficiaire paie tout autre chose que le loyer.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui font que l'argent n'est pas directement versé au bailleur.

Logement

En matière d'aide au logement, la sous-commission relève le projet très intéressant de la Fondation Apollo à Vevey, financée à 50% par le SPAS, et qui a permis, depuis sa création en mars 2011, à une soixantaine de familles de signer un bail en nom propre. La Fondation, quant à elle, a signé 43 baux pour des familles veveysannes auprès de gérances qui n'auraient pas signé avec des particuliers incapables de fournir toutes les garanties requises.

3^e observation **Soutien à la signature de baux**

La Fondation Apollo, financée à 50% par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et soutenue par la Ville de Vevey, vise à aider voire à se substituer à des personnes fragiles financièrement dans leur recherche d'un logement. Par ce biais, 60 personnes ont pu signer un bail et pour 43 autres bénéficiaires, la Fondation Apollo a paraphé les baux. Toutes ces personnes ont maintenant un toit.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour soutenir des projets similaires dans d'autres localités du canton.

Service de la santé publique (SSP)

La principale mission du SSP est d'organiser et d'administrer un système de soins performant et accessible à tous. La santé en Pays de Vaud c'est notamment le groupe CHUV, 12 hôpitaux régionaux reconnus d'intérêt public regroupé dans la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), 150 Etablissements médico-sociaux (EMS) et 50 Centres médico-sociaux (CMS). Le 85% des dépenses de la santé sont attribués aux soins, le 15% restant à la recherche, à la formation et la prévention.

Le SSP doit déterminer les besoins actuels dans le domaine de la santé et préparer le futur, ajuster les dépenses au plus près des possibilités financières, veiller à la qualité des prestations de soins, développer la stratégie sanitaire et mettre à la disposition des autorités les informations nécessaires.

Le budget du SSP dépasse légèrement le milliard, essentiellement en subventions diverses, et représente le 12% du budget total de l'Etat. A lui seul le CHUV, avec ses CHF 562 millions, absorbe la moitié des subventions contre CHF 280 millions pour les 12 hôpitaux régionaux.

Le service comporte 140 collaborateurs représentant près de 80 ETP. L'année 2012 a été difficile pour le SSP car plusieurs cadres, dont le chef de service, ont été gravement touchés dans leur santé et cela a impacté le fonctionnement du service. Depuis la mi-2012, le médecin cantonal officie, en plus de ses fonctions, comme chef de service ad intérim. En 2 ans, le service a réduit son nombre de divisions, au gré de nombreuses fusions et restructurations.

Programmes de santé publique et prévention

La santé publique continue son combat de longue, très longue haleine contre toutes les formes de drogue. Heureusement, la progression des drogues dures semble contenue, par contre la « drogue festive » est préoccupante car elle progresse plus vite et peut conduire à un stade de dépendance grave.

Etablissements médico-sociaux (EMS)

La division est axée sur l'offre en établissements d'hébergement et de soins, celle-ci se présente comme une plate-forme de réflexion prospective pour la mise en place d'une politique cantonale « vieillissement et santé ». Quelle sera notre action dans 20 à 30 ans dans ce domaine? C'est aujourd'hui que se dessine la prise en charge des personnes âgées de demain. Entre parenthèses, demain c'est nous...

Si l'allongement de la durée de vie induit un certain nombre de problèmes de placement, de soins et de financements qui nécessitent une réflexion prospective, le vieillissement de la population impose également la mise à disposition chaque année d'un minimum de 100 lits supplémentaires. La planification est un travail de longue haleine et qui s'étend sur plusieurs années ; la problématique est complexe.

Financement de la part résiduelle du coût des soins en EMS

Cinq EMS ont recouru au Tribunal fédéral (TF) contre les décisions de l'Etat et avec succès. En effet, le TF a admis le recours déposé par les EMS sans reconnaissance d'intérêt public (non RIP) au motif que l'Etat ne pouvait pas poser de conditions au niveau du versement du financement résiduel mais uniquement au niveau de l'admission sur la liste LAMal. Selon le TF, à partir du moment où un établissement est admis sur la liste (c'est le cas aujourd'hui des EMS non RIP), il a droit au financement résiduel.

Placements à des fins d'assistance (PAFA)

M. le chef de service a longuement décrit la problématique des hébergements à des fins d'assistance, PAFA (anciennement PLAFA), sur ordre d'un médecin et de la Justice de paix. En moins de 10 ans, les placements sont annuellement passés de 200 à 800 et rien n'indique une stabilisation de la courbe. La réforme Codex a généré un immense travail de remise à niveau en particulier pour les PAFA. La sous-commission suit ce dossier attentivement.

Maintien à domicile

Le maintien à domicile dans des conditions acceptables nourrit la réflexion du service qui n'exclut aucune variante.

Hôpitaux

L'année 2012 a vu la mise en place de la nouvelle planification hospitalière et l'intégration partielle des cliniques privées dans le paysage hospitalier LAMal. Chacun se souvient que la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) avait suscité quelques vagues dans le monde politique avec notamment un refus d'entrée en matière de la part du Grand Conseil. Aujourd'hui, les choses se présentent plus sereinement mais la répartition des tâches entre les cliniques privées, les hôpitaux de la FHV et le CHUV demande tact et doigté notamment pour les hôpitaux régionaux qui doivent parfois abandonner telle ou telle prestation faute d'atteindre la masse critique. A l'instar de ce qui se fait depuis quelques années pour les EMS avec la CIVEMS, le département a mandaté le SSP pour la mise sur pied d'un système harmonisé de contrôle de qualité orienté sur la satisfaction et le respect des patients. Les hôpitaux ont compris, comme les EMS en leur temps, qu'ils ont tout à gagner à être le plus « au top » possible sur le plan de la sécurité des soins et du droit des patients, mais les procédures pour y arriver sont nombreuses et impliquent une traçabilité qu'il faut progressivement organiser.

Pénurie en personnel hospitalier

La situation de pénurie en personnel hospitalier reste préoccupante. Tous les acteurs des professions liées à la santé en sont conscients. Une des pistes possibles consiste en la création d'un observatoire des professions de la santé (motion Labouchère). Il faudra veiller à la neutralité de cette institution.

Engorgement des lits A par des patients devant être en lits B

Les coûts sont péjorés par une centaine de lits, principalement en médecine générale, occupés indûment. Ces lits A, très coûteux, devraient être libérés car leurs occupants devraient pouvoir être transférés dans des établissements de réadaptation, de lits B, comme à Sylvana par exemple. Or, ces lits B manquent dans le canton, contribuant à une situation très tendue dans les hôpitaux. La planification de nouveaux lits B et leur réalisation auront des incidences coûteuses.

Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)

En décembre 2012, le Canton de Vaud était le seul canton qui avait signé les tarifs pour 2012-2013 avec les assureurs. Nous sommes donc en ordre avec la LAMal. Les assureurs ont en outre commencé à passer des accords avec les cliniques.

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Le CHUV est à la fois un hôpital de proximité pour le grand Lausanne et un hôpital universitaire de référence avec des plateaux techniques très performants notamment pour la médecine hautement spécialisée. La triple mission confiée au CHUV, soins, enseignement et recherche, le fait dépendre du DSAS et du DFJC, via l'Université de Lausanne.

Le CHUV, c'est 10'548 collaborateurs qui représentent 7'939 ETP pour une masse salariale d'un peu plus de CHF 890 millions. Le coût moyen d'un ETP est de CHF 112'000.— ce qui apparaît raisonnable au vu de la somme de compétences dont un bon nombre hautement spécialisées. Les experts salariaux admettent qu'une amplitude salariale de 1 à 20 est correcte dans une grande entreprise ; au CHUV elle est de 1 à 12, témoignant d'une certaine équité dans la progression des salaires.

Le personnel se compose de deux tiers de femmes ce qui, étant donné la prépondérance féminine au niveau du personnel infirmier, représente une proportion comparable aux autres établissements hospitaliers de Suisse. Il est à noter qu'il y aura des départs à la direction générale qu'il s'agit dès à présent de préparer : directeur administratif, directrice des soins, directeur général, pour n'en citer que les principaux.

La communication entre le CHUV et le Conseil d'Etat est constante. La loi donne une grande autonomie à l'hôpital et le système fonctionne à satisfaction.

Le CHUV est divisé en 12 départements dont l'un, le Département de la formation et de la recherche, (DFR) permet au doyen de l'Université de Lausanne de participer à la direction de l'établissement.

Chaque département est dirigé par un comité de 3 personnes : un chef de département, un directeur administratif et un directeur des soins. Le chef de département est nommé par le conseiller d'Etat.

Le CHUV offre un programme de remise à niveau de qualité des connaissances pour favoriser le retour au travail du personnel infirmier qualifié mais qui n'a pas occupé de poste infirmier durant de nombreuses années.

Avec 1'390 départs et 1'742 engagements en 2012, cela fait 4,7 nouveaux collaborateurs à accueillir et à former chaque jour de l'année.

Le nouveau responsable des Ressources humaines (RH) vient d'une grande industrie de l'Ouest lausannois et son parcours réussi dans le secteur secondaire lui permet de poser un regard nouveau sur la gestion du personnel d'un service de l'Etat.

Remarque

Lors de sa visite dans le district de Lausanne, le 28 novembre 2012, la Commission de gestion a pu constater que le chantier du Centre coordonné d'oncologie était au point mort. Un recours a bloqué l'avancée des travaux. Il semble que la facture liée à ce retard sera importante. La sous-commission sera attentive au suivi de ce dossier.

Projet DOPHIN: Dossier patient hospitalier informatisé

Initié en mars 2010, le déploiement de ce projet est largement dans une phase opérationnelle quand bien même il manque encore les départements d'oncologie et de psychiatrie, prévus courant 2013. Le projet DOPHIN a induit un gros changement pour les médecins, moins pour les infirmières. Ces dernières disposent maintenant du même niveau d'information que les médecins avec en prime une meilleure traçabilité de leur activité. Leur statut professionnel se trouve renforcé par rapport aux médecins puisqu'elles disposent de la même base de données informatique. L'information s'étend à des services annexes tels que les laboratoires, la radiologie. Les examens divers sont automatiquement ajoutés au dossier du patient. En matière de comparaisons avec les hôpitaux universitaires de Suisse, le CHUV a entamé ces changements plus tard mais il est en train de rattraper son retard. Le produit est bon et surtout l'équipe d'implémentation du projet est remarquable et a grandement contribué, par son engagement, à sa réussite. Les médecins assistants reçoivent une formation avant leur entrée au

CHUV, ce qui optimise la période d'adaptation. Pour la quasi-totalité des personnes concernées, un retour au papier est tout simplement inconcevable.

Codage

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la modification de la LAMal relative au financement hospitalier et au passage aux Swiss Diagnosis Related Groups (SwissDRG), les hôpitaux et les assureurs ont dû revoir leurs principes de codage des séjours et les flux de facturation et d'encaissement. Cette situation a comme prévu engendré d'importants retards dans les processus de facturation des hôpitaux qui, cumulés aux retards de paiement des assureurs, ont créé un manque de liquidités majeure à la centrale d'encaissement. Pour faire face à ce manque, et sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté en fin 2011 d'élever la limite de découvert de la centrale de CHF 80 à 150 millions de francs.

Il y a une autre cause de ces retards : plusieurs départs de «codeuses» (profession hautement spécialisée), pour le secteur privé, ont également ralenti le codage des séjours et retardé la facturation des hôpitaux.

Bilan et perspectives

La durée moyenne de séjour en hôpital est passée en 4 ans de 10,2 jours à 9,6 jours ; cela n'a l'air de rien mais au niveau du CHUV, un tel résultat libère un certain nombre de lits. Ajoutons, pour être honnêtes, que l'engorgement chronique de certains services pousse à limiter la durée des séjours.

Le résultat doit être mis en parallèle avec le taux de réadmission; rien ne sert de renvoyer le patient plus tôt s'il doit revenir en catastrophe une semaine après! Ce taux est passé en 2 ans de 7% à 6,5%, ce qui est rassurant.

Intéressante est la part de la clientèle privée : avec 7,2% elle représente 13 à 14% de l'activité car elle se compose majoritairement de patients en longs séjours pour cause de pathologies compliquées. L'hôpital ne cherche pas à augmenter cette proportion car il n'a tout simplement pas la place actuellement pour une extension de la patientèle privée.

La part de la clientèle venant d'autres cantons n'augmente pas non plus car le CHUV est limité par son taux d'occupation.

Les incidents relevant de la Responsabilité civile (RC) de l'institution n'augmentent pas et restent en dessous du million de francs ce qui justifie à ce jour le fait que le CHUV s'auto-assure.

Le taux d'infections nosocomiales, préoccupant il y a encore 2 ans, est actuellement sous contrôle. Pour les patients venant d'autres établissements, une détection systématique est effectuée à l'admission.

Quant aux savons, dont la presse a abondamment parlé fin 2012, il n'y a eu qu'un seul patient réellement infecté par la souche présente dans le fameux savon.

Terminons ce bref tour d'horizon par le taux de porteurs d'escarres, actuellement en baisse régulière et avoisinant les 17%.

Le CHUV est dans la moyenne suisse et il sera difficile de descendre sensiblement plus bas quelle que soit la qualité des soins infirmiers.

Hôpital des enfants

Le Grand Conseil ayant été saisi en octobre 2012 d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) relatif à la construction d'un nouvel hôpital des enfants, il est apparu opportun à la sous-commission de se rendre compte de visu des conditions de travail, de vie et d'exploitation des 2 établissements actuels ; l'un situé à Montétan et l'autre au niveau 11 du Bâtiment hospitalier principal du CHUV (BH). Il ne s'agit donc pas ici de faire une duplique de l'EMPD accordant un crédit de CHF 170 millions nécessaires à la construction de l'hôpital précité.

Le Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP) est un centre universitaire de référence pour la prise en charge pédiatrique de 0 à 18 ans. Partie intégrante du CHUV, il intègre les missions d'hôpital universitaire (soins, enseignement, recherche) et de proximité.

Une collaboration étroite avec les pédiatres installés ainsi qu'avec les médecins chefs des hôpitaux pédiatriques permet une bonne synergie dans le réseau.

Le DMCP assure en plus la formation en pédiatrie et chirurgie pédiatrique pour environ 15 assistants par année dont la majorité s'installe en cabinet.

Une évolution inéluctable de concentration des consultations sur l'hôpital la nuit et le week-end est constatée. A cela s'ajoute le fait que les hôpitaux périphériques n'ont pas toujours les compétences pointues nécessaires pour les cas lourds. Les cabinets de pédiatres indépendants qui cherchent à remettre pour raison d'âge le diront tous : la jeune génération n'est plus disposée à travailler jusqu'à « point d'heure y compris le week-end ». De plus, 80% des assistants souhaitent exercer à temps partiel. Il faut être attentif et réactif à ces phénomènes qui conduisent tous à un report de charges vers l'hôpital.

L'engorgement chronique menace l'enseignement et la recherche, sans parler de la qualité des soins. Depuis 3 semaines (janvier 2013) l'hôpital de l'enfance déborde ; les pics de suroccupation sont de plus en plus fréquents et de plus en plus longs, il n'est pas irréaliste de penser que le jour viendra où on ne saura plus où mettre ces nouveaux arrivants.

La visite des lieux a permis à la sous-commission de découvrir un ensemble soigneusement entretenu, relativement fonctionnel vu son âge, mais son isolement par rapport au CHUV le pénalise grandement dès que les cas deviennent compliqués. Les trajets Montétan-CHUV sont compliqués durant la plus grande partie de la journée. En outre, le manque de locaux commence à se faire sentir.

Différente est l'impression ressentie à l'issue de la visite au niveau 11 du BH du CHUV. Il déborde littéralement avec son lot de conséquences. Surcharge des locaux techniques en matériel, manque criant d'intimité, alors qu'il n'y a rien de plus contagieux que les pleurs d'un bambin, surcharge de travail qui pourrait être évitée si l'on passait d'un taux d'occupation de 100% à 85%, sans oublier l'importance du suivi parental et qui ne peut se faire correctement entre 2 portes.

La sous-commission a été ébranlée par les risques et les complications liés à une telle suroccupation tout comme elle est restée admirative devant l'engagement de toute la chaîne du personnel, du nettoyeur au chef de clinique. En admettant qu'aucun grain de sable ne vienne retarder le calendrier des opérations, la mise en service du nouvel hôpital des enfants est prévue courant 2018 et il s'agira de tenir jusque là.

Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

La construction du futur Hôpital Riviera-Chablais représente sans conteste l'élément majeur de la politique sanitaire vaudoise durant la présente législature. Il a paru opportun à la sous-commission de consacrer quelques heures à l'historique du projet, à son état actuel ainsi qu'aux perspectives futures étant entendu que l'avenir ne nous appartient que très partiellement face à l'inconnue que représentent les nombreuses étapes à venir. Pour ce faire, la sous-commission a rencontré le président du Conseil d'établissement de l'HRC, le secrétaire général du DSAS, ainsi que le chef de service adjoint au SSP.

Le plan hospitalier de l'Est vaudois mis sur pied dans les années 60 se concrétise par la fusion, en 1998, des 3 hôpitaux, Samaritain, Providence et Mottet d'une part, et des hôpitaux d'Aigle et de Monthey d'autre part. Les Valaisannes accouchent désormais à Aigle, les Vaudois se font opérer à Monthey, c'est une petite révolution.

Ces multi-sites sont transitoires. L'avenir est un seul hôpital pour toute la région et, début 2004, décision est prise pour un projet sur le site de Rennaz. Les travaux interparlementaires déboucheront sur un établissement autonome de droit public.

Actuellement, les opérations s'enchaînent selon le planning prévu : projet de convention pour une gouvernance commune transitoire, rédaction du texte de la convention, comité commun qui gère les hôpitaux sans empiéter sur les compétences actuelles des différents établissements, préparation des

conventions collectives de travail, nomination des médecins, harmonisation de l'informatique, accompagnement du changement, reprise des patrimoines et projets de constructions annexes financés par le privé; la liste n'est pas exhaustive. Lorsqu'il se réalisera, le premier coup de pioche ne signifiera pas le début du processus « Hôpital Riviera Chablais » loin s'en faut, mais l'aspect spectaculaire d'un énorme projet qui, nous l'espérons, aboutira conformément au calendrier prévu.

Médecin cantonal

Le médecin cantonal est désormais intégré au SSP. En 2012, la Division médecin cantonal a réunit les secteurs suivants :

- plaintes, qualité, surveillance;
- médecin et pharmacien cantonal.

Avec 40 personnes, cette division représente dès lors la moitié du SSP.

La gestion des plaintes est améliorée. Il y en a 200 chaque année et la suite à donner représente une grosse charge de travail. Souvent ces plaintes sont dirigées contre une personne ou un établissement. Le médecin cantonal examine toutes les plaintes, ce qui prend du temps.

La santé des collaborateurs de l'Etat de Vaud fait également partie du champ d'activités de la Division médecin cantonal. L'Unité de santé au travail (UST) est rattachée à la Polyclinique médicale universitaire (PMU) depuis le 1^{er} avril 2012, sur mandat du SSP.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'exercice 2012 était composée de Mmes Pascale Manzini et Dominique-Ella Christin, rapportrice.

La sous-commission est donc formée de 2 nouveaux membres qui remplacent Mme Christiane Jaquet-Berger et M. Philippe Cornamusaz en charge du Département de l'économie pour la législature précédente.

Introduction

Dès janvier 2012, le DECS est composé des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DECS)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)
- Service de l'emploi (SDE)
- Service de l'agriculture (SAGR)
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
- Service de la population (SPOP)

Le conseiller d'Etat P. Leuba, qui a assuré la suppléance au Département de l'économie (DEC) en 2011, a repris en 2012 la responsabilité du département renommé Département de l'économie et du sport (DECS). Les missions de ce département consistent notamment à valoriser le savoir-faire des entreprises vaudoises et à contribuer à ce que le Canton de Vaud soit attractif et compétitif sur les marchés économiques et sportifs. Il s'agit également d'assister les personnes actives et en recherche d'emploi ou encore de faire face aux enjeux importants liés à la population. La composition du DECS ayant subi des changements importants en 2012, la sous-commission a été particulièrement attentive aux effets de ceux-ci. En effet, le Service du développement territorial (SDT) ainsi que l'Unité logement (UL) qui faisaient partie du DECS, ont été intégrés au Département de l'intérieur (DINT), alors que le Service de la population (SPOP) qui se trouvait au sein du DINT, a été rattaché au DECS.

De septembre 2012 à février 2013, les commissaires se sont entretenues avec les chefs des différents services du DECS, avec la secrétaire générale ainsi que le chef du département. Elles ont trouvé que les chefs de l'ensemble des services défendaient des valeurs de dynamisme, de pragmatisme et d'esprit d'ouverture. Elles remercient l'ensemble des collaborateurs qui les ont reçues, tant pour leur disponibilité que pour la qualité de l'information transmise.

Au vu de la complexité et de la diversité des activités du DECS, les premières visites de la souscommission avaient avant tout pour but d'établir une prise de contact avec les différents services composant le département. Elles ont ainsi permis à la sous-commission de mieux cerner les missions et les différentes prestations fournies par le DECS. Ces entretiens ont également permis d'appréhender la vision des chefs de service sur les grands enjeux de la législature à venir. Les commissaires ont effectué les visites suivantes :

- SG-DECS: entretien avec la secrétaire générale, visite des locaux principaux du DECS;
- SPECo: entretiens avec le chef du service, le responsable de l'Unité de la Police cantonale du commerce, ainsi que le responsable de l'Unité support;
- SDE: entretiens avec le chef du service et le responsable du contrôle du marché du travail et de la protection des travailleurs. Visite de l'Office régional de placement (ORP) de l'Ouest Lausannois et rencontre avec les collaborateurs;

- SAGR: entretien avec le chef du service, le responsable de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP), visite de la boutique de Marcelin, du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) et rencontre avec la responsable;
- SEPS : entretien avec le chef du service, le responsable de la Division éducation physique à l'école ainsi que le responsable des équipements sportifs ;
- SPOP: entretien avec le chef du service et son adjoint, le directeur de la Division asile et retour, le responsable de la Division état civil – naturalisations – Documents d'identité ainsi que la responsable du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI);
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM): entretien avec le nouveau directeur, entretiens avec des collaborateurs, visite du bâtiment de l'EVAM à Lausanne, visite du foyer de Crissier et, dans le cadre de la journée d'étude de la COGES, du foyer d'aide d'urgence de Vennes.

Secrétariat général (SG-DECS)

Le secrétariat général est doté d'une nouvelle secrétaire générale qui a suivi le conseiller d'Etat depuis le Département de l'intérieur. Elle a signalé à la sous-commission qu'une rénovation de l'ensemble des processus du secrétariat général est à l'ordre du jour.

Lors de sa visite au bâtiment principal du DECS, à la rue Caroline, la sous-commission a constaté que la salle d'attente du 1^{er} étage du département, par laquelle tout visiteur doit passer, est négligée et vétuste.

Remarque

La salle d'attente est la porte d'entrée du DECS. Son aspect vieillot ne met pas en valeur l'image d'un département représentant le dynamisme économique, l'innovation et la promotion touristique du Canton de Vaud.

Relations avec la Banque cantonale vaudoise (BCV)

La Banque cantonale vaudoise contribue au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise et entretient une relation étroite avec le Conseil d'Etat, et plus particulièrement le DECS. En effet, c'est le Conseil d'Etat qui nomme 4 des 7 membres du Conseil d'administration de la BCV. De plus, il nantit ces membres d'une lettre de mission qui décrit le cadre général de leurs obligations et définit l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud. Cette lettre précise les éléments qui doivent être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie à poursuivre. Le Conseil d'Etat et la BCV sont liés par une convention d'information BCV-Etat de Vaud signée en 2009, d'une durée indéterminée. La convention formalise les modalités ainsi que le contenu des informations échangées entre la BCV et l'Etat. Le texte de cette convention est public et accessible par internet.

Promotion, communication

Dans le cadre de l'accent mis dans la promotion du sport international, le poste de délégué départemental à la communication devient une fonction plus stratégique. Un poste a été mis au concours en décembre 2012. En parallèle, il a été décidé de créer un poste de conseiller à la communication (promotion interne) pour couvrir les besoins en communication du Service de la population en matière de migration et d'asile au vu de la forte exposition à l'opinion publique de ce domaine sensible.

Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE)

En matière d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, l'autorité de décision est la Commission foncière dont le secrétariat se trouve à l'Inspectorat du Registre foncier. Le SG-DECS est

l'autorité de surveillance, compétente pour interjeter recours contre les décisions de la Commission foncière, pour requérir la révocation des autorisations ou l'ouverture de procédures pénales ainsi qu'agir au plan civil. En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités pour 2012, a été suffisant pour la troisième année consécutive, l'entier du contingent ordinaire n'ayant pas été utilisé. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et le vote sur l'initiative Weber « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » entraîneront la création d'un groupe de travail destiné à évaluer les conséquences économiques et à déterminer les mesures d'accompagnement nécessaires pour les régions fortement touchées par ces changements. Ce groupe de travail sera désigné par le Conseil d'Etat et ouvert aux communes, aux régions, aux milieux de l'économie et de la protection de la nature. En 2012, il est constaté que les infractions à la LFAIE portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses et rarement suivies de sanctions pénales. La sous-commission sera particulièrement attentive au suivi de ce dossier.

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Missions, prestations et organisation du service

Les missions du SPECo sont clairement définies : il s'agit de répondre aux besoins des entreprises, régions ou milieux touristiques dans le but de contribuer à rendre la place économique vaudoise compétitive sur le plan national et international. Ceci en mettant en œuvre les conditions-cadre les plus favorables au développement du tissu économique vaudois. La volonté de réagir aux attentes du secteur privé avec dynamisme, réactivité et ouverture s'avère prépondérante dans le discours du chef de ce service. Le SPECo s'organise autour de 2 grands secteurs :

- Unité de la promotion économique et Unité du développement économique. Ces unités sont réunies au sein d'une même division qui veille à la mise en œuvre de la loi sur le développement économique (LADE);
- Unité de la Police cantonale du commerce. Cette unité veille à la protection des consommateurs dans les secteurs réglementés par l'établissement d'autorisations administratives.

Le chef du SPECo a fait part à la sous-commission de sa volonté d'améliorer la communication entre ces 2 secteurs, ceux-ci n'ayant pas les mêmes référentiels législatifs et culturels, l'un étant axé vers le marketing et la promotion, l'autre vers la sanction. Une évolution du système informatique du service est également souhaitée afin de moderniser l'outil dans le but d'automatiser les décisions prises. Le site international de promotion économique (www.vaud.ch) devrait également être mis à jour de manière plus active et régulière. Pour finir, le service de contrôle interne devrait également être amélioré.

Du point de vue organisationnel, dès janvier 2012, l'Unité logement (UL) et le Service du Développement Territorial (SDT) ont été détachés du DECS pour rejoindre le DINT. Toutefois, les bureaux des 10 collaborateurs de l'Unité logement sont toujours situés au cœur des bureaux principaux du DECS, rue Caroline.

Unité de la promotion économique et Unité du développement économique

Organisation

La Politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud pour les années 2012-2017 a permis de mieux définir les priorités de l'action du SPECo. Il a été constaté que cette mise en œuvre exigeait une forte coordination entre les Unités, dénommées jusqu'en 2012, Unité entreprises et Unité économie régionale. L'Unité entreprises, qui se concentre sur la promotion économique exogène et endogène, demande des processus rapides, alors que les activités de l'Unité économie régionale comportent des processus plus lents, avec des projets à incidences spéciales, notamment les pôles de développement économique qui touchent au développement du territoire. Une réflexion a donc été menée afin de coordonner au mieux ces 2 unités. Cette réflexion a mené à une

nouvelle organisation dans laquelle une division « loi sur l'appui au développement économique » (LADE) comprenant ces 2 unités a été créée. Les 2 unités ont été également été renommées, l'Unité entreprises devenant l'Unité de la Promotion Economique et l'Unité économie régionale devenant l'Unité du développement économique. En 2013 des indicateurs seront développés pour mieux mesurer l'action de la PADE.

Suivi des exonérations fiscales temporaires

Lors des suivis d'allègements fiscaux temporaires, le SPECo donne un préavis économique qui complète le préavis financier afin de remonter au Conseil d'Etat pour une prise de position sur la base d'une grille de critères. Le SPECo n'a pas accès aux informations fiscales de l'administration cantonale des impôts (ACI) qui fait partie du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Les 2 services doivent donc travailler en étroite collaboration afin d'avancer sur ces dossiers.

Afin de mieux comprendre la situation globale des allègements fiscaux temporaires, la Commission de gestion et la Commission des finances avaient en 2012 demandé à ce que des tableaux de bord soient établis par l'ACI et le SPECo. Ces tableaux, même s'ils étaient parfois rendus anonymes, avaient contribué à une meilleure compréhension de la situation. Les commissions de surveillance avaient de ce fait estimé que de tels outils, tenus à jour, pourraient être utiles aux services de l'Etat et au Gouvernement. Elles avaient donc proposé qu'un tableau de bord de suivi soit régulièrement tenu à jour et leur soit accessible.

La sous-commission a demandé si une décision avait été prise quant à un tel tableau de bord de suivi. Il lui a été répondu que cette problématique faisait l'objet de l'une des recommandations centrales du rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) de novembre 2012, intitulé: « Contrôle des données sur les exonérations fiscales temporaires » pour laquelle un délai de réponse initial a été fixé au 31 mars 2013. Ladite recommandation est actuellement à l'examen des 2 services (ACI/SPECo) et départements concernés (DFIRE/DECS). La réponse concrète à y apporter (périmètre du reporting, modalités de mise en oeuvre, moyens techniques et humains nécessaires et complémentarité avec le reporting fédéral exigé par le Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO) sera dûment exposée dans la détermination conjointe que les 2 départements adresseront au CCF. Sitôt arrêtée, cette détermination sera présentée à la Commission de gestion. Ainsi, le suivi des exonérations fiscales temporaires demande une collaboration et un échange rapide d'information entre le SPECo et l'ACI, afin de ne pas ralentir les processus et la bonne marche du SPEco dans l'accomplissement de ses tâches.

La sous-commission sera particulièrement attentive à la bonne coordination des informations entre ces 2 services issus de départements différents.

Pôles de développement économique

Le canton contribue à la planification de sites stratégiques pour les activités économiques et de logement. La mise en œuvre de cette politique concerne le SPECo à travers la PADE. Toutefois, elle concerne également le SDT à travers la politique du logement (PLog) et le Plan directeur cantonal (PDCn), qui font à présent partie du DINT.

1^{re} observation

Pôles de développement et coordination entre le Département de l'économie et du sport (DECS) et le Département de l'intérieur (DINT)

La nouvelle répartition des différentes politiques des pôles de développement dans deux départements distincts (DECS et DINT) nécessite une bonne coordination des informations. Un échange rapide et efficace d'informations doit dès lors être garanti.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'optimiser la coordination des informations concernant les pôles de développement entre le Service du développement territorial (SDT), l'Unité logement (UL) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

InnoVaud

En collaboration avec le secteur privé, le canton s'est doté d'une plate-forme d'échange, de coordination et de soutien en faveur de projets innovants : « InnoVaud ». Cette plate-forme devrait permettre de promouvoir le renouvellement et la diversité du tissu économique vaudois en proposant une enveloppe de CHF 25 millions destinée à des entreprises, notamment des start-up, qui contribueront à favoriser la prospérité du canton. InnoVaud soutiendra les entreprises en se fondant sur 3 axes. En premier lieu, les entreprises seront informées des différents sites et infrastructures existants (parcs scientifiques, technopôles, etc.) et de leurs possibilités d'hébergement. Ensuite, des conseils en innovation et en business seront assurés. Pour finir, des prestations de financement aux start-up en phase de démarrage seront proposées.

Unité de la Police cantonale du commerce

L'Unité de la Police cantonale du commerce en charge de plusieurs domaines d'activité, a pour mission principale la protection du consommateur. Ces activités s'organisent autour de la délivrance d'autorisations et de licences, de la surveillance et de l'inspection des secteurs règlementés (prostitution) et des jeux et concours.

Nombre de dossiers traités

Une analyse quantitative et qualitative des dossiers traités par la Police cantonale du commerce (PCC) démontre une augmentation régulière et significative de la masse sous gestion, dont la nature – dans un contexte de judiciarisation grandissante des procédures – devient de plus en plus complexe et donc chronophage. En plus de cette évolution, une probable intensification des contrôles dans les secteurs sensibles de la consommation de tabac et d'alcool va également augmenter la charge de travail de l'unité. La sous-commission a relevé que des demandes simples de personnel pour des classements de dossiers à archiver n'avaient pas été entendues par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). La sous-commission sera donc particulièrement attentive à un accroissement éventuel des dossiers traités par la PCC afin de s'assurer que les ressources nécessaires à la bonne gestion de ceux-ci soient à disposition.

Démarche de simplification administrative de l'Administration cantonale vaudoise (SimpA)

Le SPECo a activement collaboré, dès 2011, avec l'Unité de conseil et appui en management et organisation (UCA) à l'identification de mesures de simplification administrative et d'automatisation de certaines tâches (refonte des outils-métier informatiques), afin de gagner encore en efficience. La refonte du système d'information (SI) de la PCC fait également l'objet d'une collaboration systématique avec la Direction des systèmes d'information (DSI). Il s'agit notamment de développer un socle de base de données qui permettrait de fournir les prestations au public de manière plus efficiente, avec par exemple un registre centralisé des entreprises. A ce jour, le financement du futur SI n'est pas garanti par les ressources du budget ordinaire du service. La sous-commission sera donc particulièrement attentive au suivi de ce dossier.

Délivrance d'autorisations et de licences

Le contrôle de l'Etat et les prestations de l'Unité de la PCC passent par des autorisations administratives, des licences d'établissements (café, restaurant, établissement de nuit, etc.) ainsi que la surveillance de ce secteur. Ces autorisations concernent également les manifestations ainsi que le commerce permanent et itinérant. La sous-commission a vu des photographies prises par des contrôleurs de la PCC; au vu des infractions commises par certains restaurants, notamment du point de vue du respect des règles d'hygiène, les contrôles effectués sont justifiés.

Surveillance et inspections des secteurs réglementés (prostitution)

Les lieux de rencontre dans lesquels s'exerce la prostitution s'organisent principalement autour de « salons ». La PCC peut effectuer des visites surprises dans ces lieux afin de veiller à ce que les tenanciers respectent des conditions satisfaisantes en matière d'hygiène, de sécurité et d'ordre public.

Jeux et concours

La Police cantonale du commerce est compétente dans les domaines des jeux et concours, soit ceux des loteries, tombolas, jeux de hasard et tournois de pokers.

Service de l'emploi (SDE)

Missions, prestations et organisation du service

Les différentes missions de ce service, financées majoritairement par le fonds fédéral de compensation de l'assurance chômage, sont dédiées aux personnes actives et en recherche d'emploi. Elles visent à mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues les pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial. Le SDE s'organise principalement autour de 5 divisions :

- Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs ;
- Logistique des mesures du marché du travail ;
- Coordination des offices régionaux de placement ;
- Instance juridique chômage;
- Caisse cantonale de chômage.

Aucun remaniement n'a eu lieu au sein du SDE suite au changement de législature et l'organisation du service est restée la même.

Division contrôle du marché du travail et protection des travailleurs

Cette division est la plus importante du service et a diverses missions. Il s'agit d'exécuter les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, de réguler le travail des migrants, de lutter contre le travail au noir, de protéger les travailleurs en contrôlant les conditions de travail, de superviser les licenciements collectifs, les demandes de permis de travail et les bureaux de placement privés.

Inspection des chantiers

Dans le rapport de gestion 2011, les commissaires en charge du DEC remarquaient le grand nombre d'infractions à la loi sur le travail lors de visites de chantiers ainsi que la faible valeur dissuasive des amendes distribuées. Le chef de service a fait part à la sous-commission de sa volonté d'optimiser le fonctionnement du dispositif de contrôle du marché du travail et de protection des travailleurs. En 2012, le service a contrôlé plus de 3'000 entreprises dans le but de prévenir le dumping social et salarial et de lutter contre le travail au noir. Ceci a été suivi par une série de condamnations.

Commission tripartite cantonale vaudoise chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes, des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour limiter les risques de dumping social et salarial. Celles-ci sont pilotées par une commission tripartite cantonale qui est rattachée administrativement au SDE. Le code des obligations investit la commission tripartite d'un rôle général d'observateur du marché du travail. Les rapports sur les mesures d'accompagnement édités par cette commission sont disponibles sur le site internet du SDE.

Division logistique des mesures du marché du travail et Division coordination des offices régionaux de placement (ORP)

Ces 2 divisions ont pour mission de réinsérer les chômeurs et d'indemniser les chômeurs et les entreprises. Elles s'organisent autour d'offices régionaux de placement (ORP), centres de prestations spécialisées dans les domaines du marché du travail, du placement et du chômage. Les ORP travaillent en partenariat avec les employeurs et les personnes en recherche d'emploi.

Placement des demandeurs d'emploi, Mesures de marché du travail (MMT)

Un objectif a été assigné aux ORP: s'inscrire comme les meilleures entreprises de placement du canton. Le chef de service a fait part à la sous-commission de sa volonté d'adapter le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi à l'évolution du marché du travail, afin de placer les chômeurs dans les 6 premiers mois de chômage. Dans cette optique, les contacts directs et réguliers avec les entreprises sont privilégiés, les lourdeurs administratives écartées, de façon à établir un partenariat efficace. Les contacts avec les entreprises se sont multipliés avec, en 2012, la visite de 420 entreprises. L'objectif de trouver 9'000 places de travail a ainsi été atteint. De plus, le SDE mène une promotion active pour les stages d'essai, soit un passage en entreprise de 3 semaines maximum.

Il est prévu d'affiner les indicateurs permettant l'évaluation de l'efficience des MMT. Il est également prévu de renforcer le système de contrôle et de pilotage interne et d'intensifier la formation des collaborateurs principalement en ce qui concerne l'amélioration de leur niveau de connaissance en matière de stratégie de réinsertion ou de connaissance des MMT.

Afin de faire connaître aux demandeurs d'emploi leurs droits et devoirs face à l'assurance chômage, le SDE s'appuie sur une brochure explicative disponible dans tous les offices régionaux de placement. Celle-ci est un guide détaillé à l'usage des demandeurs d'emploi domiciliés dans le Canton de Vaud. Il n'est pas prévu de simplifier le message à l'aide d'un film ou d'un autre support.

Ingeus

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et son cadre normatif de la loi sur l'assurance chômage (LACI) encouragent les cantons à développer des mesures pour les demandeurs d'emploi (DE) ayant une aptitude au placement réduite. Ces expériences pilotes peuvent prendre la forme d'une collaboration avec des entreprises privées si ces dernières sont plus à même d'intégrer les DE au marché du travail et de diminuer la durée du chômage des DE. C'est dans ce contexte que le SDE, a conclu un contrat avec une multinationale implantée à Zurich, Ingeus, pour une expérience pilote d'une durée de trois ans et demi. Le SDE a donc sous-traité des mesures de réinsertion en faveur des DE, mesures qui font, en principe, partie de sa mission.

L'évaluation de cette mesure a fait l'objet d'un rapport publié dès la fin 2012. Ce rapport a mis en évidence que le taux de retour à l'emploi des DE suivis par Ingeus (durable ou qui permet a minima de quitter le chômage) a été inférieur à celui des DE suivis par les ORP. Il a donc été conclu que le processus « standard » d'Ingeus, en tant que relais de prise en charge, est, à ce jour moins efficace que les ORP. Cette expérience a toutefois mis en évidence l'importance de l'écoute et d'un accompagnement adapté aux besoins de suivi de chaque DE, particulièrement en termes d'intensité et d'accès à des ateliers collectifs ponctuels sur des thématiques précises, selon les besoins du DE à différents moments de son suivi.

Cette évaluation a permis au SDE de dégager des pistes de réflexion visant à prendre en compte l'importance de la dimension relationnelle dans l'accompagnement des DE, de clarifier les buts et le public cible des mesures du marché du travail et de clarifier les conditions cadres de leur réalisation en amont de leur développement. Enfin, l'expérience Ingeus a également démontré l'importance du pilotage des mesures par les résultats pour les MMT.

Au final, cette prise en charge des DE par la société Ingeus, réservée aux chômeurs de longue durée, a été abandonnée en fonction des constats découlant du rapport d'évaluation. Dès la fin 2012, la mesure JobLab, organisée par la société Ingeus, est une MMT comme une autre. Elle s'adresse aux bénéficiaires arrivés en fin de droit LACI et/ou au Revenu d'insertion (RI).

Visite de l'Office régional de placement (ORP) de l'Ouest Lausannois

Cet ORP emploie 43 personnes, 30 conseillers, couvre 8 communes et reçoit 3'200 demandeurs d'emploi tous les mois. Ses services s'adressent à une population fortement touchée par le chômage (6,4% comparativement au taux de 5,3% pour le reste du canton) qui est majoritairement étrangère, peu qualifiée et parlant mal le français. La sous-commission a trouvé que les collaborateurs rencontrés semblaient investis dans leur travail. Le personnel est stable et a une grande expérience des dossiers. Le suivi des personnes a été amélioré par l'installation du programme PLASTA (Système d'information pour le placement et la statistique du marché du travail). Les collaborateurs sont à présent munis de 2 écrans informatiques afin de pouvoir mieux suivre les dossiers lors de leurs entretiens avec les personnes à la recherche d'emploi.

L'ORP de l'Ouest lausannois est bien placé en termes d'accessibilité. Toutefois, la zone n'est pas propice à de bonnes conditions de travail étant située à côté d'un petit square qui est un lieu important de rencontre de jeunes des environs. Ceci donne lieu à des incivilités, des alentours souillés par des déchets en tous genres et une atmosphère de travail bruyante et peu sereine. En effet, cet ORP situé au rez-de-chaussée possède un grand nombre de fenêtres qui donnent sur ce square. Certains évènements, dont le jet d'une pierre visant la fenêtre d'un collaborateur, ont même créé un climat de crainte et de stress aussi bien pour les conseillers que pour la population qui se rend à l'office de placement.

Remarque

La sous-commission a été informée qu'un projet de déménagement de l'ORP de l'Ouest lausannois existe et qu'un nouvel emplacement a déjà été défini. Toutefois, ce projet a pris du retard. La sous-commission le regrette et sera attentive à ce que le déménagement se concrétise rapidement.

Division instance juridique chômage et Caisse cantonale de chômage

Ces divisions ont pour mission d'indemniser les chômeurs et les entreprises, et de gérer l'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs.

Assurance perte de gain maladie pour chômeurs (APGM)

Entrée en vigueur en avril 2012, la mise en œuvre de l'assurance perte de gain maladie pour les chômeurs est pilotée par le SDE. Dans l'année, cette assurance a couvert 805 chômeurs en les indemnisant pour 31'515 jours de maladie, ce qui représente une moyenne de 39 jours par personne.

Service de l'agriculture (SAGR)

Missions, prestations et organisation du service

Les missions confiées au Service de l'agriculture sont clairement définies par la direction : il s'agit de répondre aux besoins de l'agriculture vaudoise et de viser à ce que le canton demeure un leader dans la formation des métiers de la terre. Les valeurs de dynamisme et d'ouverture et l'esprit d'équipe sont très présentes dans le discours du chef de service. Le SAGR s'organise autour de 4 domaines:

- l'Unité vulgarisation, qui regroupe les centres de compétence ;
- l'Unité formation, qui s'occupe de la formation professionnelle agricole ;
- l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP) ;
- l'Unité du développement rural et contributions.

L'organisation du SAGR n'a pas subi de modifications importantes suite aux dernières élections au Conseil d'Etat. La sous-commission a relevé les grands enjeux suivants, envisagés par le chef de service et ses collaborateurs dans différents domaines du service.

Direction et politique agricole

Le SAGR s'appuie sur des associations et groupement professionnels (Prométerre, Agridéa, etc.) auxquels il délègue des tâches publiques précises. Un des enjeux de cette législature sera de revoir toutes les conventions sur les tâches déléguées et de formuler des demandes avec cahier des charges précis.

Le service veut également être prêt au 1^{er} janvier 2014 pour faire face aux nouvelles dispositions fédérales de la politique agricole et des marchés des prestations publiques. Ceci afin que les demandes puissent être formulées immédiatement. Il s'agit de mettre en place une structure générique au niveau du canton sur le paysage et la biodiversité.

La direction continue à se soucier de la rentabilisation du réfectoire du site de Marcelin, qui engendre actuellement des pertes financières: cette structure ne sert que 300 repas par jour malgré les 3'000 personnes présentes sur le site. Les repas sont cuisinés sur place, avec des produits locaux et emploie 14 personnes. Il s'agit d'éviter l'externalisation de ce service.

En 2014, une partie importante des cadres vont prendre leur retraite, le service prépare la relève et sa réorganisation en fonction de ces départs.

Unité vulgarisation et Unité formation

Ces 2 unités proposent un enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale.

Le projet IMAGO, qui consiste à développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre afin d'assurer la pérennité du secteur primaire vaudois, représente un enjeu de taille pour l'unité formation.

Il s'agit également de mieux définir les objectifs pédagogiques avec des critères mesurables pour l'enseignement.

La sous-commission a visité le centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale de Marcelin (CEMEF). Ce centre propose différentes formations qui allient la théorie et la pratique avec à la clé des diplômes ou certificats reconnus. A noter que le CEMEF est une des rares formations accessibles sans certificat d'étude.

Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP)

Cet office accompagne l'économie vitivinicole et contrôle la production des vins vaudois.

La promotion et la valorisation de l'ensemble des produits agricoles (vins vaudois et produits du terroir), de l'agritourisme et des produits des domaines cantonaux font également partie des actions sur lesquelles cet office travaille. La collaboration avec le SPECo permet également d'oeuvrer à la promotion des offres touristiques en lien avec la viticulture.

Un des enjeux à relever par la police phytosanitaire concerne la surveillance des plantes invasives (type arbres à papillon) que l'on continue à trouver en vente dans les jardineries.

Unité développement rural et contributions

Cette unité s'occupe de la distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles. Elle accompagne également des projets dans le domaine du développement rural et contribue au financement de l'agriculture par des prêts sans intérêt.

Financement de l'agriculture

La sous-commission suivra attentivement ce sujet pendant la durée de la législature. Elle a été informée que la modification règlementaire pour préciser la pratique de crédit, en prenant en considération la subsidiarité des aides étatiques, est en cours pour 2013.

Réseaux agro-écologiques

On constate une évolution grandissante du nombre de réseaux agro-écologiques créés. La sous-commission suivra attentivement ce sujet pendant la durée de la législature.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Missions, prestations et organisation du service

Le SEPS a pour missions de contrôler et animer l'éducation physique dans tous les degrés d'enseignement; d'organiser et développer Jeunesse + Sport Vaud; d'assurer le lien avec les associations sportives cantonales et les clubs; de développer le sport pour tous et le sport santé; de planifier, conseiller, contrôler et coordonner en matière d'équipements sportifs et de favoriser l'accueil de fédérations, organisations et manifestations sportives internationales sur sol vaudois. Le SEPS s'organise autour de 5 divisions principales:

- Education physique à l'école ;
- Jeunesse et sport ;
- Sport associatif;
- Fédérations sportives internationales ;
- Equipments sportifs.

Une présentation détaillée des différents sous-services ainsi que leurs activités souligne une bonne organisation de ce service qui démontre toute son utilité. Le caractère transversal de ce service fait qu'il peut être rattaché à n'importe quel département mais il fait sens qu'il soit inséré dans un département en lien avec la promotion économique, le sport international étant une activité importante du service.

Le sport suisse en chiffres⁷

- CHF 1,8 milliard de chiffre d'affaires annuel;
- 88'000 emplois;
- CHF 2,7 milliards de frais annuels dus au manque d'activité physique ;
- 1,6 million de Suisses membres d'un ou plusieurs des 20'728 clubs sportifs ;
- 62% des 10-14 ans, 35% des 20-29 ans et 25% des 30-44 ans sont membres d'un club sportif;
- 285'000 bénévoles et 17'500 personnes rémunérées oeuvrent en moyenne 12 heures par mois dans les clubs sportifs.

Division éducation physique à l'école

Les maîtres d'éducation physique à l'école obligatoire sont employés par la Direction générale de l'école obligatoire (DGEO) au DFJC. Le Service de l'éducation physique et du sport contribue à la définition et au contrôle du programme d'éducation physique. Dans le cadre du nouveau Plan d'études romand (PER), le SEPS est partie prenante de sa mise en place au niveau de la planification des cours d'éducation physique de la 1^{re} à la 8^e année. Un lien étroit entre le DECS et le DFJC doit par conséquent se faire. Il est relevé qu'à la demande du SEPS, une rencontre avec la DGEO a lieu 2 fois par an. Il est remarqué que la coordination entre ces 2 départements peut être améliorée.

La sous-commission constate que le contrôle de l'application des normes édictées par la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) doit se faire dans tous les établissements qui dispensent le programme de scolarité obligatoire cantonal, qu'ils soient publics ou privés.

_

⁷ Chiffres présentés par le SEPS à la sous-commission.

Ecoles professionnelles et formation duale

Il est constaté que les écoles professionnelles sont sous dotées en salles de gymnastique : seuls 50% des cours peuvent être prodigués aux élèves. A noter qu'aucun cours de sport n'est prévu pour la formation duale.

Division équipements sportifs

Il est utile de rappeler que la division en charge des équipements sportifs est dirigée par une seule personne : le préposé aux équipements sportifs. Depuis longtemps, le Grand Conseil est au courant du manque de salles de sport récurrent dans le Canton de Vaud rendant difficile le respect des 3 périodes de sport scolaire indiquées dans la LEPS. Les communes sont responsables de la construction des salles de sport et équipements sportifs. La sous-commission constate qu'il n'existe pas de suivi cantonal des différents projets de rénovation ou de construction de salles ou d'équipements sportifs destinés au sport dans le canton. Il serait opportun de bénéficier d'un tel suivi afin d'éviter une mauvaise répartition régionale de ces salles (surtout en ce qui concerne les projets de salles triples qui nécessitent de gros investissements de la part des communes).

Division Jeunesse et sport

Programme J+S Kids

L'année 2011 a vu la mise en application du nouveau programme J+S Kids destiné aux enfants de 5 à 10 ans. 58 experts ont été formés pour assurer l'enseignement dans les différents cours. 107 personnes ont suivi une formation donnant une reconnaissance J+S Kids et 50% des cours ont été visités par des experts conseillers. La sous-commission a demandé ce qu'il en est du sport dans les structures parascolaires accueillant les enfants dont l'âge entre dans la catégorie concernée. Il a été répondu qu'à la demande des responsables des structures, des programmes sportifs peuvent être élaborés.

Division sport associatif

Programme cool & clean

Un délégué vaudois « Cool & clean » a été engagé à 30% au SEPS du 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2012. Le financement de ce poste est assuré par Swiss Olympic et la Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions. Ce programme national consiste à promouvoir dans les clubs sportifs des valeurs positives devant être véhiculées à travers le sport telles que le respect, la discipline, la loyauté, la bonne attitude vis-à-vis des substances addictives. Si les personnes qui suivent le programme de formation sont de véritables clients captifs, il n'en est pas de même pour les associations sportives qui ont le choix de l'adopter ou non. La division cherche des solutions pour que les clubs sportifs adhèrent à ce programme.

2^e observation **Bilan du programme Cool & Clean**

Le financement du programme Cool & Clean est assuré jusqu'à la fin 2012. Cependant, il a été constaté qu'il est difficile de promouvoir ce programme au sein des associations sportives.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan qu'il tire du programme Cool & Clean et sur l'opportunité de le poursuivre. Maison du sport vaudois à Leysin

Le projet d'actualité qui occupe la division est la construction de la future maison du sport vaudois à Leysin. Cette dernière est prévue pour 2015, avec sa propre salle de gymnastique. 85% des cours Jeunesse et sport y seront organisés. Cet établissement sera doté de 70 lits et d'une cuisine équipée avec personnel. Le reste du temps, il est prévu qu'il soit mis à disposition des associations sportives à des tarifs intéressants.

Division fédérations sportives internationales

Cluster⁸

La création d'un cluster pour renforcer le sport international a fait l'objet d'un complément à la LEPS votée par le Grand Conseil en 2012. L'objectif du cluster est de valoriser dans de multiples domaines la présence sur sol vaudois des 56 fédérations et organisations sportives internationales.

Dans un contexte de promotion économique, l'organisation du cluster, financé à la fois par le Canton de Vaud et par la ville de Lausanne, permettra la mise en lien des différentes institutions du sport international installées sur le territoire cantonal. Il favorisera également le développement des collaborations de ces dernières avec les acteurs potentiellement concernés de la formation, de la recherche et du développement. Enfin, il permettra de renforcer l'accueil et la recherche de nouvelles fédérations sportives et de manifestations et congrès d'importance nationale et internationale. La sous-commission sera attentive au suivi de cet important projet.

Service de la population (SPOP)

Missions, prestations et organisation du service

Le service de la population est un service exposé car au cœur d'enjeux sociétaux et politiques très médiatisés. Ce service est de plus très dispersé géographiquement sur le canton. Il a pour missions la gestion du statut administratif des étrangers, des naturalisations, du contrôle des habitants, de la délivrance des prestations en matière d'état civil ou du renouvellement des documents d'identité. La mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme ou le traitement des dossiers relevant de l'asile (séjours, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, etc.) sont d'autres tâches de cet important service. Le SPOP s'organise autour de 4 divisions principales:

- Secteur juridique ;
- Division étrangers ;
- Division asile et retour ;
- Division état civil, naturalisations, documents d'identité.

Auxquels s'ajoute l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Le SPOP fait partie des services de l'administration cantonale qui ont changé de département à l'avènement de cette nouvelle législature. A la suite du départ à la retraite de l'ancien chef de service, un nouveau directeur a repris les rênes du SPOP dès le 1^{er} octobre 2012. Celui-ci salue cette nouvelle orientation plus tournée vers l'économie, ce qui permet de renforcer les liens naturels avec le SDE et le SPECo.

Le service a un très important projet de système d'information qui devra être opérationnel en été 2013. Il s'agit de la gestion électronique des documents en vue d'arriver à la notion de dossier unique. Il s'agira de faire disparaître complètement les documents papier. Il en résultera un meilleur suivi des clients, une amélioration des prestations aux entreprises et un travail facilité pour le personnel administratif.

_

⁸ Regroupement

95% des dossiers étant routiniers pour seulement 5% de complexes, ce qui représente tout de même 15'000 dossiers. Ce nouvel outil permettra d'élaborer des statistiques en temps réel et des interfaces avec d'autres systèmes communaux, fédéraux ou cantonaux. Le travail important de la numérisation des documents papier sera réalisé en tant que projet social d'occupation.

Secteur juridique

Six juristes travaillent dans ce secteur qui traite à la fois du droit des étrangers et du droit d'asile. Les personnes ont 30 jours pour recourir auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Les demandes d'information arrivent de plus en plus par courriel en provenance du monde entier et dans toutes les langues. Le volume a augmenté de façon exponentielle ces dernières années, ceci en lien avec le dynamisme économique du canton et la venue de nombreux travailleurs étrangers.

Division des étrangers

Dans la loi, il existe 26 motifs de séjours en Suisse selon que l'on soit salarié, indépendant, étudiant (de plus en plus nombreux), etc.

Les 2 bases légales qui régissent les permis de séjour sont la loi sur les étrangers (LEtr) et les accords bilatéraux. Cette division est en lien aussi bien avec les clandestins qu'avec les services des ressources humaines des multinationales. Pour ce qui concerne les clandestins, il a été relevé que le nombre de régularisations à titre humanitaire est plutôt en baisse, soit 3 permis B obtenus dans le cadre de l'article 14 de la loi sur l'asile (LAsi) en 2012 contre 18 en 2011 et 46 en 2010.

Le travail de cette division est complexe et nécessite une importante coordination avec les autres cantons. Dans une même famille, il peut y avoir une personne de nationalité suisse, une avec le permis B et une autre requérante d'asile.

Avec l'arrivée du SPOP au DECS, il conviendra pour cette division de recréer les synergies nécessaires avec le SDE et le SPECo.

Division asile et retour

La division asile et retour traite les dossiers relevant de l'asile, la gestion du séjour, l'octroi de l'aide d'urgence, l'exécution des décisions de renvoi, l'aide au retour, le suivi des relations financières avec la Confédération en interface avec la Coordination Asile (COASI), l'EVAM et le bureau de conseil en vue du retour (CVR) en application de la loi fédérale sur l'asile.

La population étrangère fin 2012 s'élève à 237'760 personnes hors fonctionnaires internationaux. Les requérants d'asile, les personnes admises provisoirement et les bénéficiaires de l'aide d'urgence représentent 2,3% de cette population.

Selon la clé de répartition fédérale prévue par l'Ordonnance 1 sur l'asile, 8,4% des demandeurs d'asile sont attribués au Canton de Vaud. En moins de 2 ans, 4'000 demandeurs d'asile lui ont été attribués. En 2012, le nombre de personnes hébergées a augmenté de 400 personnes. Cette même année, 908 personnes déboutées ont quitté la Suisse dont 168 pour motifs pénaux alors que 360 ont bénéficié d'une aide au retour.

En 2012, ce sont 83 personnes qui se sont vues révoquer leur permis de séjour pour raison pénale, contre 116 en 2011 et 83 en 2010.

Division état civil, naturalisations, documents d'identité

Cette division reste gourmande en personnel intérimaire nécessaire à pallier les pics de travail. Ces derniers sont souvent dépendants des mouvements estivaux des personnes étrangères avec permis d'établissement ou demandes de visas ainsi que des étudiants lors des rentrées universitaires. Ce nombre a toutefois diminué au profit de personnel plus stable que l'on peut affecter à d'autres tâches pendant les périodes plus creuses.

Il ne reste plus que 4 offices d'Etat civil dans le canton ; à Lausanne, Yverdon, Morges et Vevey. Le centre administratif, avec un call-center, se trouvant à Moudon. Les demandes sont traitées dans les 24 heures pour 90% d'entre elles. Presque tout se fait par internet et cela correspond à 200 actes par jour. L'activité de l'état civil peut être considérée comme stable.

Concernant les naturalisations, 131'774 personnes pourraient potentiellement la demander. En 2012, 4'250 citoyens sont devenus vaudois.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

En 2012, une nouvelle direction a été nommée à la tête de ce bureau avec une nouvelle déléguée cantonale à l'intégration, sa tâche principale étant la préparation du programme cantonal d'intégration qui entrera en vigueur en 2014 pour 4 ans. Ce programme reprend les piliers confédéraux du programme d'intégration. L'accent est mis sur le renforcement de la collaboration dans les domaines de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage et du système de santé publique. L'enveloppe octroyée à cette mission respectera la règle « 1 franc fédéral = 1 franc cantonal ». Il s'agira de penser l'intégration en termes de besoin en passant par les structures ordinaires. Par exemple, des mesures complémentaires dans les ORP. L'avant-projet cantonal devra être fourni avant le 31 décembre 2012.

De ce fait, la manière de travailler du BCI a changé. Le bureau est organisé en fonction de pôles de compétences et est maintenant doté de 12 personnes (6 ETP) et 2 postes d'auxiliaires. Les 6 pôles sont primo information; langue et formation; communication; racisme; intégration professionnelle et migrations féminines.

A noter que l'intégration des personnes titulaires du permis de séjour F (requérants non admis mais pas renvoyés, ayant la possibilité de travailler) est aussi concernée par ce nouveau programme fédéral. Il s'agira pour le SPOP d'intégrer cette nouvelle prestation dans sa gestion des permis F.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Dans le cadre de l'application de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), l'EVAM a pour missions l'accueil et l'accompagnement des requérants en admission provisoire, l'accueil des mineurs non accompagnés et l'aide d'urgence aux personnes déboutées. Son organisation indépendante lui permet une grande souplesse, nécessaire pour réagir aux variations permanentes du nombre de requérants à prendre en charge.

Après la visite des bureaux de l'EVAM, la sous-commission a eu l'occasion de visiter 2 centres d'accueil. Celui très grand de Crissier dédié aux familles, et le foyer de Vennes. Les chiffres de 2012 sont parlants : il manque toujours 700 places d'hébergement fin 2012 dans le Canton de Vaud afin de pouvoir fermer les abris. Ce sont environ 2'000 migrants qui ont été attribués au Canton de Vaud en 2012 et l'EVAM en héberge 5'140 à fin 2012. Chaque jour à 16 heures, les centres fédéraux signalent la venue de nouveaux requérants auxquels il faut trouver une place pour le lendemain. Les services de l'EVAM doivent jongler avec le manque de places et il devient difficile, voire même impossible, d'accueillir convenablement les familles avec enfants. Il en résulte une mixité peu favorable pour le respect des droits des enfants entre autres. Il a été nécessaire de créer un espace séparé dédié aux familles avec enfants au foyer de Vennes. Le Centre de Crissier peut également être amené à recevoir des hommes célibataires au milieu des familles, ce qui n'est pas toujours approprié. Il est remarqué par la sous-commission que dans ces centres il n'y a pas d'espace de rencontre pour les familles afin de faire jouer les enfants en compagnie d'autres enfants. S'il est prévu d'améliorer les équipements ludiques extérieurs à Crissier, il est constaté qu'il n'y a rien en la matière à Vennes.

Sept abris de la Protection civile ont dû être ouverts en vue d'hébergement des requérants d'asile entre 2011 et 2012. Au mois d'octobre 2012, le taux d'occupation moyen des foyers d'hébergement avoisinait les 112%. Les taux d'occupation dépassant le 100% s'expliquent par l'utilisation ponctuelle de locaux d'appoint. Pour exemple, un local pour une famille a été créé en diminuant la taille de la buanderie d'un immeuble à Crissier. Le foyer pour mineurs non accompagnés ne peut héberger d'autre type de migrants et n'entre pas dans le calcul global des places disponibles.

La sous-commission relève toutefois que les dirigeants de l'EVAM sont parfaitement conscients de cette problématique et mettent tout en œuvre pour trouver des solutions en vue d'augmenter le nombre de places d'hébergement pour l'asile dans le Canton de Vaud. Une statistique « répartition des personnes assistées par l'EVAM dans les communes de plus de 2'000 habitants » a été réalisée. A sa lecture, il peut être constaté que quelques communes seulement accueillent la majorité des requérants attribuée au Canton de Vaud. Les réticences de la population étant exacerbées par la pénurie cruelle de logements dans le canton ainsi que par la crainte de perturbations sociales, il est très difficile pour l'EVAM de concrétiser de nouveaux projets d'implantation de centres d'accueil.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2012 était composée de MM. Philippe Cornamusaz et Albert Chapalay, rapporteur.

Le programme des visites a consisté, dans un premier temps, à rencontrer la cheffe du département et le secrétaire général pour présenter la planification souhaitée en fonction de la nouvelle répartition des services décidée par le Conseil d'Etat pour le début de la législature au 1^{er} juillet 2012.

La sous-commission a eu l'occasion de rencontrer Mme la conseillère d'Etat, cheffe du DIRH. Nous tenons à la remercier, ainsi que les chefs de service et leurs adjoints, pour l'organisation des visites, des entretiens ainsi que pour les documents mis à notre disposition.

Préambule

Compte tenu de la nouvelle répartition, les services se situent pratiquement tous sur le territoire de la commune de Lausanne ou dans sa périphérie, à l'exception bien évidemment des centres d'entretien des routes nationales et cantonales qui sont les suivants :

- Lausanne (Le Mont) pour la Région Centre
- Bursins pour la Région Ouest
- Yverdon-les-Bains pour la Région Nord
- Rennaz pour la Région Est

Le département, dans sa nouvelle dénomination, est ainsi en charge des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH)
- Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de développement durable (UDD)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service des routes (SR)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Service de la mobilité (SM)
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Secrétariat général (SG-DIRH)

Le secrétariat général a la mission de soutenir la cheffe du département dans la gestion courante et dans son activité de membre du Conseil d'Etat. Le traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence fait aussi partie de ses missions. La fonction de relais départemental avec les diverses entités de l'Etat et, notamment du Grand Conseil, sont importantes, ceci malgré l'évolution

permanente des transmissions informatiques. Par ailleurs, les unités suivantes dépendent également du secrétariat général:

- la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- l'Unité des opérations foncières (UOF)
- l'Office de l'information sur le territoire (OIT)
- l'Unité de développement durable (UDD)
- le Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) est rattachée administrativement au secrétariat général.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

A la suite de la nouvelle application CAMAC en 2011 et donc de sa mise en production, quelques perturbations ont été constatées. La révision du questionnaire général qui était initialement prévue en 2010 a finalement vu sa mise en production retardée. Elle sera probablement effective pour fin 2013. Selon les responsables, une importante simplification du travail des mandataires et des communes va en résulter.

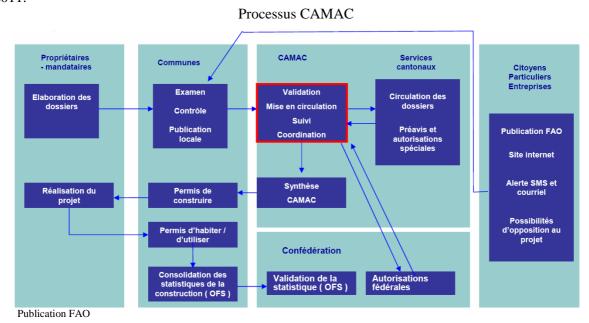
Il n'est plus besoin de présenter en détail la mission de la CAMAC qui est régie principalement par l'application de l'article 122 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

La demande, accompagnée des plans et des descriptions nécessaires, est adressée par écrit à la municipalité. Elle est jointe à la demande de permis de construire, dans la forme prévue aux articles 109 et suivants LATC.

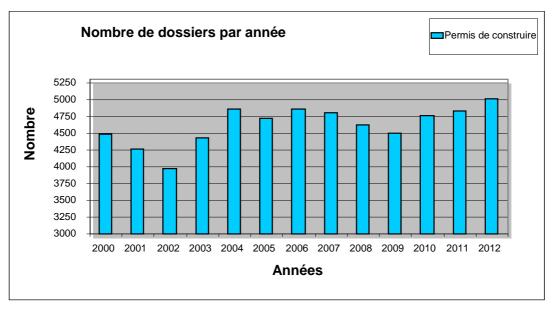
La décision cantonale doit intervenir dans les 30 jours dès la réception du dossier complet par l'Etat. Ce délai peut être prolongé dans des circonstances particulières, définies dans le règlement cantonal.

A titre informel, il n'est peut-être pas inutile de présenter ci-dessous le processus qui est utilisé pour la conduite des différents dossiers et leur cheminement selon les procédures légales.

Depuis 2002, l'application de la CAMAC est utilisée par le canton de Neuchâtel. Les cantons du Tessin et d'Uri ont également choisi la solution CAMAC. La mise en production a eu lieu en 2010 et 2011.



Depuis 2009, le nombre de dossiers « permis de construire » suivi par la CAMAC est en nette progression :



Unité des opérations foncières (UOF)

Cette unité est principalement chargée d'acquérir, de vendre ou d'échanger des biens-fonds sur la base des besoins de l'ensemble des services de l'Etat, notamment le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), en regard de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud. Ses activités consistent à tenir à jour l'inventaire des biens-fonds privés de l'Etat, gérer le compte FAIR (Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve) et effectuer d'autres tâches de secrétariat pour notamment, la Commission cantonale immobilière (CCI), les améliorations foncières, les servitudes au Registre foncier.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

En mai 2012 ont débuté les activités du jubilé des « 100 ans de la mensuration officielle suisse », auparavant dénommée mensuration cadastrale. Jusqu'à cette entrée en vigueur, il s'agissait d'une tâche purement cantonale. La saisie des limites des biens-fonds et la mise à jour de ces données comptent parmi les tâches principales de la mensuration officielle (MO).

Les utilisateurs sont nombreux, notamment la Confédération, les cantons, les communes et de très nombreux partenaires publics-privés. Les cantons sont souverains en matière d'émoluments applicables aux données de la mensuration officielle.

Dès le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle commune de Montanaire, issue de la fusion des communes de Chanéaz – Chapelle-sur-Moudon – Correvon – Denezy – Martherenges – Neyruz-sur-Moudon – Peyres-Possens – St-Cierges et Thierrens, fera l'objet d'une mise à jour des numéros de parcelles et d'immeubles. La coordination avec les services concernés est d'ores et déjà assurée.

Pour l'attribution de mandats de relevés et mensurations il y a 36 bureaux. Pour l'année 2013, il est prévu d'attribuer à 2 entreprises, des lots pour Vevey et Belmont-sur-Yverdon et région.

Il faut noter que le règlement d'application de la loi sur la géoinformation (RLGéo-VD) adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2012 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Unité de développement durable (UDD)

Les missions de l'Unité de développement durable consistent à faire converger les activités de l'Etat vers un équilibre durable entre l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. L'UDD appuie les chefs de service dans l'implantation d'actions spécifiques. Elle représente l'Etat de Vaud auprès des tiers, des communes et de la Confédération, et assure parallèlement la communication et la gestion des flux d'information sur le développement durable au sein de l'Etat.

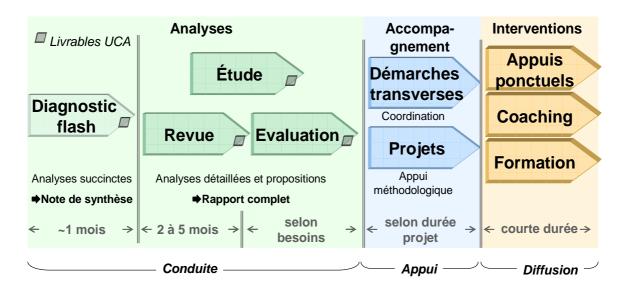
S'appuyant sur des connaissances interdisciplinaires, elle conseille les services lors du choix des actions et de l'adoption de stratégies sur le court, moyen et long terme. L'UDD emploie 4 personnes pour 3,3 ETP.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

L'idée de créer une unité de conseil et d'appui en management et organisation interne à l'Administration cantonale vaudoise a été décidée par le Conseil d'Etat en 2002 et trouve son origine dans la volonté politique de limiter le recours à des consultants externes et de développer un savoirfaire interne en organisation pour faire face aux nombreuses mutations en cours ou à venir.

Dotée de 7 ETP en février 2003, les effectifs sont actuellement de 4,8 ETP de conseillers en organisation et de 0,5 ETP de secrétariat. Dès 2010, le directeur de l'UCA a décidé de transformer le poste de secrétariat en poste de chargé de projet afin d'augmenter la valeur ajoutée du support fourni aux conseillers dans leurs analyses.

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée administrativement au Secrétariat général du DIRH. L'UCA intervient sur mandat du Conseil d'Etat, d'une délégation ou d'un ou de plusieurs chef(s) de département, souvent sous l'impulsion de chefs de service. Le processus est défini par l'organigramme ci-dessous :



Les informations relatives à la conduite et l'accompagnement d'une étude seront reprises dans le cadre de l'analyse de la sous-commission de gestion durant l'exercice 2013.

Service des routes (SR)

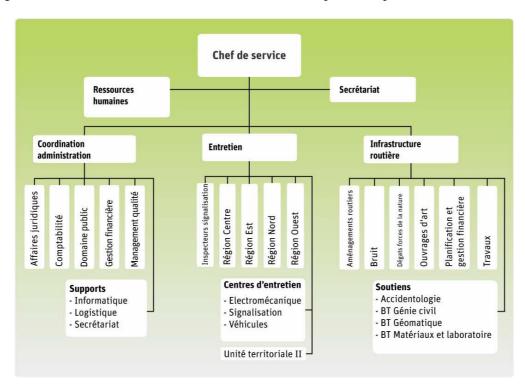
Plusieurs modifications ont été adoptées par le Conseil d'Etat dans le cadre du Service des routes (SR) et du Service de la mobilité (SM). L'organigramme ci-après présente le schéma de la réorganisation SR-SM :

Changement au DIRH Réorganisation SR-SM

Département	Infrastructure et ressources humaines				
Service	Mok	Mobilité		Routes	
Division	Management du transport	Planification	Infrastructure routière	Entretien	Administration
	marketing et transports touristiques	Planification stratégique	Projets routiers	Exploitation	Autorisations
Tâches	mobilités durables et urbanisme	Projections de la mobilité	Bruit	Signalisation	Légalisation
	offre et horaires transport public	Projets Axes forts TP	Investissements	Campagnes de revêtement	

La porte d'entrée pour le SR et le SM est le responsable de région-voyer.

La réorganisation du Service des routes du 1^{er} mai 2012 est représentée par le tableau ci-dessous :



Le Service des routes emploie plus de 510 personnes réparties dans les différentes unités mentionnées ci-dessus. La part « entretien » occupe près de 85% des collaborateurs. Le patrimoine routier vaudois est considérable avec 2'129 km de routes cantonales dont 1'500 km hors traversées de localités.

Dès le début de la législature, le Grand Conseil a instauré une nouvelle Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM). Le périmètre d'examen de cette commission comprend tout ce qui a trait aux routes, aux trains et aux bus, c'est-à-dire tout ce qui est en rapport avec les transports sous toutes leurs formes. Cette commission se compose de 15 membres.

Soucieuse de s'informer sur le terrain, d'une part des conditions d'exploitation des 4 centres d'entretien routier régionaux, d'autre part d'effectuer quelques visites en compagnie des voyers responsables des diverses régions, la sous-commission de gestion en charge du DIRH a entendu différentes versions évolutives concernant les relations entre la Confédération et le Canton de Vaud au sujet de l'immeuble et des installations de Rennaz.

Le SR annonce, pour sa part, 2'129 kilomètres de routes cantonales vaudoises qui, actuellement, sont classifiées comme suit :

- 1'499 km hors traversées (canton)
- 630 km en traversées (communes)

Afin de se former la meilleure opinion possible sur le grand et vaste Service des routes et ses 4 centres d'entretien, la sous-commission s'est rendue à 2 reprises sur chaque site désigné ci-après. Tout d'abord pour prendre la meilleure connaissance des lieux et des activités assez différentes, notamment pour le service hivernal et les difficultés liées à l'altitude de certains cols (Marchairuz – Mollendruz – Mosses – Pillon – Etroits, etc.). Il ne faut évidemment pas oublier les 206,4 km de routes nationales de l'Unité Territoriale II qui se divisent en secteurs desservis et entretenus sur la base d'offres présentées périodiquement à l'Office fédéral des routes (OFROU). L'attribution des secteurs se fera assez prochainement pour la période 2014-2018. La tenue de la comptabilité analytique permet de constater que la couverture des frais est très légèrement en faveur du canton.

Il est difficile de s'imaginer les responsabilités engagées pour maintenir 24 heures sur 24 les autoroutes ouvertes, le déneigement devant quant à lui permettre des chaussées dégagées de neige (noires) après un maximum de 2 heures d'intervention. Quelques épisodes météorologiques ont très rapidement conduits à d'inévitables réclamations.

La saison hivernale 2012-2013 n'est pas encore terminée mais l'année 2013 sera très probablement coûteuse au niveau de la remise en état des routes dans tout le canton.

Lausanne (Le Mont) pour la Région Centre

Lors de la visite des installations, la sous-commission a pu constater le souci de maintenir l'ensemble du parc des véhicules en très bon état. Il s'agit bien évidemment de pouvoir intervenir très rapidement en cas d'accident ou d'entretien urgent. La rénovation et l'équipement d'un système ad hoc de signalisation sur des anciens camions, appelés camions-tampons, se poursuit afin de sécuriser les chantiers et ainsi les collaborateurs qui s'activent à des remises en état. A titre d'exemple, l'achat d'un tel véhicule d'occasion se monte à environ CHF 20'000.— et il faut investir près de CHF 100'000.— pour le rendre opérationnel. La sous-commission s'est rendue sur quelques tronçons de route et elle s'est notamment rendue compte de l'état désastreux et dangereux de la route du Golf, sur les hauts de Lausanne. A ce sujet, la sous-commission s'étonne de la lenteur de ce dossier au vu de l'urgence du chantier.

Bursins pour la Région Ouest

Le Centre de Bursins est responsable de l'entretien de 396 km de routes cantonales « hors traversée de localité » et de 42 km d'autoroute de la limite Vaud/Genève à l'échangeur d'Ecublens. L'impressionnant stock de matériel de signalisation trouve rapidement ses raisons. Les accidents, trop nombreux, obligent à remplacer et à réparer, lorsque cela est possible, le matériel endommagé. Pour le service hivernal, les conditions fixées par l'OFROU imposent un service de piquet et d'intervention

bien organisé et surtout, un esprit de collaboration indispensable pour satisfaire aux exigences. Les visites de plusieurs chantiers routiers en cours ont démontré, si cela est encore nécessaire, les dégâts provoqués par les poids lourds sur des routes au gabarit trop étroit à ce jour. L'Etat devra encore beaucoup investir pour remédier aux retards pris dans ce domaine.

La RC 7d, qui relie Chavannes-des-Bois à Chavannes-de-Bogis, a fait l'objet d'une étude pour engager, le plus tôt possible, des travaux d'investissement. Il s'agit aussi d'une route cantonale au gabarit insuffisant où transitent beaucoup de pendulaires avec des pointes de trafic de près de 10'000 véhicules par jour. La proximité de grands centres commerciaux y apporte aussi son lot de véhicules en fin de semaine. C'est évidemment un investissement de probablement plus de CHF 6 millions.

La visite d'un dépôt pour les cantonniers à Gimel a démontré la grande utilité d'avoir, quasiment à mi-chemin entre le Centre de Bursins et le Col du Marchairuz, des engins et du matériel d'entretien et de déneigement. Les collaborateurs sont ainsi très satisfaits de pouvoir intervenir sans avoir de longs déplacements.

Yverdon-les-Bains pour la Région Nord

La visite des installations d'Yverdon-les-Bains a fait découvrir à la sous-commission les locaux pour véhicules qui font l'objet, à la suite d'affaissement des dalles, de travaux de sondage et de consolidation. Ils sont à la charge du propriétaire des lieux, c'est-à-dire l'OFROU.

Parmi les visites locales, comme ailleurs, plusieurs secteurs routiers doivent être rénovés et parfois consolidés provisoirement. La RC 290 Ependes – Mathod fera l'objet d'une demande de crédit d'investissement après finalisation de l'étude comportant différentes variantes. Une partie du cordon boisé sera coupée et replantée en retrait pour améliorer la largeur de la chaussée et sa sécurité. Il faut bien se souvenir que la Plaine de l'Orbe présente tous les problèmes d'un sous-sol très humide avec les constantes variations que cela engendre. Selon les informations obtenues, il est probable que les travaux, inclus 3 ouvrages d'art, se monteront à plus de CHF 6 millions.

A Orbe, la construction d'un dépôt pour les cantonniers est en cours. Il se situera à proximité des nouveaux locaux du service du feu d'Orbe.

Rennaz pour la Région Est

Au niveau des locaux, le Centre de Rennaz présente plus ou moins les mêmes conditions d'exploitation mais la dégradation des immeubles et leur vétusté imposent, le plus tôt possible, une rénovation lourde. Il faut tenir compte des mesures de la réforme Codex qui créent des besoins en locaux pour la gendarmerie. Après l'inauguration en automne de la H144 les premières mesures (vitesse – comptages) sont en cours. Il y aura encore la pose du tapis en juillet 2013 mais actuellement, avant d'engager d'autres travaux, notamment la démolition partielle de la RC 726c et, à Noville, des mesures permettant de diminuer le trafic, les autorités communales et le canton recherchent de concert les meilleures solutions. Un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) est prochainement prévu.

1^{re} observation

Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est

L'immeuble de Rennaz et les installations annexes sont mis à disposition du canton par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'exploitation d'une part et pour les besoins de la Police cantonale (PolCant) d'autre part. Un ou des projets de rénovation ont été évoqués à quelques occasions afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs (vétusté de l'immeuble, besoins liés à Codex, etc.).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les intentions et plus spécialement sur le calendrier prévu par l'OFROU pour faire adapter l'immeuble et les installations utilisées 24 heures sur 24 à Rennaz. Outre les 4 centres d'entretien routiers régionaux, la sous-commission s'est rendue sur quelques sites qu'elle présente brièvement ci-après :

Carrefour du Lombard

Situé sur le territoire de la commune d'Ollon, ce carrefour est connu pour sa dangerosité. Il avait été prévu, en janvier 2011, que les travaux commenceraient à la fin de l'été 2011 pour se terminer en 2012. Après de multiples accidents et, en 2009, la mort d'un enfant de 10 ans, il est urgent de prendre des mesures, même provisoires, puisque le projet inclus une modification du tracé de l'AOMC (Aigle – Ollon – Monthey – Champéry). Un communiqué du SR en mars 2013 a annoncé le début de travaux d'installations provisoires.

RC 719b Huémoz – Les Tannes

Le passage des véhicules sur le tronçon précité a fait l'objet, en octobre 2009, d'un EMPD avec la mise à disposition d'un crédit d'étude de CHF 715'000.—. La sous-commission suivra attentivement ce dossier.

RC 706b Aigremont – Le Rosex

Cet axe est très fréquenté et, mis à part la réfection du pont d'Aigremont, il serait souhaitable que dans l'attente d'un investissement conséquent, quelques passages très étroits soient améliorés par des mesures pas très coûteuses mais utiles à la sécurité.

Enfin sur la même RC 706b, après le Col du Pillon, un système de déclenchement des avalanches par explosion au gaz (Système Gazflex) permet de sécuriser la route en direction de la frontière bernoise. La pose définitive se fera en 2013.

RC 705b Les Mosses – Château-d'Oex

Après les importants travaux pour consolider la route et les estacades, le passage des véhicules 40 tonnes est maintenant autorisé. Il subsiste le pont de L'Etivaz qui est provisoirement sécurisé. Au niveau routier, plusieurs tronçons du « Revers de L'Etivaz » sont, comme tant d'autres dans le canton, en triste état. La géologie des lieux et les conditions hivernales en sont les principales raisons.

Par ailleurs, plusieurs chutes d'arbres sont venues perturber la circulation. Il s'agit de procéder à des coupes préventives. Le Service des routes ainsi que les forestiers vont prendre des mesures pour l'ensemble de l'Est vaudois dans le but d'éviter des interventions d'urgence.

Sur le secteur La Tine – Saanen, la sous-commission a pu se rendre compte de l'avancement des ouvrages à La Chaudanne. Dès la fonte des neiges, les entreprises reprendront les travaux qui doivent se terminer en automne 2013. A terme, le SR prévoit encore des corrections qui ont été présentées dans le programme général en 2009, lors de la demande de crédit d'étude pour La Chaudanne.

Les locaux pour les cantonniers ont été réalisés à Rossinière, dans le bâtiment acquis en son temps par la Confédération. Ils sont bien équipés mais l'installation d'un chauffage à pellets n'a pas empêché de poser 2 radiateurs électriques!

Service de la mobilité (SM)

Comme cela est expliqué sous le chapitre Service de la mobilité (SR), en date du 1^{er} mai 2012 une importante restructuration a conduit le Conseil d'Etat à adopter la mise en œuvre des nouvelles structures (voir organigramme en page 110). Il faut noter, d'une part, la nouvelle répartition des équivalents temps plein (ETP) entre les services selon les transferts de responsabilités et, d'autre part, bien évidemment, l'indispensable coordination afin d'adapter les tâches en toutes circonstances.

Les valeurs ci-dessous illustrent de manière significative l'articulation du réseau vaudois des transports publics :

- 24 lignes ferroviaires;
- 71 lignes de bus régionales ;
- 56 lignes de bus et trolleybus urbains ;
- 2 lignes de métro ;
- 4 funiculaires ;
- 3 lignes lacustres de transport public (Léman).

Les dessertes se composent de plus de 2'000 km (trains et bus) regroupant plus de 2'200 arrêts ou stations.

Depuis quelques années, le réseau Mobilis s'étoffe de nouvelles zones tarifaires qui font l'objet de nombreuses récriminations selon la catégorie d'usagers et des zones empruntées, notamment avec la hausse tarifaire de décembre 2012.

Selon les critères appliqués, aussi bien pour les usagers que pour les entreprises, il faudra encore un peu de temps afin de comprendre les « astuces » tarifaires et la durée de validité du titre de transport. En ce qui concerne les entreprises, les effets financiers font l'objet de négociations qui doivent conduire à une juste rétribution des prestations fournies selon un décompte annuel. Il faut signaler que le système de comptage automatique des passagers provoquera, dès son installation dans l'ensemble des voitures, des valeurs statistiques bien plus fiables. Selon les informations obtenues en début 2013, le décompte de la répartition pour Mobilis concernant l'année 2012 devrait être connu à fin avril 2013. Il en sera fait état dans le rapport de gestion 2013.

Projet d'agglomération

L'agglomération Lausanne-Morges abrite désormais près de 50% de la population et 60% des emplois du canton. Son attractivité et son bien-être ont été les raisons principales de sa croissance. Aujourd'hui, cette même croissance est synonyme de ralentissement du développement. Pour réaliser un développement urbanistique responsable et performant, un processus appelé « projet d'agglomération » a été lancé par les communes, le canton et la Confédération.

Pour les mesures prioritaires (début des travaux en 2011), le cofinancement fédéral des infrastructures pour le Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) se monte à CHF 165 millions. Une fois que les accords de prestations seront signés par la Confédération, des conventions de financement entre l'agglomération et la Confédération élaborées pour chacune des mesures donneront lieu aux versements fédéraux.

Remarque

Il y a cinq projets d'agglomération dans le Canton de Vaud, tous à des stades différents. La souscommission s'inquiète de la nécessaire coordination et du leadership afin que toutes les infrastructures de base (écoles, épuration, routes, voies de circulation) soient réalisées en même temps.

Direction des systèmes d'information (DSI)

En 1999, le centre de calcul déménage à Berne et divers incidents viennent émailler le parcours pas toujours très simple du développement informatique en général. Dès juin 2005, le regroupement des unités informatiques départementales et la création de la DSI conduisent à un programme de transition et de consolidation puis, en 2008, à la réorganisation de l'informatique et à la décision de ré-internaliser l'exploitation. Il y a déjà plusieurs mois, des membres du Grand Conseil avaient évoqué cette problématique de la dispersion de l'infrastructure informatique et le fait que les collaborateurs

étaient détachés au sein des départements. A ce jour, les responsables de l'informatique cantonale sont très satisfaits car l'exploitation est mutualisée et la moitié des développements concernant la création du socle de services communs se poursuit. Par ailleurs, le risque d'éloigner l'informatique des métiers semble être surmonté. Malgré les résistances du début auprès des départements, les utilisateurs se sont faits à la nouvelle donne. Quelques chiffres (datant de 2010) illustrent ci-après la masse des traitements :

- Fiscalité: 400'000 déclarations d'impôts sont traitées par an ;
- Parc de véhicules terrestres et aquatiques : 530'000 véhicules sont recensés ;
- Ressources humaines : 22'600 bulletins de paie sont gérés par mois ;
- Registre des personnes : 320'000 mutations au contrôle des habitants ont lieu par an et 710'000 personnes sont gérées ;
- Poursuites : 347'000 poursuites sont traitées par an.

Le réseau cantonal vaudois est ainsi alimenté par 14'000 km de fibre optique pour desservir plus de 9'000 postes de travail informatiques et 4'000 imprimantes. De quoi demander le soutien d'un support technique qui gère environ 37'000 incidents de bureautique par année. L'exploitation est assurée par 100 ETP. Elle possède une surface d'environ 400 m² uniquement pour les machines. A noter encore, que l'économie de la ré-internalisation se monte à CHF 6 millions par an.

La sous-commission s'est informée auprès de la direction des événements subis dans le bâtiment (fuites d'eau, etc.) et des conséquences dans le cadre de son exploitation. Au moment de la rédaction du présent rapport, plusieurs problèmes ont été résolus à satisfaction des usagers.

Au même titre de la sécurisation des données (dossiers du personnel), la sous-commission espère que le Conseil d'Etat va très rapidement fournir à la DSI les moyens additionnels de sauvegarde.

La sous-commission a obtenu des informations concernant le logiciel Feuille de style (FST) qui a posé beaucoup de problèmes aux utilisateurs. La DSI s'est occupée de manière intensive du problème pour écarter les risques technologiques (échéance 2014) et travailler sur le remplacement global du Système d'information exécutif législatif (SIEL). La commission thématique des systèmes d'information (CTSI) a été informée lors d'une séance de présentation en septembre 2011. Plusieurs visites auprès d'autres cantons permettront très probablement de profiter des expériences vécues et de faire ainsi prochainement, le meilleur choix et la demande de financement indispensable.

L'autre sujet de préoccupation, très largement débattu au Grand Conseil, est lié à la restructuration du projet de Système d'information des établissements de formation (SIEF). Les responsables de la DSI ont choisi, dans le but de ne pas s'engager dans un processus trop délicat, de compléter par des petits logiciels les parties utilisables de SIEF. Le projet en cours d'élaboration et de mise en fonction sous le nom de Gestion Informatisée Scolaire (GIS) est développé graduellement. A la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), secteur formation professionnelle, 30% de la capacité future est utilisable. Les contrats d'apprentissage peuvent être traités en ligne, à la satisfaction des usagers.

Pour d'autres spécificités, quelques établissements scolaires (Moudon, Aubonne, Vevey) participent à différents tests afin de garantir le bon fonctionnement des programmes proposés. Ainsi, une partie de l'investissement de SIEF a été repris pour les nouvelles formes d'exploitation. La DSI utilise, par son budget annuel, les montants nécessaires à ce programme GIS. Néanmoins, la Commission de gestion estime que la situation n'est toujours pas optimale (se référer à la partie du présent rapport relative au Département de la formation et de la jeunesse, DFJC qui traite du sujet).

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des départements, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a décidé de créer l'Office de l'accueil de jour des enfants. Cette nouvelle entité a maintenant pris possession de nouveaux locaux spacieux et bien

organisés au Chemin de Boston 25, à Lausanne. Les différentes procédures (accueil familial de jour, accueil collectif de jour parascolaire et accueil collectif de jour préscolaire) sont présentées par la publication des fascicules explicatifs.

Depuis 2009, le nombre de places d'accueil de jour offertes aux enfants de moins de 13 ans dans le canton de Vaud augmente. Avec près de 2'300 places supplémentaires accordées aux familles dans les institutions d'accueil collectif, le nombre de places est passé à 14'800 en 2011. Au cours de la même période, le nombre de places autorisées en milieu familial a augmenté de près de 500, portant l'effectif à 4'800 places.

La sous-commission a constaté que malgré un certain succès, il n'est pas facile dans toutes les régions du canton de se rendre au cours pour l'accueil familial de jour (8 fois 3 heures) la première année et par la suite, à participer à une rencontre annuelle d'information.

Pour les entreprises, malgré la réalisation de garderies favorisées par les programmes d'impulsion, il semble que le succès initial était le fait de sociétés plutôt de grande dimension qui ont pu profiter de la rétrocession de la cotisation de 0,08% de la masse salariale. A ce jour, des petites et moyennes entreprises seraient sujettes à s'engager dans la même procédure mais, selon plusieurs informations recueillies, les diverses applications légales régissant l'encadrement, l'aménagement des locaux, etc., sont très voire trop exigeantes. Le rapport d'évaluation de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) devrait rapidement fournir l'état de la situation.

2^e observation **Développement des places d'accueil de jour des enfants**

Le Conseil d'Etat présente dans le programme de législature 2012 – 2017 (chapitre 1.7) une importante liste d'actions concernant l'accueil de jour des enfants. Or, les échéances ne sont pas clairement définies par rapport aux différentes attentes, notamment financières, pour les petites et moyennes entreprises (PME) (paiement de la quote-part salariale et financement direct).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le programme qu'il entend conduire, plus spécialement dans ses relations avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), pour fournir les impulsions financières utiles notamment aux PME dans le domaine de l'accueil de jour des enfants.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Depuis plusieurs années le SPEV est confronté à des modifications très importantes de toutes les formes de classifications salariales et notamment du règlement du 28 novembre 2008 relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud (RSRC).

Dans ce contexte, il ne faut pas omettre de mentionner le début des négociations concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Le SPEV s'est penché très attentivement sur l'observation développée par la Commission de gestion dans son rapport 2011⁹ et, soucieux d'en tenir compte, il a procédé à une à une analyse détaillée de son activité. Il se déclare déterminé à se repositionner sur 4 axes que sont la communication, l'accompagnement des services, les activités opérationnelles et la gestion des projets. Plus spécifiquement sur la communication et notamment sur 3 facettes dévolues au SPEV que sont la mise en œuvre de la politique des ressources humaines, le conseil et l'appui aux services et entités ainsi qu'une activité normative et de contrôle, le service souhaite mettre œuvre une politique de communication lui permettant d'améliorer les relations avec les autres services, tout en respectant chacune des facettes lui incombant.

⁹ 3^e Observation au DFIRE : « Gestion et tâches opérationnelles au sein du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) », p. 122 du rapport de gestion 2011.

Plusieurs mesures ont été instaurées dans le but de simplifier les échanges entre le SPEV et les services pour la fixation des salaires initiaux et les contrats. L'objectif de sensibilisation se poursuit auprès des collaborateurs et le degré de satisfaction s'améliore.

Pour l'exemple, le SPEV s'est déterminé selon la statistique ci-dessous :

	2011 (durant 9 mois)	2012
Nombre de fixations de salaires demandées	1'715	2'187
Délai de traitement, en moyenne (y compris samedi, dimanche et jours fériés)	11 jours	9 jours

Il n'est pratiquement pas possible de fournir des décisions dans un délai plus court que 9 jours car assez souvent, il est nécessaire d'obtenir des renseignements complémentaires pour avoir une détermination conforme à l'échelle des salaires.

Le SPEV s'est aussi investi dans le développement d'une politique de télétravail. La phase pilote est terminée sur un bilan positif et une extension de la pratique sera proposée au Conseil d'Etat avec, bien évidemment, les règles à respecter.

La gestion des salaires pose constamment la problématique du respect des délais. En effet, il est indispensable que les données soient transmises à temps au service de la gestion des salaires ; or près de 30% des informations sont transmises avec retard par rapport à la date d'effet qui se situe au 15 du mois en cours. Le risque d'erreurs est dès lors important et provoque un déficit d'image sur le SPEV.

Intéressée par le traitement des dossiers des collaborateurs, notamment le cahier des charges, la souscommission a appris, avec satisfaction, que 10 avant-projets de cahiers des charges ont été élaborés pour les enseignants. Le DFJC pourra alors bientôt inclure cet important document dans les dossiers respectifs.

Le stockage des dossiers du personnel de l'Etat a déjà fait l'objet de remarques et de soucis quant à sa sécurisation. Il n'est pas inutile de souligner les très graves dommages qui pourraient résulter d'un sinistre et comment réaliser la reconstitution de dossiers. La numérisation de documents, au niveau de l'Etat, s'est déjà faite à satisfaction au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) à Yverdon-les-Bains. Selon les explications fournies, cette possibilité de numérisation pourrait bien voir le jour, en liaison également avec les capacités offerte par le CHUV en la matière. Des informations plus précises seront présentées en 2013.

En juin 2012, le Conseil d'Etat a présenté un point de situation sur la politique salariale, notamment des travaux de re-vérification, de cohérence et, si nécessaire, de revalorisation. Dans le courant de 2013, le contentieux relatif à Decfo-Sysrem devrait selon toute vraisemblance se conclure définitivement. Affaire à suivre.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2012.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Philippe Jobin, rapporteur: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2012 était composée de MM. Hugues Gander et Philippe Jobin, rapporteur.

La sous-commission, formée de 2 nouveaux membres de la Commission de gestion, a organisé son programme de visites de façon à avoir une vue d'ensemble de tous les services du département. Ainsi, tous les services à Lausanne ont été visités, quelques-uns à 2 reprises, et plusieurs visites dans les régions ont été effectuées, notamment les offices d'impôt, les registres fonciers, des bâtiments où le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) est particulièrement actif.

Préambule

L'année 2012 étant une année électorale qui, outre le changement de présidence du Conseil d'Etat, a vu de très importantes mutations et réorganisations au sein des départements. Le DFIRE a été passablement concerné par ces opérations. Les entités suivantes ont quitté ce département :

- la Chancellerie
- le Groupe Impact
- le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- le Contrôle cantonal des finances (CCF)

En compensation, l'arrivée du SIPAL et son immense secteur des bâtiments loués ou propriété de l'Etat contribue à contrebalancer les départs susmentionnés.

Les visites de la sous-commission se sont concentrées sur les offices et organes suivants :

- Secrétariat général (SG-DFIRE)
- Office des affaires extérieures (OAE)
- Registre foncier (RF)
- Inspectorat du Registre foncier (IRF)
- Statistique Vaud (STATVD)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)
- Office d'impôt des personnes morales (OIPM)
- Offices d'impôt de district (OID)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
- Centrale d'achat et de distribution de l'Etat de Vaud (CADEV)
- Centre d'impression de l'Etat de Vaud
- Section archéologie cantonale
- Cour des comptes (CdC)

Au cours de ses divers entretiens et visites, la sous-commission a constaté en filigrane, la volonté du Conseil d'Etat de mettre en place une organisation territoriale et administrative qui vise à découper le canton en 5 grandes régions, soit Lausanne, l'Est, le Nord, l'Ouest et la Broye.

Effectif du DFIRE en 2012

	Nbre ETP	Nbre de collab.	Nbre d'apprentis
SG	11,25	13	2
SAGEFI	20,7	22	0
STAT. VAUD	26,65	27	3
ACI	638,55	800	39
RF	69,75	84	6
COUR des COMPTES	4,7	6	0
SIPAL	256,7	416	14
OAE	4,7	5	0
TOTAUX	1'033	1'373	64

Apprentis en 1^{re} année : 22
 Apprentis en 2^e année : 24
 Apprentis en 3^e année : 18

Sur les 64 apprentis au total, 57 suivent une formation d'employé de commerce et 7 se forment à d'autres métiers tels que logistique et agent d'exploitation.

En conclusion de ce préambule, la sous-commission tient à souligner le bon accueil qui lui a toujours été réservé et l'esprit constructif qui a marqué les entretiens.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Les relations transversales impliquant le DFIRE entraînent de nombreuses tâches de coordination de la part du secrétariat général entre entités au sein du département d'une part, mais également en lien avec les autres départements.

Le secrétariat général gère les entités suivantes : l'Office des affaires extérieures (OAE), le Registre foncier (RF), l'Inspectorat du Registre foncier (IRF) et Statistique Vaud (STATVD). A cela s'ajoute l'appui organisationnel à la Cour des comptes (CdC).

La réorganisation interne des locaux de 2011 et début 2012 donne satisfaction à l'ensemble des services et offices situés à la rue de la Paix 6, à Lausanne.

L'allègement de la tâche d'appui à la présidence du Conseil d'Etat permet au secrétaire général de consacrer plus de temps à ses missions transversales et aussi de suivre de plus près la préparation de la mise en place du nouveau système d'information financier SIF-SAP, mise en place qui a été quelque peu problématique. Cet aspect sera abordé dans la synthèse concernant le Service d'analyse et de gestion financières.

Statistique Vaud (STATVD)

Le départ à la retraite, au début 2012, du chef du service a provoqué le changement d'appellation : le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) est devenu Statistique Vaud, avec un directeur à sa tête sans que ses missions ne subissent de changement.

STATVD est une entité stratégique qui offre ses prestations et appuis transversalement à 25 services et autant d'offices.

Plusieurs départs à la retraite et la densification des locaux (bureaux passant de $32~\text{m}^2$ à $18~\text{m}^2$ occupés par 2 personnes) en cette année 2012 ont déclenché l'opportunité d'une réorganisation à l'interne avec la mise en place de 4 secteurs :

- secteur d'administration, de diffusion, de méthode et système d'information statistique (11 personnes);
- secteur de statistique de la population, de la santé et de l'éducation (5 personnes) ;
- secteur de statistique économique, financière, sociale et de l'environnement (6 personnes);
- secteur de perspective statistique (3 personnes).

A cela s'ajoute un secteur non pérenne :

section statistique Lausanne (3 personnes).

Le groupe des 25 personnes de STATVD (sans la section lausannoise) compte 20 statisticiens de formation universitaire (sciences humaines : mathématiques, géographie et démographie) et 5 assistants. L'on peut relever une très grande stabilité avec seulement 2 départs volontaires en 15 ans.

Le travail de l'office est aussi divers que varié :

- l'incontournable annuaire statistique (1'500 exemplaires);
- des sujets en continu dans la publication Numerus (1'800 exemplaires, parution 6 fois par an) tels que le suivi du chômage, les nuitées des hôtels, l'évolution démographique, etc.;
- des sujets hors série Numerus comme le taux d'activité des femmes, le salaire médian de 2010, la vue cartographique du Canton de Vaud, etc.;
- des sujets sur commande tels que l'évaluation de la demande en accueil de jour des enfants, les projections scolaires 2012-2040, etc.

Les productions périodiques au nombre de 110 représentent 230 hommes/mois et les 33 projets particuliers sont évalués à 73 hommes/mois.

La nouveauté pour STATVD, qui est demandeur de tel mandat, s'avère être les commandes de recherches de données par des entités telles que des associations de communes et d'agglomérations. Cette prestation est facturée CHF 150. — de l'heure.

Les relations avec l'Office fédéral de la Statistique (OFS) ne sont pas aussi étroites qu'elles pourraient l'être. De plus, il est regrettable que par mesure d'économie, lors d'enquêtes statistiques, l'OFS réduise le nombre de personnes interrogées. A cet égard, l'exemple de l'enquête sur la santé est révélateur : 10'000 personnes sont interrogées par tirage au sort pour toute la Suisse, dont 800 dans le Canton de Vaud ; ce qui est très peu. D'où la décision du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) de doubler l'échantillonnage à sa charge. Ce suréchantillonnage a coûté CHF 110.— par personne interrogée. Autre exemple, le suréchantillonnage lors de l'enquête sur les salaires en Suisse a coûté CHF 40'000.— à l'Etat de Vaud.

Enfin, l'informatique recourt à une version Windows assez ancienne; une nouvelle version est attendue pour 2013.

1^{re} observation Quelle évolution pour Statistique Vaud (STATVD)?

Les ressources humaines assez restreintes de Statistique Vaud, le manque d'organisation faîtière des bureaux de statistiques cantonaux, la collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), la diminution des échantillonnages fédéraux, les demandes statistiques des régions ou d'autres organismes (par exemple de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, FAJE) mettent en évidence que les moyens à disposition ne sont pas optimums.

 le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'évolution de cette situation et les pistes pour y remédier.

Office des affaires extérieures (OAE)

Les fondamentaux de cet office sont la stabilité des ressources humaines (travail sur la durée), la création et le maintien des réseaux. Son importance est unanimement reconnue et son effectif passe de 4,7 ETP en 2012 à 6,7 ETP en 2013.

De par sa transversalité, son rôle de coordinateur interdépartemental est essentiel : l'exemple du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) impliquant le Département de l'économie et du sport, (DECS), le Département de l'intérieur (DINT), le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et le DFIRE, avec les exigences fédérales qui sous-tendent l'octroi de subventions, est significatif. L'OAE doit être et devient un facilitateur.

L'organisation interne 2012 est la suivante :

- un chef d'office et délégué aux affaires fédérales ;
- un délégué aux affaires transfrontalières (INTERREG, Conseil du Léman, par exemple) ;
- un délégué aux affaires intercantonales et européennes ;
- un délégué chargé de missions stratégiques ;
- un délégués chargé de missions stratégiques et administratives.

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil intitulé « Rapport sur les affaires extérieures 2012 » décrit clairement sur une trentaine de pages les grandes actions et les réussites des autorités vaudoises au sens large (Conseil d'Etat, délégation parlementaire vaudoise à Berne et OAE). S'il serait redondant de les reprendre ici, 3 points méritent toutefois d'être mis en évidence :

- l'aboutissement de la candidature du Humain Brain Project au programme de soutien à la recherche fondamentale de l'Union européenne avec CHF 1 milliard de subventions à la clef;
- l'avancée importante dans le positionnement des autorités fédérales concernant le domaine de la mobilité (transports ferroviaires et autoroutes) de la région lémanique;
- l'ouverture d'un dialogue sur la fiscalité des entreprises avec l'Union européenne, auquel le Canton de Vaud est associé.

Enfin, l'OAE porte une attention permanente sur les dossiers dits « dormants », qui peuvent se réveiller brusquement et entraîner des conséquences imprévues, par exemple les modifications de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) prévues pour 2015.

Registre foncier (RF)

La sous-commission s'est rendue dans différents offices régionaux du Registre foncier. Ceux-ci poursuivent le processus de centralisation tel que décidé par le Conseil d'Etat. Il est important, de la part des offices, que la restructuration puisse se faire dans un état d'esprit constructif. Il est nécessaire de maintenir une bonne cohésion au sein du personnel afin de conserver l'efficacité professionnelle ainsi qu'un service des plus performants pour la clientèle.

Réorganisation territoriale

Les registres fonciers se réorganisent en 8 entités. Le personnel employé à ce jour est replacé dans les registres fonciers nouveaux. Seule exception, les personnes partant à la retraite dont les postes ne sont par repourvus. Dans le futur, le registre de Nyon devrait accueillir celui de Rolle. Le registre de Cossonay sera partagé en deux ; une entité partant sur Yverdon-les-Bains et l'autre sur Morges.

Système informatique

Le système informatique reste lent pour la clientèle selon les services demandés. Il serait appréciable que la Direction des systèmes d'information (DSI), en charge de l'informatique au sein de l'Etat, puisse prendre langue avec le Secrétariat général du DFIRE afin de mettre au point des prestations plus performantes. Il en va de la qualité du service et de la crédibilité de l'Etat de Vaud. La sous-commission sera attentive au suivi de ce dossier.

Visites des registres fonciers

Lors de ses visites, la sous-commission a constaté que plusieurs points restent à améliorer :

- la signalétique permettant de trouver aisément le registre foncier d'Yverdon-les-Bains ;
- l'espace à disposition pour une partie des registres fonciers ;
- l'organisation et le transport des documents effectués en plusieurs phases lors de déménagement, ceci pouvant occasionner des retards dans le travail et surtout quant au service à la clientèle;
- une mise en route plus rapide de travaux de rafraîchissement de certains locaux en mauvais état ;
- une amélioration de la formation continue des employés en informatique, afin de les rendre plus autonomes dans leurs travaux.

2^e observation Numérisation des anciennes cartes parcellaires

Les anciennes cartes parcellaires en papier ne sont pas scannées. Or, elles sont fragiles et, avec les multiples demandes des géomètres, sont souvent manipulées. En conséquence, il apparaît important de conserver ces cartes en les numérisant.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour conserver numériquement ces cartes parcellaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

« Le SAGEFI est la holding de l'Etat ». Ces paroles entendues par la sous-commission durant son travail de surveillance résument bien l'ensemble des activités de ce service comptant 22 personnes pour 20,7 ETP. Les activités du SAGEFI s'étendent du suivi journalier de la trésorerie dans le cadre du budget à la libération de tout paiement de la part de l'Etat ; du versement des salaires y compris les charges sociales (CHF 240 millions par mois et CHF 200 millions par mois versés aux entités subventionnées) à la gestion des emprunts, des prêts et des placements ; de la planification financière à court, moyen et long terme à l'élaboration consolidée des budgets en passant par la consolidation des comptes, etc.

Parmi les missions particulières en 2012, relevons :

- la participation à l'élaboration du plan d'investissement 2012 2021 du CHUV et des exposés des motifs et projets de décrets y afférents;
- la mise à jour du plan d'investissements de l'Etat pour la période 2011-2020 (CHF 14,02 milliards);

- la formation des nouveaux députés sur l'essentiel de la loi sur les finances (LFin);
- la préparation de l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et l'étude des adaptations légales nécessaires.

Projet d'introduction d'un nouveau Système d'information financier (SIF) SAP (Systems, Applications and Products for data processing)

Cette mission spéciale qu'est la conduite de la mise en place du logiciel SAP, déjà utilisé dans 14 cantons, pour un nouveau système d'information financier a été majeure non seulement pour le SAGEFI, mais aussi pour la Direction des systèmes d'information (DSI).

Ce projet est destiné à remplacer le système Procofiev vieux de 20 ans. Il y a 1'202 collaborateurs de l'Etat (616 utilisateurs permanents et 586 occasionnels) qui sont concernés par ce changement. L'introduction de SAP a déjà été évoquée dans les rapports de gestion 2010 et 2011. Initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2013, la sous-commission est contrainte d'observer que cette introduction ne s'est pas faite selon les prévisions contractuelles initiales. Après la première phase conceptuelle de 2011, la phase de réalisation en 2012 a mis en évidence la complexité de mise à niveau des interfaces métiers (35 outils différents) compatibles avec le système prévu ; dit autrement, il s'agit de « l'intégration d'un outil intégré dans une informatique cantonale non intégrée », d'où la nécessité d'une forte implication des services de l'Etat (18 personnes à 60 % pendant 10 mois). Il est à noter que l'entreprise mandatée est qualifiée pour fournir un logiciel mais que l'implémentation de celui-ci ne fait pas partie de ses prestations habituelles.

En juin 2012, suite à un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF), le service a pris les mesures suivantes, soit de renforcer la gouvernance afin de garantir un vrai projet d'entreprise, de revoir la quantification des ressources humaines nécessaires, d'exiger le respect des délais de prestation et d'évaluer le crédit additionnel nécessaire.

Les responsables du projet avaient le choix entre modifier les logiciels métiers pour les adapter à SAP ou garder les logiciels métiers et adapter les interfaces avec SAP. En août, la deuxième variante a été adoptée et le canton reprenait la direction opérationnelle du projet, révisait le périmètre du champ d'application, installait des équipes sur un plateau unique à la rue de Saint-Martin 2, à Lausanne, établissait une feuille de route et désignait comme chef de projet un expert externe. En septembre-octobre, le projet était donc réorganisé avec approbation de la procédure. En novembre, prenaient fin les tests unitaires (satisfaction à 99%). En décembre, les tests d'intégration (liens entre modules) étaient finalisés et le chantier « adaptation des interfaces avec les applications métiers » était réorganisé. En décembre toujours, un nouveau contrat était signé. Le système devrait être totalement opérationnel en 2014. La sous-commission restera très attentive au suivi de ce dossier.

Gestion des emprunts et dette cantonale

Lors de la visite de la sous-commission de début octobre 2012, un emprunt de CHF 275 millions venait d'être conclu au taux « all-in » pour l'Etat de 0,95% sur 10 ans. Actuellement, le taux moyen de la dette cantonale à long terme avoisine les 3%, pour une prévision à long terme de 4%. Cependant, comme l'Etat a un besoin de renouvellement d'emprunt à hauteur de CHF 1,1 milliard pour l'année 2013 et, compte tenu des conditions actuelles du marché, les taux seront certainement plus favorables que la prévision à long terme de 4%.

Notation 2012

L'une des traditionnelles missions du SAGEFI est de transmettre les éléments nécessaires à l'agence de notation Standard & Poor's pour la notation annuelle du Canton de Vaud. La note AA+ avec tendance positive a été confirmée avec mise en évidence de la gouvernance et de la gestion financière « très positive » des secteurs d'excellence dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Les 14 offices ou bureaux d'impôts du canton et leurs quelques 800 collaborateurs ont poursuivi de profondes mutations en cette année 2012 avec l'entrée dans l'ère de la cyberadministration et de la cybertaxation. La plus grande mutation est bien sûr la dématérialisation de la déclaration fiscale avec l'utilisation du logiciel VaudTax par internet, sans justificatif papier. L'objectif avoué de 100'000 déclarations informatisées a été largement dépassé puisque 161'411 déclarations ont été déposées sous cette forme.

Les grands objectifs 2012 de l'ACI ont porté sur les actions suivantes :

- consolidation de la taxation informatisée des personnes physiques ;
- consolidation des rubriques de la déclaration informatisée ;
- intégration de l'impôt fédéral direct (IFD) dans les acomptes des impôts cantonaux et communaux (ICC); environ 90'000 personnes ont déjà fait ce choix;
- renforcement des contrôles et alertes de la cybertaxation ;
- formation des collaborateurs aux nouveaux outils informatiques ;
- travail sur l'amélioration qualitative pour le citoyen (accès direct à son compte fiscal pour consultation).

Les difficultés rencontrées concernent le relais des informations nécessaires à l'ACI, soit le Registre cantonal des personnes, l'identification des personnes imposées à la source (année 2009 en phase de bouclement) et les modifications enregistrées au Registre foncier (RF). L'exemple d'un nouveau né, dont les parents sont domiciliés dans le canton de Vaud, illustre le cheminement de l'information : l'hôpital contacte par informatique le Service de la population (SPOP) qui en informe par voie électronique l'Etat civil fédéral ; le Registre fédéral des personnes informe par papier le Contrôle des habitants qui s'occupe de la commune de domicile du nouveau-né ; le Contrôle des habitants annonce finalement l'enfant au Registre cantonal des personnes qui transmet l'information à l'ACI.

Si l'Etat civil fédéral transmettait directement, de manière informatisée, les mutations au Registre cantonal des personnes, l'ACI serait une grande bénéficiaire car, si certaines communes informent régulièrement des mutations, telle Lausanne qui annonce quotidiennement quelques 100 mutations par jour au Registre cantonal des personnes, d'autres ne le font que périodiquement et avec retard, n'appliquant qu'approximativement la nouvelle loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR).

Relevons que 5,3 ETP de l'ACI sont occupées à la mise à jour du Registre cantonal des personnes (2'500 recherches par jour parmi 38 services).

Exonérations fiscales temporaires

Sans refaire l'historique des tribulations 2012 de ce dossier, il faut souligner l'effort en temps et en ressources humaines demandé aux cadres de l'ACI dès le printemps 2012. Cette implication importante a d'ailleurs été relevée dans le rapport commun des commissions de gestion et des finances, puis dans le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).

En 2013, l'ACI mettra en œuvre avec délai les recommandations du CCF qui insiste sur la notion « d'ensemble des services concernés », à savoir l'ACI, le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) ainsi que l'organe fédéral chargé de l'IFD. Il s'agit de tenir à jour l'inventaire de toutes les exonérations fiscales ICC accordées et non encore terminées et d'y intégrer les exonérations fiscales temporaires IFD en vue de leur suivi jusqu'à terme ; de référencer dans un registre ou journal les entrées relatives aux requêtes d'exonérations adressées aussi bien au SPECo qu'à l'ACI avec indication des opérations à effectuer avec les personnes concernées (tâches, échéances, état d'avancement) ; de définir clairement les tâches respectives du SPECo et de l'ACI afin que la traçabilité du suivi soit acquise ; de disposer d'un inventaire des clauses de retour (claw back) ; de clarifier le niveau de compétences entre l'ACI, le chef du département des finances et le Conseil d'Etat

lorsque des changements importants, voire fondamentaux, surviennent quant à l'exécution d'une décision d'exonération.

La sous-commission DFIRE sera attentive au même titre que la sous-commission DECS à recevoir les informations périodiques promises sur ce dossier.

Le centre d'appels téléphoniques (CAT)

Dans l'ordre chronologique des étapes d'une déclaration d'impôt, le départ de 425'979 enveloppes dès novembre-décembre provoque inéluctablement un pic d'appels vers le CAT; environ 235'136 demandes de ligne en 2012. Cependant, le record des pics, même si février et mars s'en approchent, est détenu par le mois d'août 2012 avec 16'966 appels suite aux rappels de retour de la déclaration d'impôt. Durant cette période, des conseillers en taxation viennent renforcer l'équipe des réceptionnistes-téléphonistes du CAT.

Le CAT a satisfait directement 182'800 demandes – dont 17,92% parvenues par mail – soit un taux de 89% de résolution ou encore 10'000 appels de plus qu'en 2011. Un tiers des questions concernent des éléments que les appelants ont sous les yeux mais qu'ils n'ont pas remarqués.

Types de demandes des personnes physiques			
Délai dépôt	5%		
Déclaration			
VaudTax	4%		
Taxation	30%		
Envoi CD	5%		
Décompte	28%		
Perception	28%		

Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI)

La version sans papier de la déclaration d'impôt, sans mot de passe et sans signature, a posé le problème de l'authentification de celle-ci, de son auteur et de ses éléments. Le risque a été écarté par l'envoi au contribuable, dans les 30 jours, d'une quittance des principaux renseignements fiscaux fournis, avec possibilité de contestation.

La quittance, le tri et le scannage sont les 3 activités maîtresses du CEDI. En 2012, celui-ci a envoyé 209'300 quittances, scanné 214'114 déclarations d'impôt « papier », 71'551 pièces jointes et 318'568 certificats de salaire ce qui représente un volume de 40 à 50 gigaoctets par jour, et ceci grâce à des scanners performants et au logiciel SOC. Le CEDI a également traité 114'800 dossiers par taxation assistée par ordinateurs (TAO¹⁰), et a envoyé 44'127 dossiers complexes aux régions.

Pour assurer cette production, le CEDI peut compter sur 11,3 ETP ou 13 collaborateurs renforcés par 4 auxiliaires aux périodes de pointe.

Offices d'impôt régionaux

Territorialement, les 14 lieux de taxation se déclinent en un Office d'impôt de district (OID) pour chaque district, exception faite du regroupement des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois sur le site lausannois, ainsi que des bureaux régionaux pour Riviera – Pays-d'Enhaut (bureau à Château-d'Oex maintenu), Jura – Nord Vaudois (bureau à Grandson, fermeture en 2014, bureaux au Sentier et à Orbe, maintenus), Nyon (bureau à Rolle – fermeture en 2013).

La sous-commission s'est rendue à l'office d'impôt du district de Morges ainsi qu'à Château-d'Oex et à Grandson. Tous les 3 passent à la déclaration sans papier et les collaborateurs ont tous suivi les

¹⁰ Celle-ci est dotée de nombreux paramètres d'alarme qui repèrent les éventuelles anomalies, par exemple : divergence entre déclaration et certificat de salaire, changement de statut familial, opérations immobilières, changement de fortune en comparaison avec les taxations des années précédentes.

formations nécessaires. L'archivage (10 ans) prend ainsi moins de place et libère des mètres carrés, ce qui permettra sans doute à terme de diminuer les surfaces louées nécessaires.

Office d'impôt du district de Morges

Cet office doté de 20,2 ETP (24 collaborateurs) est représentatif de la restructuration du travail des offices régionaux.

Si les dossiers « simples » sont traités par TAO directement à Yverdon-les-Bains, le reste nécessite une segmentation complexe dans le tri des dossiers qui sont répartis au sein d'un effectif qui est passé de 30 à 24 collaborateurs (départs non remplacés et avènement de TAO).

Sur les 36'099 contribuables dont l'office a la charge, 99 sont taxés à la dépense, 647 situés hors du Canton de Vaud et 400 hors de Suisse. L'office de Morges traite les dossiers semi-manuels complexes (environ 9'200) de 48 des 62 communes du district, prélève et gère les impôts fonciers, les 135 patentes de dépôt de tabac et l'impôt sur les chiens de 24 communes. En corollaire, l'office de Nyon prend en charge les dossiers des indépendants, des imposés à la source, des mixtes, des relevés de titres et de l'impôt sur les gains immobiliers.

Cette répartition, si elle optimise l'efficacité du travail, peut provoquer une certaine confusion chez le contribuable ayant des compléments d'information à demander ou des réclamations à faire valoir. Toutefois, en contrepartie, l'on tend vers un meilleur anonymat.

La visite des locaux morgiens a permis à la sous-commission de constater l'espace important dont peut disposer chaque collaborateur – signalons que jusqu'à 60 personnes ont travaillé dans les mêmes surfaces. L'Etat est locataire de l'immeuble pour un loyer de CHF 317'000.— par an.

Office d'impôt du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, à Château-d'Oex

L'office de Château-d'Oex est la démonstration de la volonté étatique de maintenir une présence de l'administration cantonale dans une région périphérique très sensible à son attachement au Pays-d'Enhaut.

La gestion des 2'500 dossiers privés nécessite une grande polyvalence. Si les dossiers des indépendants et des dossiers complexes sont étudiés à Vevey, les 700 dossiers relevant de cas hors Canton de Vaud et ainsi que les 700 hors Suisse montrent bien l'attrait touristique de cette région.

Avec 1,6 ETP (un permanent et un renfort veveysan) ainsi que 2 jours d'ouverture du guichet, l'organisation peut être qualifiée de peu confortable voire de problématique si le préposé venait à être absent pour raison de santé. Avec le télétravail, 2 postes permanents pourraient être envisagés. Les locaux sis dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville et propriété de la Commune de Château-d'Oex le permettraient sans problème.

Pour les dossiers complexes, ce sont les taxateurs spécialistes qui peuvent, sur rendez-vous, recevoir à l'office local le contribuable qui le souhaite.

Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois, à Grandson

L'office susmentionné est appelé à rejoindre celui d'Yverdon-les-Bains au 31 mars 2014. Cette date coïncide, à 3 mois près, au départ à la retraite de la titulaire dont la grande expérience est fort précieuse. En effet, sur les 9'000 dossiers à charge de l'office de Grandson, environ 6'000 sont traités par TAO à Yverdon-les-Bains alors que les 3'000 restants (y compris 800 hors Canton de Vaud et 200 hors Suisse) sont pris en charge par une équipe de 6 personnes représentant 5,3 ETP.

Les avantages d'un petit effectif tel que celui de l'office de Grandson sont le très peu d'absentéisme, la polyvalence dans les compétences (pas de spécialisation), le travail varié, le traitement immédiat des contestations. L'entente entre les collaborateurs est bonne entente et l'ambiance de travail chaleureuse. Le seul bémol étant que le minimum de ressources humaines ne permet pas l'engagement d'un apprenti.

La sous-commission note que les locaux formés de toute évidence de 2 anciens appartements, s'ils ont rempli leur fonction à satisfaction, ne sont pas forcément disposés selon les critères modernes de l'organisation architecturale des lieux de travail. Néanmoins, cocasserie des restructurations, l'office de Grandson accueille actuellement 4 collaborateurs venus de l'office voisin d'Yverdon-les-Bains, privés de leurs bureaux pour cause de travaux destinés à accueillir les collaborateurs de Grandson!

Office d'impôt des personnes morales (OIPM)

La sous-commission s'est rendue au centre St-Roch à Yverdon-les-Bains où se trouve l'OIPM avec ses 40,7 ETP et 4 apprenties qui occupent 1'600 m² de bureaux bien rénovés et spacieux d'un coût de CHF 209.— le m². Deux dépôts de 504 m² et 300 m² (CHF 85.— et CHF 83.— le m²) sont aussi loués au rez inférieur et servent de locaux d'archivage et d'économat. Le personnel est assez stable malgré l'attirance du travail en fiduciaire ou hors de l'ACI.

L'ensemble des personnes morales du Canton de Vaud représente plus de 30'000 dossiers dont le nombre est en augmentation constante. En effet, si 500 sociétés disparaissent chaque année, environ 1'800 nouvelles apparaissent, sans compter les 1'425 mutations ou faillites en 2012. L'augmentation moyenne des 3 dernières années est de 1'000.

Le dénombrement selon la structure juridique des personnes morales est le suivant :

Sociétés anonymes :	14'733
Sociétés à responsabilités limitées :	10'709
Coopératives :	908
Sous-total des sociétés de capitaux	26'350
Associations:	2'473
Fondations:	1'895
Fonds de placement	20
Entreprises autonomes de droit public	101
Sous-total des autres personnes morales	4'489
Total	30'839

Les 500 plus grandes sociétés paient les 80 % de l'impôt des personnes morales, alors que 139 d'entre elles en règlent environ le 60%, soit CHF 586 millions (voir tableau ci-dessous). Un groupe « expertise » composé de 4 personnes traite les dossiers des 1'000 sociétés les plus complexes.

Sociétés par tranche de montant d'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

	Contribuables (Personnes Morales)	proportion	Montant	proportion
De 0 à 9'999 CHF d'impôt	24'952	84,1%	CHF 27'049'046	3%
De 10'000 à 49'999 CHF d'impôt	3'021	10,2%	CHF 67'913'439	7%
De 50'000 à 99'999 CHF d'impôt De 100'000 à 499'999 CHF	706	2,3%	CHF 49'649'632	5%
d'impôt De 500'000 à 999'999 CHF	729	2,5%	CHF 153'559'805	16%
d'impôt	123	0,4 %	CHF 85'932'374	9%
1'000'000 CHF d'impôt et plus	139	0,5 %	CHF 585'932'374	60%
Totaux	29'670	100%	CHF 970'036'670	100%

Un des points les plus sensibles dans les relations avec les personnes morales est le suivi des acomptes. L'OIPM s'efforce de suivre au plus près les acomptes des sociétés. Souvent, le service financier d'un grand groupe règle les acomptes demandés malgré des prévisions de résultats à la baisse. Comme l'impôt encaissé au nom des communes est versé de suite à celles-ci, il se peut que, lors de la taxation finale pouvant intervenir 2 à 3 ans plus tard, une rétrocession soit exigée de la part de ces collectivités publiques. Si cette pratique n'est politiquement pas la plus idoine, elle peut surtout causer de grandes difficultés à la commune d'un point de vue trésorerie.

La multiplication des documents électroniques nécessite leur mise en écran simultanée ; déclaration fiscale, certificat de salaire, pièces jointes, etc. Il serait utile que l'ACI se penche sur cette rationalisation du travail.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

En quelques chiffres, le SIPAL se décline ainsi :

- 17 missions stratégiques opérationnelles ;
- 180 personnes directement rattachées au service ;
- 370 personnes de terrain (intendants, concierges, etc.);
- 1'520 bâtiments en propriété propre (hors UNIL et CHUV) ;
- CHF 4,3 milliards en valeur incendie ;
- CHF 1,2 milliard assuré en valeur mobilière ;
- 218'000 m² de locaux loués à l'Etat, régis par 741 baux pour un montant de CHF 44,7 millions;
- 716 baux régissant les propriétés de l'Etat louées à des tiers dont 325 parcelles agricoles, vignes, forêts, etc.;
- 151 gestions de dossiers d'affaires d'investissement dont 58 ont été bouclés en 2012 avec 13 crédits additionnels nécessaires.

La sous-commission a concentré ses investigations dans 5 directions que sont la gestion des baux à loyer ; les problèmes rencontrés sur le site Longemalle 1 ; le suivi de 2 chantiers à savoir la cathédrale de Lausanne et l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon ; la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) et la section archéologie cantonale.

Gestion des baux à loyer.

A l'aide du logiciel « Planon », la division immobilier du SIPAL peut assurer un suivi constant de l'évolution des loyers, du contrôle des échéances, des conditions contractuels, du cours quotidien du prix des huiles de chauffage.

Problèmes rencontrés sur le site de Longemalle 1

Le chantier des transformations du site de Longemalle 1 s'est réalisé dans la précipitation : des travaux de cette importance s'étalent normalement sur 3 ans, mais l'échéance de mise à disposition du 1^{er} janvier 2011 a provoqué une réduction d'un an de la durée des travaux. En conséquence, il y a eu une étude technique concernant le chauffage et la ventilation faite dans la précipitation avec une sous-estimation des difficultés.

L'année 2011 a été très pénible pour les utilisateurs ; le propriétaire (une société de fonds de placement pour les caisses de pension) l'a reconnu et a fait procéder au changement de 403 fenêtres avec vantaux ouvrants, ainsi qu'à la pose de stores extérieurs, le tout pour un montant de CHF 1,5 million.

L'enquête de l'Institut universitaire romand santé au travail, publiée en février 2013, a eu lieu au printemps 2012, soit avant les travaux.

A ce jour, selon les responsables du service, 95 % des problèmes sont résolus. Pour le solde, un bureau spécialisé procède encore actuellement à des mesures journalières de la température et de l'hygrométrie dans chaque bureau.

En résumé, si 20 % des locaux ont une température correcte le matin, dans 60 % d'entre eux, de même que dans le local des serveurs de la Direction des systèmes d'information, il fait trop chaud. Un abaissement nocturne est préconisé, mais les bureaux des angles nord-est et nord-ouest, trop froids, viennent compliquer cette régulation.

Un autre bureau spécialisé a été mandaté par le propriétaire pour analyser la qualité de l'air. « La différence avec la qualité de l'air extérieur n'est pas significative », selon les conclusions dudit bureau.

Enfin, un plan de communication vis-à-vis des collaborateurs est en place.

Suivi du chantier de la cathédrale de Lausanne

La cathédrale de Lausanne est le monument vaudois le plus visité. De par sa taille et le respect des matériaux d'origine (molasse assez friable), elle est l'exemple type de ce que l'on appelle « un chantier perpétuel ». La problématique du traitement de la pierre (conservation – restauration) est omniprésente à toutes les étapes des travaux. Ceci a ainsi provoqué la mise sur pied d'un colloque pluridisciplinaire de 2 jours en juin 2012 dont l'enseignement principal a été une évolution vers l'idée d'un chantier régulier et permanent évitant ainsi de laisser se dégrader la pierre jusqu'à un point de non-retour.

L'étape en cours, admise par le Grand Conseil par l'Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) 451 de décembre 2011 pour un montant de CHF 3'040'000.—, consiste en la reprise complète (charpente et tuiles) des toitures des tours nord et sud du transept, de la toiture du croisillon nord du transept ainsi que la terminaison de la nef avec la couverture de la grande travée. Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu avec les préparatifs en 2012 et les travaux en 2013. La fin du chantier est prévue pour avant le début du Festival de la Cité de 2014. L'état de la charpente, vieille de près 250 ans, n'a pas révélé de trop mauvaises surprises. Si certaines poutres doivent être changées et d'autres renforcées de résine, certaines peuvent néanmoins être conservées en l'état.

L'achèvement de la restauration de toutes les toitures de la cathédrale débouchera sur une grande homogénéité de couleur et de texture, mise à part l'émergence de l'aiguille effilée de la tour-lanterne qui est couverte d'ardoises.

Une fois l'ensemble des toitures achevé, la dernière grosse étape de restauration des façades non traitées à ce jour pourra débuter par un EMPD au printemps 2013. Les travaux s'étaleront de 2014 à 2021, Ensuite le chantier permanent et régulier pourra être mis en place.

Suivi du chantier de l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon

Dans son EMPD 286 d'avril 2010, le Grand Conseil libérait un crédit de CHF 52'750'000.— destiné à l'agrandissement du Gymnase de Nyon et au regroupement sur le même site de l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN). Ce crédit avait été lui-même précédé d'un crédit d'étude de CHF 3'700'000.—. Il était prévu 16 salles polyvalentes et 5 salles informatiques pour l'EPCN, 16 salles polyvalentes destinées à remplacer celles qui étaient dans des pavillons, une salle de musique, une salle informatique pour le Gymnase, et en commun aux 2 entités : une salle de travail, une salle des maîtres, des vestiaires, un auditoire de 200 places, une cafétéria avec office et économat ainsi que les locaux d'administration pour l'ensemble du site.

La sous-commission a visité les lieux à la fin de l'étape 1, soit après la prise en main de la moitié des locaux et a pu assister au départ des modules pavillonnaires en direction de la Haute école pédagogique (HEP), via un dépôt transitoire à la Bourdonnette.

Si les travaux ont débuté comme prévu en avril 2011, l'étape 1 s'est terminée avec 5 mois de retard, soit en février 2013. Cette étape met à disposition 22 salles de classe, la salle de musique, des sanitaires et les locaux techniques. L'ensemble est rendu sous forme de béton brut de décoffrage,

choix délibéré du maître de l'ouvrage et de la commission de construction. L'exigence de travail soigné demandé à l'entreprise de maçonnerie est à souligner ; celle-ci y est parvenue.

Si dans les classes, un faux plafond phonique donne une sonorité ambiante agréable, il n'en est pas de même dans les couloirs qui résonnent à l'envi.

La sous-commission suivra avec attention l'avancement des travaux.

Le devis actualisé par rapport au devis initial a été porté à CHF 56'800'000. — suite aux hausses légales, mais avec une réserve de CHF 983'101.—. Au début de mars 2013, la réserve est intacte avec des paiements effectués pour environ CHF 18 millions, un total des montants engagés pour CHF 33, 721 millions.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Mission

La CADEV a pour mission d'assurer l'approvisionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) en équipement, matériel scolaire et moyens d'enseignement, fournitures, mobilier et imprimés. Elle fait également l'envoi de documents et gère des dossiers spéciaux comme par exemple les envois pour les votations.

La CADEV poursuit son développement et intègre chaque année de nouvelles missions et lignes directrices. Ainsi, en 2012, en plus des missions devenues ordinaires, elle a intégré la notion de développement durable dans tout achat, par exemple, crayons suisses fabriqués avec du bois suisse, de même qu'une interface avec le fournisseur de consommables informatiques qui ainsi ne génère plus de rupture de flux du traitement. La recherche, la gestion et la mise à disposition de mobilier d'occasion s'inscrit également dans la vision du développement durable.

In fine, la CADEV a pour mission de gérer et d'assurer une gestion économique des achats pour le canton.

Historique

En 1997, la CADEV est née de la fusion de l'économat et de l'office des fournitures scolaires. Dès 1998, les achats ainsi que les commandes de mobilier d'occasion pouvaient se faire par informatique.

Dès les années 2000, tout le courrier de l'Etat de Vaud y est traité. Puis, dès 2001, sont mis sur pied le Centre d'édition de la CADEV ainsi que la possibilité de paiement par débit direct. En 2007, un gros travail a été effectué en amont afin de fusionner les bases de données pour l'application « métier », ce qui a permis par la suite de mettre en place le shop CADEV ainsi que le shop « nettoyage en ligne ».

Depuis ces 3 dernières années, cette centrale a automatisé les commandes pour tous les articles en stock, a réorganisé les achats et créé la section vente et approvisionnement (VAP). Afin de limiter un maximum les ruptures de flux de traitement avec les fournisseurs pour les consommables informatique, elle a créé une interface permettant de rester en contact permanent avec ceux-ci et permettant de consulter en tout temps les meilleures offres.

Quelques chiffres

Pour traiter un volume d'affaires de CHF 28 à 35 millions par année, la CADEV dispose de 35 personnes (33,05 ETP) et de 3 auxiliaires suivant les périodes, sans compter 4 personnes et un stagiaire occupés entièrement par son Centre d'impression. La sous-commission relève avec satisfaction que 8 apprentis viennent compléter l'effectif.

Si, dans ses 2'500 m² de surface ou son volume d'entreposage de 16'400 m³, sont stockés 2'631 articles, la CADEV propose encore dans son catalogue 1'202 articles hors stock et, de plus, en a fourni 11'730 hors catalogue.

Sur les 770 fournisseurs, 343 sont vaudois, 131 romands, 276 suisses et 20 étrangers.

En chiffres, la CADEV se charge de 3,2 millions d'envois produits dans les délais prévus pour les votations. Dans le secteur « réception stockage et envois » ce ne sont pas moins de 1'497 points de livraison, 6'000 colis envoyés par année, 8'500 palettes transportées par année, 55 livraisons par jour, 300 palettes de matériel informatique usagé et 100 palettes de toners usagés par année évacuées. Ce travail représente 76'000 km parcourus par année. La CADEV fournit aussi 2'371 palettes de papier par année et 237 millions de feuille par an.

L'actuelle gestion informatique de la centrale fonctionne avec le logiciel Procofiev pour la comptabilité et la facturation, ainsi qu'avec le logiciel métier Pénélope. La centrale a bien entendu été associée à la démarche de passage de MCH1 vers MCH2 avec SAP. Le logiciel métier semble tout à fait compatible, même s'il est prévu d'en changer d'ici 3 à 4 ans.

Divion Patrimoine

Section archéologie cantonale

Relativement aux diverses fouilles dans le canton de Vaud, la sous-commission constate qu'il y a peu de mise en valeur des sites pour le public. Le problème, relevé depuis longtemps par la COGES, semble perdurer. La mise en valeur des sites et des biens archéologiques ainsi que le travail des spécialistes doivent être améliorés afin de permettre à tout un chacun de mieux connaître son histoire, ses ancêtres et ses racines.

Site archéologique du Mormont

Concernant le site du Mormont, « un sanctuaire des Helvètes en terre vaudoise », le partenariat entre l'entreprise Archeodunum et le Canton de Vaud se passe bien, ce qui permet d'avancer dans les fouilles et dans les découvertes ainsi que de sortir les premières études. Il s'agit du premier sanctuaire aussi riche et aussi concentré découvert en Suisse ; ce site s'annonce comme un lieu de référence en Europe en matière de pratiques et croyances du peuple celte. C'est aussi l'occasion de mettre en avant le Canton de Vaud ainsi que le travail des spécialistes oeuvrant sur ces découvertes.

3^e observation **Protection des sites archéologiques**

Les recherches archéologiques dans le Canton de Vaud aiguisent différents appétits auprès d'amateurs avertis, mais pas forcément autorisés.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour limiter le pillage des sites archéologiques du canton.

Cour des comptes (CdC)

Depuis sa création via la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD) et la loi sur la Cour des comptes (LCComptes) datant du 21 novembre 2006, la CdC est avec celle de Genève la seule entité de ce type en Suisse. Elle a pour mission d'assurer en toute indépendance, le contrôle et la gestion des finances d'institutions publiques ainsi que l'utilisation de tout argent public sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité (article 166 Cst-VD et article 2 LCComptes).

Les magistrats sont élus par le Grand Conseil : ils ont l'entière liberté de choix des audits et la Cour est seule habilitée à publier ses rapports.

Elle veille à coordonner ses travaux avec ceux des autres entités chargées des contrôles des finances, notamment le Contrôle cantonal des finances. Seul le Grand Conseil peut attribuer un mandat à la CdC si des événements exceptionnels exigent une clarification particulière. Le Conseil d'Etat peut lui proposer de contrôler des faits entrant dans les attributions de cette dernière mais elle reste libre de donner suite ou non à ces propositions.

Toute personne peut porter à la connaissance de celle-ci des signalements en rapport avec des faits entrant dans ses attributions ; elle n'est toutefois pas obligée de motiver ses éventuelles décisions de non entrée en matière.

La CdC s'est fixée un certain nombre de critères de choix pour les audits ; importance des enjeux financiers, potentiel d'économies ou d'améliorations, importance du thème (actualité politique), valeur d'exemplarité, impact sur la population, pertinence du moment. Tous ces critères induisent des conséquences sur les audits qui peuvent être complexes et les analyses porter sur plusieurs années.

La CdC travaille avec 3 types d'audits pour mener à bien ses missions : les audits de performance (vérification des résultats), les audits de vérification de l'évaluation de la gestion des risques, les audits des investissements (qui bénéficient de subventions, prêts ou garanties de l'Etat ?).

Elle procède par 4 phases pour auditer ; proposition de l'audit, planification de l'audit, exécution de l'audit et publication du rapport.

Le cœur de la mission de la CdC est l'audit de performance qui vise principalement à examiner si l'entité auditée accomplit ses activités de manière économique et efficiente. Il n'est pas exclu de vérifier que l'entité respecte la législation et la réglementation en vigueur.

Le champ de contrôle est vaste comme par exemple, le Grand Conseil et son secrétariat, le Conseil d'Etat et ses départements, le Tribunal cantonal et les tribunaux et offices qui lui sont rattachés, les communes (y compris les regroupements divers), les entités auxquelles des tâches publiques sont confiées, et celles qui reçoivent le soutien financier de l'Etat ou des communes (subventions, prêts, et autres).

A la fin de l'année 2012, la Cour des comptes a publié 23 rapports.

La révision de la loi sur la Cour des comptes et les modifications y afférentes seront traitées dans le courant 2013 par le Grand Conseil.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2012.

Erratum

En page 97, l'avant-dernière ligne du premier paragraphe sous le titre : *Placement des demandeurs d'emploi, Mesures de marché du travail (MMT)* doit être modifié comme suit : Les contacts avec les entreprises se sont multipliés avec, en 2012, la visite de **4'988** entreprises, et non 420.